



Traniloco.org
Biblioteca digital per
Consell general de la Morènica

AUX
ANTILLES

PAR
VICTOR MEIGNAN

OUVRAGE ENRICHÍ DE HUIT GRAVURES
DESSINÉES PAR BRETON
D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES ET DES CROQUIS DE L'AUTEUR.

CHOCART
DE LA VERRIÈRE



PARIS

E. PLON ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1878

Tous droits réservés

VIENNA

1848

NOVEMBER 18

1848

NOVEMBER 18

6

AUX ANTILLES

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1878.

310.4-2
MEI

AUX
ANTILLES

27



PAR

VICTOR MEIGNAN

OUVRAGE ENRICHÍ DE HUIT GRAVURES

DESSINÉES PAR BRETON

D'APRÈS DES PHOTOGRAPHIES ET DES CROQUIS DE L'AUTEUR



GRAND
DE LA

PARIS

E. PLON ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1878

Tous droits réservés

128988 R

1872

W. W. WELLS



Handwritten scribbles in blue ink.

VICTOR MORGAN

STATIONER AND PRINTER
100 N. 3rd St. Philadelphia, Pa.



PAID

RECEIVED

1872

W. W. WELLS

A MON AMI

ET COMPAGNON DE VOYAGE

Le Comte

RAYMOND DE CAMBEFORT

PRÉFACE

La bienveillance avec laquelle le public a accueilli mes précédents récits de voyage, et surtout celui intitulé : *De Paris à Pékin par terre*, m'a inspiré la pensée de continuer mon travail, par reconnaissance, et de raconter d'autres parties de mes pérégrinations.

Les Antilles m'ont paru être un des points du monde les plus intéressants que je pouvais présenter au lecteur.

D'abord, au point de vue pittoresque, la nature a prodigué dans la configuration de leur sol ses aspects les plus grandioses, et dans leur féconde végétation, ses ressources les plus abondantes et les plus délicates.

De plus, cet archipel a été le théâtre des luttes

sociales les plus passionnées, les plus sanglantes. Les adversaires n'étaient pas aux prises pour des différences de caste ou des nuances d'opinion. Il s'agissait et il s'agit encore d'une lutte entre plusieurs races qui veulent s'exclure réciproquement, puis aussi du maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Guerre à mort, par conséquent, puisque le but à atteindre était ce bien incomparable qui s'appelle la liberté; liberté qui, là-bas, n'était ni un vain mot ni un prétexte, mais un bien positif et parfaitement défini.

Enfin, l'état actuel de l'archipel des Antilles m'a semblé devoir surtout intéresser mes lecteurs parce que la France y possède encore deux colonies, la Martinique et la Guadeloupe, deux splendeurs non sans taches malheureusement ¹.

Comme les principales puissances d'Europe sont là-bas représentées par diverses îles plus ou moins grandes, l'archipel des Antilles est, sur

¹ Je ne dirai rien de notre nouvelle et toute récente acquisition, l'île de Saint-Barthélemy, parce qu'elle offre peu d'intérêt à cause de ses minimes proportions.

une étendue relativement restreinte, une sorte d'exposition internationale. On y voit l'œuvre diverse de chaque métropole; on y peut constater avec intérêt les résultats plus ou moins satisfaisants de chaque système.

Cet examen n'est assurément pas fait pour satisfaire la fierté française; mais il m'a semblé du devoir d'un Français d'avouer ce qui est, attendant de qui le peut, que dis-je? de qui le doit, les réformes nécessaires. J'ai parlé franchement, ne connaissant rien de pis chez un peuple que d'ajouter à une infériorité une satisfaction irréfléchie et aveugle de soi-même.

Beaucoup considèrent encore l'esclavage aux Antilles comme de création européenne; il faut s'expliquer sur ce point.

L'Europe, après la découverte de cet archipel, a compris que pour les défrichements il était besoin de travailleurs habitués aux climats torrides; elle a compris que ces travailleurs nombreux devant obéir à un nombre restreint de colons, il fallait qu'ils fussent soumis à des lois

particulières. Qu'a-t-elle fait? — Elle a mis à profit l'esclavage d'Afrique, et quel esclavage! Elle a été, non pas s'emparer de vive force des sauvages libres qui habitaient cette partie du monde, mais elle y a été chercher de malheureux esclaves sur lesquels s'exerçait le droit de vie et de mort, auxquels on infligeait les plus mauvais traitements, pour les placer en Amérique sous des maîtres intelligents, civilisés, et dont les actes vis-à-vis de leurs nouveaux serviteurs devaient aussi être contrôlés par des règlements sévères. L'Europe, non pas en établissant, mais en transportant ainsi l'esclavage aux Antilles, avec des réformes importantes, a donc fait en somme une œuvre humanitaire, je ne dis pas suffisante, je suis loin de le penser, mais réelle.

Si l'on veut avoir une juste idée de ce qu'était l'esclave en Afrique avant sa transplantation dans le nouveau monde, il faut lire, non pas seulement des ouvrages anciens (ils pourraient paraître suspects), mais les récits des voyageurs modernes; il faut voir dans Chaillé-Long-

Bey, Speke et tant d'autres combien sont nombreux et cruels les sacrifices humains en Afrique; et pour montrer à quel point sont ancrées les idées de servitude et de domination absolue dans la race nègre, je citerai une lettre adressée le 17 juin 1877 à la Société de géographie française, par un compagnon de M. Savorgnan de Brazza, le hardi explorateur qui a succédé au marquis de Compiègne :

« L'esclavage, y est-il dit, est florissant sur les rives de l'Ogooué. Les nègres vendent leurs enfants, leurs frères, leurs amis aux marchands d'esclaves. M. de Brazza ayant acheté une quinzaine de nègres auxquels il avait rendu la liberté dans l'espoir de les utiliser pour conduire les pirogues, tous, bien qu'ils eussent été parfaitement traités, se sont sauvés en le volant. Deux d'entre eux étaient partis sur un radeau : en route, l'un des deux est lié et vendu par l'autre; délivré une seconde fois par M. de Brazza, qui le reprend ainsi que son compagnon, il s'enfuit derechef avec ce dernier, qui certainement lui

aura remis une bûche aux pieds. Voilà ce qui prouve que l'Association internationale africaine¹ a entrepris une tâche au moins aussi ingrate que *généreuse.* »

Je ne crains donc pas de répéter : les nègres que l'on a transportés en Amérique étaient, dans le principe, de véritables esclaves sauvages, qu'un affranchissement immédiat aurait plongés dans la barbarie, sinon dans le crime. Les maintenir dans une servitude douce et bien réglée, telle qu'elle existait avant l'abolition du code noir, c'était à cette époque œuvre sage et humanitaire. Plus tard, quand ces nègres, au contact de blancs, se furent peu à peu civilisés et même instruits, l'Europe tout entière comprit la nécessité, le devoir de l'abolition de l'esclavage.

Mais cette réforme si considérable, cette importante révolution sociale exigeait de grandes préparations.

La France, qu'on voit toujours au premier

¹ L'association fondée dernièrement par le roi des Belges.

rang quand il s'agit d'atteindre un but juste, honnête et grand, donna le signal de l'affranchissement des noirs. Malheureusement notre belle patrie se laissa plus influencer dans cette circonstance par la *générosité* que par la *sagesse*. Deux fois la France décréta, sans préparation et sans restriction, l'abolition de l'esclavage.

Hélas ! ces deux actes, louables en eux-mêmes, furent deux fautes non-seulement au point de vue politique, mais aussi au point de vue humanitaire : la première de ces décisions occasionna pour nous la perte de notre florissante colonie d'Haïti ; la seconde entraîna des conséquences si fâcheuses que les nations qui avaient encore maintenu à cette époque l'ancien système dans leurs colonies en retardèrent l'abolition. Ainsi, on peut dire que si de pauvres nègres, dignes cependant de la liberté, gémissent actuellement encore dans certaines îles des Antilles sous le régime de l'esclavage, ils le doivent à l'élan généreux, mais inconsideré de la France.

Et par quelle organisation nos abolitionnistes

trop pressés ont-ils remplacé l'esclavage! — Sous quelles règles gémissent maintenant les nègres laborieux de nos colonies! — A quelles tyrannies, dans certain cas plus arbitraires qu'autrefois, obéissent ces malheureux travailleurs!

J'espère que le lecteur, convaincu par mes premières pages de mes sentiments de justice et d'impartialité, ne rejettera pas mon livre avec mépris en me traitant d'excessif, quand je lui prouverai un peu plus tard que, si la France a été trop vite dans ces réformes nécessaires, elle a aussi été trop loin.

Beaucoup de pays d'Europe, mais je dois l'avouer, la France surtout, s'étaient créés de grands devoirs aux colonies vis-à-vis d'une race nouvelle que les colons avaient mise au monde sous le régime de l'esclavage : la race de couleur. La France, il est vrai, a, comme elle le devait, donné à cette race particulière toutes les libertés; la France a, comme elle le devait, favorisé le commerce, le travail, les richesses des

sangs mêlés. Mais la France, comme on le verra dans ce livre, en poussant le désintéressement jusqu'à aliéner en faveur de cette race restée, malgré tous ces avantages, l'ennemie avouée de la métropole, jusqu'à aliéner, dis-je, son droit de gouvernement, son initiative maîtresse, la France a commis une faute impardonnable, peut-être, hélas! irréparable, qui a placé nos colonies des Antilles dans l'état où nous les voyons actuellement et qui pourra les mener à une ruine complète.

Ah! dans cette exposition internationale des colonies européennes, la France, il ne faut pas se le dissimuler, est loin d'occuper le premier rang. C'est en ami sincère que, au lieu de la flatter, je lui fais ce reproche. Je n'ambitionne certes pas que ma faible voix soit entendue en haut lieu. Puisse toutefois ce travail donner quelque peu l'éveil à ceux qui s'endorment dans une coupable inertie!

La Martinique et la Guadeloupe méritent qu'on ne les oublie pas, non-seulement à cause

de leur fertilité, mais aussi à cause de leurs splendeurs pittoresques.

Simple touriste, j'ai tenu à conserver la forme légère d'une narration de voyage, mais j'aurais voulu pouvoir ajouter à mon récit, soit avec la plume d'un Bernardin de Saint-Pierre, soit avec la palette brillante d'un Fromentin, toutes les merveilles qu'offrent aux regards ces deux magnifiques régions françaises.

Puissent mes faibles efforts, en faisant seulement soupçonner à mes lecteurs mon enthousiasme, réveiller aussi en eux quelque ardeur pour rendre à ces deux colonies la prospérité dont elles sont dignes et les placer à la tête de l'archipel des Antilles, comme deux phares étincelants représentant, en même temps que le travail libre et le progrès, l'ordre, la soumission à la métropole et le patriotisme français.

AUX ANTILLES

CHAPITRE PREMIER.

TRAVERSÉE.

Le paquebot. — Sa cargaison humaine; sa machine. —
Une farce de l'Océan. — Arrivée à la Martinique.

Un paquebot, a-t-on dit souvent, c'est un monde rétréci. Sur ses planches et dans ses flancs se trouvent réunies et s'agitent toutes les passions, toutes les grandeurs et toutes les faiblesses humaines.

D'autres prétendent que c'est un paradis; pour beaucoup c'est un enfer; à mon avis, c'est une parenthèse. Parenthèse entre une vie qui finit ou qui se suspend et une autre qui commencera si la mer le permet.

La vie sur un paquebot est une vie nulle pendant laquelle on se souvient ou l'on espère. En

dehors des employés qui gagnent leur pain et du paquebot lui-même qui fait son devoir pour le bénéfice de son propriétaire, tout ce qui est là attend. On peut penser, on peut écrire, on peut projeter ; mais, bon gré, mal gré, les pensées, les écritures, les projets restent enfermés sur la prison flottante jusqu'à destination. Tout ce qui est là doit rester prisonnier aussi bien que tout ce qui y naît : ce qui meurt seulement peut sortir de ces planches, mais pour être jeté immédiatement dans un abîme sans fond, majestueux tombeau sur lequel on peut lire l'épithaphe : « Oubli éternel » inscrite par l'éternelle uniformité de l'eau.

Sur un paquebot, on a tellement ce sentiment de l'isolement que, dans les conversations, des confidences très-intimes se font presque instantanément : le bateau est si petit qu'un secret connu là n'est pas divulgué ; la mer qui l'entoure est si étendue qu'il est impossible qu'on entende rien de la terre, « cette triste terre qu'on ne reverra peut-être même plus ». Aussi l'on se dit beaucoup de choses, presque trop, et si le monde n'était pas rempli en somme d'un bien plus grand nombre de bonnes gens qu'on le pense, ces parenthèses qui consistent

en un séjour de quinze ou vingt jours en mer, parenthèses pleines de petites aventures avouées ou de grandes ambitions démasquées, disons le mot, pleines de dessous de cartes, pourraient nuire souvent à la page de la vie humaine sur laquelle elles se trouvent.

Le bateau qui nous conduit, mon compagnon et moi, de Saint-Nazaire à la Martinique, est un superbe bateau; aussi la Compagnie générale transatlantique, fière de le posséder, l'a-t-elle confié à un de ses plus brillants officiers, physiquement et moralement parlant : capitaine et paquebot sont aussi corpulents, aussi majestueux, et, empressons-nous de le dire, aussi avenants l'un que l'autre.

Notre bord possède aussi deux inspecteurs de la Compagnie, et beaucoup d'officiers de marine se rendant à leurs postes des Antilles ou de l'océan Pacifique; aussi la mer nous traite-t-elle avec un certain respect. Chaque vague, un peu curieuse peut-être comme tout ce qui est féminin, montre bien un instant sa crête du côté du vent, au-dessus du bastingage; mais, comme si elle eût aperçu l'un de ses habitués ou l'un de ses maîtres, elle plonge immédiatement sous la quille du navire, et ne reparait de l'autre côté

qu'amoindrie, humiliée et comme toute honteuse de sa grande audace.

En dehors de ce monde brillant dont je viens de parler, et que la mer traite en ami ou en vieille connaissance, le pont de notre paquebot, chaque après-midi, n'offre pas un médiocre intérêt.

Voici un groupe présidé par une femme. Sa vie a dû être remplie d'agitations et de déboires, à en juger par la petite aventure dont je fus témoin à Saint-Nazaire. Notre bateau s'emplissait de nombreux passagers ; tous les employés du bord étaient à leur poste, et personne ne chômait.

La dame monte sur le pont et va droit au commissaire. Celui-ci pointait les noms de chaque passager, surveillait l'arrivage des colis, en un mot était si occupé que la moindre distraction eût pu nuire gravement à l'exactitude de son travail : « Monsieur, s'écrie mon héroïne, protégez-moi ! On m'a dit que si je venais ici, je serais protégée ; il faut qu'on me protège ! j'ai le droit d'être protégée ; monsieur, protégez-moi ! »

Le commissaire fort embarrassé fit, avec la plus exquise courtoisie, cette réponse, à mon avis fort méritée : « Mon Dieu, madame, vous

me voyez trop occupé en ce moment pour vous protéger... à l'instant même; mais si vous en avez besoin, soyez tranquille, madame, vous serez protégée tout à l'heure. » A la placidité qui règne à présent sur le visage de cette aventurière, bien qu'elle soit entourée de gens qui ne semblent pas des défenseurs, on peut voir que sa pudeur effarouchée réclamait une protection plutôt collective qu'efficace.

Mais quel est le brouhaha qui arrive de ce côté? Pourquoi tout ce bruit, ces discussions, ces visages enflammés? Je regarde : là aussi est une femme, et une femme jeune et belle; mais son visage, hélas! au lieu de respirer la douceur, rappelle celui d'une furie ou d'une amazone enivrée de combats. Je m'approche de ce groupe, on y parle espagnol; j'y entends les mots Venezuela, Paraguay, Centre Amérique, république, ambition, présidence, et quelques noms propres: hélas! hélas! encore de la politique!

Le président d'une des républiques de l'Amérique du Sud vient de donner sa démission dans des conditions toutes particulières. Une loi bizarre du pays n'accorde la présidence à l'heureux élu du peuple que pour trois ans, et lui défend après cette époque, quels que soient les

services rendus, non-seulement de rester au pouvoir, mais de le briguer jamais à l'avenir. Le président actuel, par son habileté, par son audace, ou plutôt, disons le mot, par un coup d'État, a déjà conservé ses fonctions deux périodes de trois ans. Au moment de voir finir le second laps de temps après lequel il doit être déchu du pouvoir, il s'est dirigé vers la frontière et, en quittant le territoire, a adressé au pays un manifeste plein d'abnégation : « J'ai rendu, disait-il, tous les services que je me sentais appelé à rendre ; le mandat de ma conscience est terminé. Pour prouver au pays à quel point je suis désintéressé, je donne dès aujourd'hui ma démission, et je m'exile volontairement, afin qu'on ne me soupçonne pas de tremper dans les élections prochaines. »

Il faut dire que la bonne administration de ce gouvernement n'avait pas moins rendu service au président de la république qu'à la république elle-même. Ce gouvernement avait même, dit-on, étendu ses ramifications jusqu'en pays étranger, et il est probable, je le dis bien bas, que le président désirait, avant d'abandonner le pouvoir, pour être sûr de sortir bien vivant de son pays, désirait, dis-je, aller rejoindre les bons résultats

que sa politique avait produits et envoyés prudemment dans des régions lointaines.

L'amazone, la furie dont je veux parler, était ni plus ni moins la femme d'un prétendant sérieux à la présidence de cette même république américaine. Elle pérorait, discutait, promettait, et gagnait, m'a-t-on dit, beaucoup de voix à son mari, par sa grâce et son esprit : aussi, chaque soir, à dîner, quand elle offrait force bouteilles de vin de Champagne aux futurs électeurs (aurait-on pu penser qu'une propagande électorale se fit jamais sur l'Océan!), chaque soir, dis-je, le cri de « Vive le mari de la petite dame! » était plus fort et plus nourri.

Je me disais à part moi que toutes ces rivalités humaines et ces mesquines convoitises devaient bien faire rire Monseigneur l'Océan, qui ondulait autour du bateau avec toute la quiétude et la majesté que donne une souveraineté incontestée.

Il y a bien sur notre planète le petit roquet de lac de Genève, qui essaye parfois de soulever de maigres flots, ou le griffon de lac Michigan, qui engloutit de temps en temps un navire; mais que sont ces petits remuants de bas étage, sinon des rois d'Yvetot ou de simples conspirateurs de village? Je ne dis rien du lac Salé, dont le nom

seul indique la noble et océanique origine ; rien non plus de la mer Morte, salée aussi, et qui a servi une des plus grandes colères de Dieu : c'est là une petite aristocratie qui entoure et orne la grande mer ; c'est l'humble cour de cette inébranlable royauté.

La preuve de cette souveraineté toute particulière de l'Océan me fut donnée vers le milieu de la traversée, à peu près à la longitude des Açores.

Le bateau était fortement balancé par les flots ; il fallait une grande habitude de la mer pour pouvoir se maintenir debout sur le pont sans point d'appui.

Tout à coup, par un mouvement de roulis probablement plus excentrique que les autres, je vois le procureur général d'une de nos colonies des Antilles, homme, je ne dois pas omettre ce détail, aussi âgé que monarchiste, précipité dans les bras d'un jeune général français, sénateur républicain. Celui-ci, perdant l'équilibre, s'accroche, c'était son droit, aux épaules de son aide de camp, officier aussi brillant que fidèle aux théories de Luther ; enfin, tout ce bloc vacillant va s'aplatir sur un prêtre d'un remarquable embonpoint, adossé au bastingage. C'était

une obligation pour celui-ci de soutenir ces messieurs, l'Église devant être le refuge de tous les malheureux. Mais, en vérité, est-il au monde une autre personnalité que la mer, jouissant d'une autorité assez complète, pour faire ainsi s'embrasser trois gros bonnets d'opinions politiques et religieuses si différentes, sur le cœur paternel d'un gros ecclésiastique ?

Je riais encore de cette facétie toute océanique, quand je fus invité par le chef mécanicien du bateau à visiter la machine. J'acceptai avec empressement cette faveur, aussi rarement accordée qu'elle est généralement recherchée.

Une première échelle nous servit à descendre, puis une seconde, puis une troisième : on ne se figure pas jusqu'à quelle profondeur on peut pénétrer dans un bateau.

Nous entrâmes ensuite dans un corridor étroit et bas, au milieu duquel s'étendait l'arbre de l'hélice. Puis nos pas furent subitement arrêtés par une cloison verticale : « Nous sommes ici, me dit mon guide, à plusieurs mètres au-dessous du niveau de la mer. La portion du cylindre en fer qui est derrière ce mur et l'hélice elle-même tournent en plein Océan. L'eau pénétrerait ici avec une grande violence, et par conséquent



ferait sombrer le bateau, si l'arbre de l'hélice n'était étranglé, au milieu du mur que nous avons devant nous, par cette rondelle en caoutchouc. »

Je considérai un instant cette rondelle à l'existence de laquelle ma vie et la vie de tant de monde étaient si fortement liées. Je conçus à la fois pour elle un certain respect, à cause de la grandeur de sa mission, et une tendre sollicitude par instinct de ma propre conservation. Je sais bien, me disais-je en continuant ma visite et en pensant à la rondelle, qu'au chapitre du dévouement et surtout du devoir accompli, la matière vaut souvent mieux que l'esprit; mais faut-il cependant que l'homme soit téméraire, pour mettre ainsi entre sa vie et la mort, pendant de longues semaines, une simple rondelle de caoutchouc!

Nous arrivâmes peu de temps après à une portion de l'arbre de l'hélice, qui semblait l'objet de soins particuliers. Une construction solide en fonte l'entourait entièrement, et l'on pouvait se convaincre, grâce à de petits orifices, que cette construction, sorte de vase rectangulaire, était pleine d'huile dans toutes ses parties : « Ici, me dit le chef mécanicien, est le point d'application

de la force motrice. La résultante de tous les efforts de la machine vient aboutir au point où nous sommes, et c'est par le milieu de cette cage en fer que le bateau est poussé vers les Antilles. » Quel rôle important joue ainsi chaque portion de ces monstrueuses machines ! Les passagers qui se promenaient au-dessus de ma tête ignoraient certainement presque tous l'existence même de ces pièces importantes, et pourtant, il est vrai de dire : l'ambition de la petite dame, toutes les aspirations cachées dont je n'avais pas été instruit, ce livre même, toutes ces choses étaient aussi à ce moment-là renfermées dans cette cage en fer, pauvres prisonnières pour beaucoup desquelles la liberté aura sans doute amené la désillusion et la mort.

Mais la partie vraiment intéressante de cette machine, c'est la chambre dite de chauffe, immense salle rectangulaire où se dressaient dix-huit chaudières engendrant, immobiles et silencieuses, la force motrice qui nous faisait avancer. L'obscurité aurait été presque complète, dans cette portion du navire redoutée des hommes de service, sans la brûlante réverbération des fourneaux.

Au moment où nous arrivâmes, un énorme

bloc de charbon incandescent venait d'être lancé hors d'une chaudière par un fort coup de roulis. A cause des agitations du bateau, il était précipité d'une extrémité à l'autre de la chambre avec une vitesse effroyable. Il courait à droite, à gauche, menaçant de tout enflammer sur son passage. Si le hasard l'eût fait pénétrer dans la soute au charbon, c'en était fait du bateau. Une vingtaine d'hommes environ, demi-nus, dont les torses couverts de sueur brillaient aux reflets des fourneaux, bien que noircis par l'atmosphère au milieu de laquelle ils vivaient, ces hommes, dis-je, armés d'énormes pieux en fer, couraient dans toutes les directions, ceux-ci pour rattraper le bloc incandescent dont heureusement ils se rendirent maîtres, ceux-là pour subvenir aux besoins de la machine; d'autres encore poussaient, chose à peine croyable, de petits wagons pleins de combustible sur de véritables chemins de fer, et alimentaient les foyers en versant le contenu des wagons dans ces gueules éblouissantes, toujours béantes et jamais rassasiées.

Cet ensemble formait un tableau diabolique. De l'empire de Neptune où je m'étais vu peu auparavant, je me croyais subitement transporté au milieu du royaume de Pluton. Si Dante

avait visité la machine de notre navire, il eût certainement ajouté un chapitre à son livre de *l'Enfer*. Mon guide, vers lequel je me tournai à cette pensée, et qui n'avait rien de commun avec Virgile, ramena en peu de temps mon esprit à la réalité.

Je remerciai ce chef mécanicien de la promenade instructive qu'il m'avait procurée, et je grimpai sur le pont par la même série d'échelles. Une jeune Péruvienne à laquelle j'avais été présenté une heure auparavant me dit sentimentalement et en levant les yeux au ciel : « N'est-ce pas, monsieur, que c'est charmant de voguer sur l'onde amère? — Vous n'êtes pas sur l'eau, lui répondis-je en la regardant fixement, vous êtes sur le feu. » Elle haussa les épaules, éclata de rire en me croyant fou, et gagna un groupe de ses compatriotes où je compris qu'on se moquait de moi en espagnol.

Si l'on pensait sérieusement à tous les dangers qui menacent les navires, on aurait tout lieu de douter de leur arrivée : l'eau, le feu, la tempête, l'obscurité, l'isolement sont autant d'ennemis qui les assiègent. Cependant, le plus souvent, ils sortent victorieux de la lutte. Notre beau paquebot ne fut pas arrêté par une épou-

vantable tourmente qui dura quatre jours : quelles que fussent la hauteur et la colère des flots, il les fendait avec dédain. Il s'avança ainsi, fier et majestueux, jusque dans la mer des Antilles.

Un jour survint enfin où l'on annonça que la nuit suivante nous apercevriens la terre. Chose curieuse, cette nouvelle laissa presque tous les passagers indifférents, et inspira même une certaine mélancolie. C'est que pour beaucoup de gens qui étaient là, le *farniente*, l'oubli, le laisser-faire allaient finir, tandis que la vie pénible, laborieuse, pleine de soucis et d'inquiétudes, allait recommencer. Aussi me trouvai-je seul ou presque seul sur le pont, à deux heures du matin, pour apercevoir les premières pointes des Petites Antilles.

C'est que pour moi, je dois le dire, la terre est mon véritable élément. Je suis terrestre, comme les poissons sont aquatiques et les oiseaux aériens. S'il me fallait choisir définitivement un lieu de résidence, je préférerais sans hésiter une île inculte, stérile même, ou pis encore, peuplée d'anthropophages, à toute plaine liquide, en fussé-je séparé par les planches du plus solide transatlantique.

Quand nous eûmes franchi, le lendemain soir,

le canal qui se trouve entre les îles de la Dominique et de la Martinique, la mer devint tout à fait calme. Nous longeâmes toute la nuit la Martinique, pour gagner Fort-de-France. La lune qui était dans son plein faisait ressortir, par des oppositions de lumière, les montagnes, les vallées, les déchirures de cette belle colonie qui est une terre française, et sur laquelle mon regard se plaisait déjà à courir, tantôt gravissant des crêtes, tantôt s'enfonçant dans les plus sombres abîmes.

Les cocotiers, faisant miroiter les rayons de la lune sur leurs feuilles découpées, envoyaient jusqu'à moi le plus beau reflet des nuits tropicales.

Les cris des insectes, véritable sarabande d'esclaves en goguette, orgie bruyante de tout ce qui vit caché pendant le jour, parvenaient jusqu'à mes oreilles. Toutes ces impressions étaient nouvelles pour moi, et j'admirais en silence.

Je passai ainsi la nuit tout entière sur le pont du navire, et quand nous mouillâmes, vers trois heures du matin, dans les eaux de Fort-de-France, j'étais encore en contemplation devant cette merveille, si grande quand elle est consi-

dérée d'ensemble, plus grande encore quand elle est examinée en détail, devant cette nature tropicale si variée, si grandiose, si riche, si exubérante de vie, qu'il semble en l'étudiant que Dieu lui-même n'ait pu la créer sans efforts.

CHAPITRE II.

FORT-DE-FRANCE.

Les palétuviers pendant la nuit. — La savane. — La baie de Fort-de-France. — Réveil de la ville.

Il est encore nuit. Les rues de Fort-de-France doivent être désertes et les habitants endormis. A la campagne, les grillons, les cabris de bois, tous les insectes qui volent ou qui rampent, présentant les premières lueurs du jour, ont cessé leurs chants nocturnes. Le plus profond silence va régner pendant une heure encore dans cette ville où tout est éclatant d'ordinaire, la lumière comme le son, le parler des habitants comme la couleur des vêtements.

Descendons à pas de loup du bateau, préparons-nous à errer dans l'intérieur de Fort-de-France, comme dans le château de la Belle au bois dormant, à visiter en détail tout ce qui est matériel dans cette ville, tant bâti par les hommes que sorti de la main de Dieu; en un mot, tâchons d'examiner le premier décor de la

Martinique avant que la représentation de la comédie humaine aux colonies ne commence avec le jour.

Nous voici installés dans la barque qui doit nous mener à terre. La baie de Fort-de-France où le paquebot vient de mouiller est non-seulement la plus belle des Antilles, mais encore une des plus belles du monde entier, tant aux yeux des marins qu'aux yeux des touristes. Elle a presque la même étendue que la rade de Brest ; elle est assez profonde dans toutes ses parties pour que les plus gros navires puissent y pénétrer sans crainte ; d'ailleurs, le fond est sablonneux, et une erreur, à la vérité invraisemblable, fût-elle commise par un pilote, n'entraînerait aucune conséquence désastreuse.

L'ouverture en est assez large, il est vrai, mais elle est tournée vers le sud-ouest ; la baie est donc garantie des coups de vent de la haute mer ou des grandes lames formées par la continuation des vents alizés du nord-est. Si, par hasard, une bourrasque venant du continent parvenait à agiter d'une manière dangereuse la baie de Fort-de-France proprement dite, des portions plus restreintes et mieux abritées, connues sous les noms de baie des Trois-Ilots, cul-

de-sac Cohé ou baie du Carénage, pourraient encore offrir aux plus grands bâtiments des retraites nombreuses et exemptes de tous périls.

C'est certainement à cause de ces refuges incomparables pour les navires de tout tonnage, que la Martinique nous a été si enviée par toutes les nations maritimes. Trois fois depuis le milieu du siècle dernier nous avons été obligés de céder cette île à l'Angleterre ¹, et actuellement encore, pourquoi les États-Unis vont-ils établir à la pointe d'Arlet un immense entrepôt de charbons qui devra ravitailler spécialement leurs navires, et pourquoi une autre nation, celle-ci européenne et momentanément glorieuse, entretient-elle constamment de trois à cinq vaisseaux de guerre dans le port de Saint-Thomas? Peut-elle envier cet îlot moins grand que Paris, devenu stérile à force d'être inculte et dont le commerce, alimenté autrefois par des causes dont je parlerai plus tard et qui n'existent plus, va constamment en diminuant jusqu'à ce qu'il s'éteigne probablement pour toujours?

La barque qui nous conduit du paquebot à terre me semble faire un détour inutile. Est-ce

¹ En 1762, en 1802 et 1809.

l'obscurité de la nuit ou le demi-sommeil de notre batelier qui nous ont ainsi fait dévier de la route? Quoi qu'il en soit, nous voici entrés dans un dédale ou plutôt un taillis, je dirais presque une futaie de palétuviers, d'où nous aurons peine à sortir.

Ces arbres, inconnus en Europe, croissent en plein Océan. Leurs racines poussent noueuses et contournées du fond de la mer jusqu'à la surface de l'eau, et l'arbre lui-même pousse au-dessus de cette surface gracieux et toujours vert, pouvant s'élever en deux ou trois ans à la hauteur d'un vigoureux taillis.

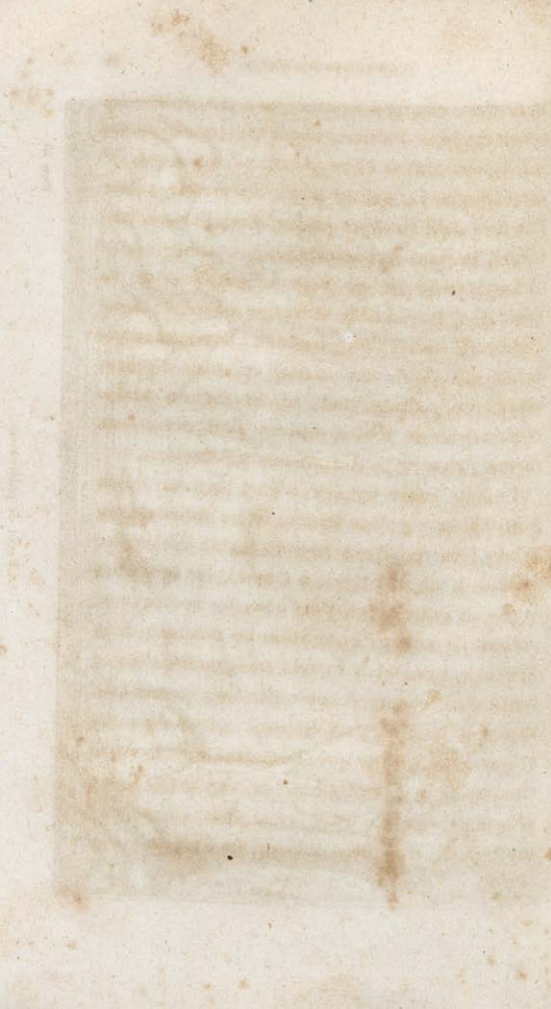
Les palétuviers croissent rarement isolés; ils forment çà et là, sur le rivage de la Martinique, de véritables forêts qui seraient impénétrables si la hache n'y ménageait constamment certains passages qui permettent aux barques d'arriver jusqu'à la terre ferme.

Comme les arbres de ces singulières forêts sont toujours couverts de feuilles, les allées dans lesquelles on navigue sont, pendant le jour, protégées contre les rayons du soleil, et pendant la nuit, l'ombre épaisse dont elles sont entourées, le clapotement de l'eau qui s'y mêle au chuchotement des branches agitées par le vent,



L. BREFAN

Forêt de palétuviers.



la verdure réunie à la mer, tout cela forme un spectacle inaccoutumé, inspirant grande admiration, surtout à l'Européen qui débarque. Il semble que la nature tropicale vienne saluer l'arrivée de l'étranger jusque dans l'Océan lui-même, se riant de l'amertume des eaux.

La Martinique est bien le royaume de la végétation inépuisable et variée à l'infini; aussi cette belle souveraine a-t-elle eu l'heureuse inspiration de s'entourer d'une ceinture d'arbres aquatiques; ni le vent, ni les vagues, ni les coquillages de toutes espèces s'attachant aux racines, rien ne peut nuire aux palétuviers.

Comme notre batelier n'était pas sûr de sa route, nous voguions lentement au milieu de ces arbres bizarres. Nous voyions les étoiles briller au-dessus de nos têtes, à travers des branches vertes et entrelacées, puis nous les apercevions autour de notre embarcation se reflétant dans une mer pure et à la fois très-sombre. Notre route était encore éclairée par une quantité de mouches lumineuses voltigeant autour de nous et par nos avirons qui allumaient sous l'eau, à chaque effort de notre batelier, une petite lueur phosphorescente. Tout cela était silencieux, mystérieux, tranquille et beau. Ce n'est qu'après

une heure de cette navigation enchanteresse, au milieu de ce paysage admirable et si nouveau pour nous, que nous abordâmes à Fort-de-France, le 22 novembre, avant le lever du jour.

Cette ville, bien que plus petite et moins populeuse que Saint-Pierre, peut cependant être regardée comme la capitale de la Martinique parce qu'elle est le siège du gouvernement. Elle a été fondée vers la fin du dix-septième siècle. C'était, paraît-il, une cité bien bâtie et élégante quand a eu lieu le tremblement de terre de 1839 qui la détruisit entièrement.

Fort-de-France est maintenant une agglomération de cases en bois bien alignées, assez propres, bâties toutes sur le même modèle, bien que de grandeurs différentes et aménagées dans le but de garantir contre les ardeurs du soleil. Ces cases offrent un séjour agréable à cause de la fraîcheur qui y est constamment maintenue, mais elles sont dénuées de toute élégance et même de confortable. Les plus hauts fonctionnaires, les planteurs, le gouverneur lui-même, habitent aussi dans des maisons en bois qui ne diffèrent des autres que par la dimension.

Un trésor bien précieux existe cependant dans chacune de ces petites demeures, ce sont

des fontaines qui coulent nuit et jour et surabondamment. L'amiral de Gueydon a fait à la ville cet intelligent cadeau pendant qu'il était gouverneur de la Martinique; aussi son nom est-il encore vivant et honoré. Un aqueduc solidement construit prend l'eau dans la rivière de Case-Navire à une grande hauteur au-dessus du niveau de la mer et la déverse, après un parcours de douze kilomètres, dans un réservoir appelé Château d'eau, placé sur le penchant d'un coteau qui domine la ville à une quinzaine de mètres environ au-dessus de la plus haute habitation. C'est en sortant de ce réservoir que l'eau se distribue fraîche et très-limpide entre toutes les maisons et qu'elle va ensuite, avant de se jeter dans l'Océan, alimenter de véritables rivières qui bordent chaque côté des rues.

A la vérité, aucun monument de Fort-de-France ne mérite une description spéciale. Comme je l'ai dit plus haut, toutes les maisons se ressemblent. Elles se composent d'un rez-de-chaussée où sont ménagées deux chambres et quelquefois d'un premier étage distribué de la même manière. Les portes, les murs, les cloisons intérieures, sont remplacés par des châssis dans lesquels des persiennes à lames mobiles permet-

tent de laisser plus ou moins circuler l'air de la rue et le regard des passants. Partout, même petite cour carrelée, même réservoir de forme rectangulaire dans lequel tombe l'eau courante et au fond duquel les habitants de chaque maison vont chercher plusieurs fois par jour la propreté et la fraîcheur.

Une place de la ville est cependant à signaler : elle est connue sous le nom de savane de Fort-de-France.

Une statue assez belle de l'impératrice Joséphine orne le milieu de cette place où pousse de toute part un gazon touffu. Huit ou dix palmiers de l'espèce appelée « palmiers-colonnes », parce que les troncs ont en effet l'apparence et la couleur d'une colonne en maçonnerie, entourent la statue et lui servent d'auréole. Puis, dans le reste de la place, un peu au hasard, de larges allées sont tracées dans le gazon. Des tamaris plantés symétriquement de chaque côté de ces allées et de gigantesques sabliers les rendent fraîches et sombres.

Ces derniers arbres, surtout, prennent d'énormes proportions, et comme leurs troncs ne pourraient pas, sans doute, puiser seuls une sève suffisante, chaque branche envoie une liane à

terre, sorte de trompe végétale qui prend racine à son tour et sert à alimenter la portion du géant où elle a pris naissance.

La mer arrose deux côtés de cette savane dont la forme est rectangulaire. Un petit cap sur lequel est bâti le fort qui donne son nom à la ville partage la vue sur la mer en deux portions d'aspect très-différent. D'un côté on voit l'immensité, la surface liquide s'étendant jusqu'à l'horizon, en un mot la pleine mer. D'un autre côté du fort, on aperçoit la baie du carénage, partie abritée, où de nombreux navires sont à l'ancre. Leurs silhouettes se dessinent agréablement sous le berceau de verdure formé par les grands arbres; leurs cordages se confondent avec les racines aériennes des sabliers et avec les lianes qui relient chacun de ces arbres géants aux palétuviers du rivage.

Enfin, derrière toutes ces merveilles, de l'autre côté de la baie de Fort-de-France, apparaissent dans le lointain les monts d'Arlet, du Diamant et de Sainte-Luce, dont les cimes joyeusement élancées et couvertes d'une végétation verdoyante contrastent avec l'azur de la mer, la nudité des mâts et la majesté sombre des grands arbres qui sont au premier plan.

Ce n'est pas une seule description qu'il faudrait faire de cet endroit vraiment splendide pour en donner une juste idée au lecteur. Il faudrait le peindre à chaque heure du jour et de la nuit.

Après avoir essayé d'en tracer la configuration, il faudrait, dans chacune de ces descriptions successives, énumérer les différents effets de la lumière qui forment un véritable langage, tant ils donnent à cette promenade des physiologies variées et significatives.

Il faudrait considérer à midi, sous l'ardent soleil tropical, l'épaisseur des berceaux de verdure et l'ombre bienfaisante qu'ils répandent sur les allées.

Il faudrait admirer, le soir, la lutte suprême qui s'engage entre le soleil couchant et ces mêmes ombrages qui ont su lui résister pendant le jour : la mer incendiée darde obliquement les rayons lumineux qu'elle reflète, et le soleil, victorieux au moment de disparaître, finit par colorer de rouge cette impénétrable verdure.

Et puis enfin, plus tard, quand la nuit est venue et que la lune monte au-dessus de l'horizon, c'est alors qu'il faudrait considérer les étranges contrastes de clair et d'obscur qui se produisent sur cette promenade. Les arbres,

dans les replis desquels brillent et chantent mille insectes, font jaillir de leurs feuilles lisses des reflets blanchâtres et éclatants. Dans le port, les fenêtres des vaisseaux, en s'illuminant, paraissent être les yeux brillants de quelque dragon nocturne, et les vaisseaux eux-mêmes des monstres marins, dont les silhouettes absolument noires prennent à cette heure de la nuit des aspects fantastiques.

La mer, presque constamment immobile dans ces parages, semble contemplative devant cette belle nature, et les montagnes du sud, en se voilant à demi dans un brouillard mystérieux, prennent des proportions considérables et paraissent vouloir se grandir elles-mêmes pour se rendre dignes de terminer un pareil tableau. J'en ai si bien admiré et compris toute la magnificence que je serais presque tenté de m'excuser d'avoir osé essayer de la décrire.

Deux longues heures se sont déjà écoulées depuis que nous avons mis le pied sur la terre ferme. Le jour a paru. La vie active, la circulation dans les rues de la ville ont commencé.

Voici une négresse arrivant de la campagne et qui porte au marché des fruits dont la forme et la saveur nous sont inconnues. Un noir sort

d'une maison voisine, s'approche d'une boutique ambulante où l'on débite du lait, des fruits, de la glace, et fait quelques emplettes. Il est proprement vêtu et semblerait un majordome, si la case d'où il sort n'avait pauvre apparence.

Voici un autre noir, mais dont le type diffère essentiellement du précédent. Ses traits sont plus beaux, mais aussi plus sauvages. Une raie bleu foncé sépare son front en deux parties égales, et des anneaux d'or sont passés dans son nez et dans le haut de ses oreilles. C'est, à n'en plus douter, un Indien de la vieille Asie, un sujet anglais émigré en Amérique. La pioche qu'il porte sur son épaule indique qu'il se rend à quelque dur travail; son regard et sa fierté prouvent qu'il n'a oublié ni sa patrie ni l'indépendance de sa race.

Plus l'heure s'avance, plus les rues s'animent. Un jeune homme au teint cuivré, vêtu d'un costume blanc irréprochable, vient d'entrer dans la maison dite du gouvernement; puis nous voyons circuler et s'entre-croiser une foule de cotillons bleus, verts, jaunes, rouges, ornés d'arabesques les plus fantastiques et recouvrant des personnes de tout âge, aux couleurs de peau les plus variées.

En Europe, pour aller du blanc au noir, nous ne connaissons qu'un chemin : les *gris*. En Amérique, ou plutôt en anthropologie, cette route directe n'existe pas; on suit une masse de petits sentiers détournés qui côtoient le rougeâtre, le jaunâtre, le verdâtre, le blanc mat; et encore je ne parle que de la couleur. Si j'y entremêlais les routes non moins compliquées qui mènent du type de Japhet au type de Cham, je formerais un véritable labyrinthe dans lequel personne, pas même les plus habitués à ce genre d'observations, ne pourrait se reconnaître.

Afin cependant de ne pas commettre à l'avenir de trop grosses erreurs dans nos rapports avec les habitants de la Martinique, car ici la couleur de la peau joue, bien plus encore qu'en France la couleur politique, un rôle considérable, nous pénétrons dans un intérieur, profitant de l'invitation que vient de nous faire une mulâtresse, douée de soixante-quinze ou quatre-vingts printemps : « Vous êtes étrangers, nous a-t-elle dit en nous abordant sans vergogne; voulez-vous me faire le plaisir de partager dans ma maison mon déjeuner du matin? »

Nous acceptons; mais abandonnant quelques instants cette femme dont l'invitation aimable,

improvisée et absolument désintéressée ne paraîtra pas extraordinaire à quiconque aura habité quelque temps les Petites Antilles, nous nous mettrons à la fenêtre et nous regarderons la rue.

CHAPITRE III.

UN MOT SUR L'ESCLAVAGE.

La cause de son existence aux Antilles. — Ce qu'il était.
— Ce qu'on en a fait. — Ce qui l'a remplacé.

Je ne veux pas parler de la Martinique au point de vue historique. Je ne raconterai ni sa découverte, d'ailleurs un peu controversée, ni les luttes qui divisèrent ses premiers colons, ni les batailles qui se livrèrent entre plusieurs peuples européens pour la posséder. Nous avons accepté l'invitation d'une mulâtresse, nous nous sommes placés à une fenêtre, pour étudier la race de couleur; c'est donc de la race de couleur que je veux ici spécialement parler.

D'abord, pourquoi a-t-on appelé à la Martinique cette population africaine? Sont-ce des Européens plus ou moins tarés qui ont pratiqué ce commerce des hommes, commerce auquel les colons américains n'auraient pas songé tout d'abord, mais dont ils auraient profité par la suite?

La population nègre était nécessaire à la Martinique, au moment de la fondation de cette co-

lonie, pour défricher cette île au climat brûlant : on a donc amené des nègres de l'Afrique, mais comment s'y est-on pris? Ce qu'on a raconté au sujet de la déportation des noirs en Amérique : guerre ouverte en Afrique en vue de la traite, invention et fondation de l'esclavage, commerce des nègres fait par des particuliers, mauvais traitements infligés aux nègres par ces trafiquants, tout cela est-il vrai? Non, ce n'est pas absolument vrai, et ces narrations sont même complètement fausses à l'époque de la fondation des colonies, et jusqu'au commencement de ce siècle. Je ne prétends pas qu'alors il ne se soit pas introduit des abus, mais ces abus étaient recherchés et sévèrement châtiés par le gouvernement; en tout cas, c'est surtout depuis la suppression du code noir jusqu'à l'abolition de la traite des nègres, en 1828, qu'on a à enregistrer et à déplorer les injustices, les cruautés, il faut même dire les crimes dont on a tant parlé, le commerce n'étant plus alors soumis à la réglementation.

Quels Européens, même habitués aux plus durs travaux, eussent pu supporter les fatigues d'un défrichement sous le climat torride des Antilles françaises? Ce n'est pas tant la chaleur

même qui fatigue et énerve, que l'électricité dont est saturée l'atmosphère, la menace journalière et presque constante des orages, et l'humidité se joignant à la haute température.

Tous les Européens qui débarquent aux Petites Antilles sont pendant quelque temps suffoqués, anéantis ; de plus, la richesse de leur sang leur donne des maladies éruptives fort désagréables, et quand une fois suffisamment débilisés, ils sont débarrassés de ces maladies, ils sont enclins à la paresse, à l'oisiveté, au sommeil.

Actuellement, les ouvriers blancs et surtout des fils d'ouvriers blancs implantés à la Martinique, en un mot de véritables créoles, pourraient certainement planter les cannes, les récolter, et, à mon avis, ce serait un bien qu'il en fût ainsi ; mais je prétends qu'il était impossible à des Européens, non encore acclimatés au moment de la prise de possession, de défricher et de cultiver sous un pareil climat. Une population nègre était donc indispensable, et, pour soumettre cette nombreuse population à un petit nombre de Français, il fallait la placer dans une dépendance ou plutôt, disons le mot, dans une servitude rigoureuse, en lui accordant sans contredit le plus grand bien-être pos-

sible ¹ ; en d'autres termes, il fallait placer ces noirs dans le régime de l'esclavage tel qu'il a été établi en réalité, c'est-à-dire avec des obligations humanitaires dictées d'autant plus sérieusement aux maîtres que des lois de soumission étaient imposées aux esclaves ².

¹ Cette mesure pouvait être regardée à cette époque comme d'autant moins injuste que cette population était par le fait délivrée d'une servitude bien plus rigoureuse.

² Une ordonnance signée du duc de Penthièvre prouvera à elle seule tout ce que je viens de dire et montrera en outre combien le gouvernement français de cette époque avait en principe horreur de l'esclavage. Cette ordonnance a été promulguée le 5 avril 1762 en vue d'affranchir tous les esclaves noirs d'Amérique que leurs propriétaires avaient amenés en France. On peut voir par l'objet de cette ordonnance que là où l'esclavage n'était plus nécessaire, il était aboli. « La France était dans les premiers temps de son histoire partagée en autant de petits États qu'il y avait de villes et de villages. Les seigneurs français régnaient en despotes et se faisaient la guerre les uns aux autres. Les rois de la seconde race devinrent plus puissants, mais l'étendue de leurs États n'y permit point de veiller à tout. Les puissances particulières et l'esclavage se perpétuèrent. Il était réservé aux monarques de la troisième race, affermis sur le trône, d'anéantir un *droit odieux et contraire à la loi divine et naturelle*. L'esclavage, dont le nom seul révolte toujours, subsistant malgré les adoucissements que des lois sages y avaient apportés, reçut une atteinte mortelle. Louis X et Henri II terminèrent définitivement la proscription de toute sorte de servitude corporelle. On ne connut donc plus d'es-

Maintenant, cherchons comment s'est constitué cet esclavage, et quels sont les sujets noirs que l'on a transportés en Amérique. Ont-ils été enlevés par la guerre, arrachés à leur foyer, à leur vie libre et nomade; en un mot, les rois qui ont permis la traite des nègres sont-ils des monstres que l'on doive à jamais flétrir et mettre au ban de l'humanité? Bien au contraire.

Les Africains, comme de véritables païens qu'ils sont, possédaient et possèdent encore le plus arbitraire de tous les esclavages : celui qui donne droit de vie et de mort au maître sur l'esclave. Loin de faire la guerre et de conquérir des terres en France..... On n'eût jamais pensé que des lois aussi sages pussent recevoir la plus légère atteinte; néanmoins, la découverte du nouveau monde a déterminé nos rois à former une exception à la loi en faveur de plusieurs compagnies de commerce qui ont entrepris de faire des établissements dans nos colonies..... De là l'importation des nègres de l'Afrique dans nos colonies; de là la nécessité de l'esclavage pour soumettre une multitude d'hommes robustes à une petite quantité de Français transplantés dans ces îles. Cet esclavage, au surplus, n'a rien de comparable à celui de l'antiquité, car des lois sévères ont pourvu à leur sûreté, à leur éducation et à leur entretien. Uniquement destinés à la culture de nos colonies, on n'avait jamais pensé qu'ils vissent traîner leur chaîne jusque dans le sein du royaume..... » Suit l'ordonnance qui les affranchit dès qu'ils ont mis le pied sur le territoire métropolitain.

leur marchandise par la force, ce qui eût été difficile, coûteux et aléatoire, ceux qui faisaient la traite des nègres s'abouchaient avec les propriétaires africains, et là, à l'amiable, comme on fait un marché ordinaire en abandonnant des denrées européennes, ils devenaient propriétaires d'un certain nombre de noirs déjà esclaves, qu'ils expédiaient en Amérique. Ces noirs étaient délivrés d'une existence effroyable, et trouvaient une vie laborieuse, il est vrai, mais dans de justes proportions. Pour que des abus ne soient pas commis, pour que nul ne se rendit coupable en Afrique, au sujet des esclaves, d'une action indigne, la traite fut établie en concession, permise seulement à certaines compagnies composées d'hommes nommés par le gouvernement, et par conséquent connus, surveillés, et, en cas de besoin, réprimés par ce même gouvernement ¹.

¹ Voici des passages d'une ordonnance royale permettant l'établissement de la Compagnie de Guinée : « A ces causes et pour autres considérations..... nous avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, établi et établissons par ces présentes une Compagnie sous le titre de Compagnie de Guinée, qui sera composée de *ceux de nos sujets que nous choisissons à cet effet, pour par les intéressés en icelle faire ceux et à l'exclusion*

Ces esclaves quittaient donc un maître sauvage, cruel, et qui devait un jour ou l'autre, en qualité de païen, les sacrifier aux dieux, pour obéir à l'avenir à un maître civilisé, européen, français, dont les droits étaient d'ailleurs fort limités, et qui eût été très-sévèrement puni s'il se fût écarté de la règle prescrite ¹.

de tous nos autres sujets, le commerce des nègres..... qu'ils pourront traiter ès côtes de l'Afrique..... *faisant défense à tous autres nos sujets d'y négocier* ni de transporter aucuns nègres desdits pays aux îles, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, confiscation des vaisseaux nègres au profit de ladite Compagnie et 3,000 livres d'amende applicables aux hôpitaux des îles..... auquel effet nous permettons à ladite Compagnie *de faire avec les rois nègres tel traité de commerce qu'elle avisera.....* Ceux qui seront par nous choisis pour composer ladite Compagnie de Guinée fourniront à notre secrétaire d'État ayant le département de la marine et du commerce leur soumission de faire porter sur leurs vaisseaux, chacun an, dans nos îles et colonies de l'Amérique, la quantité de mille nègres de Guinée que la Compagnie ou les commis pourra *traiter de gré à gré èsdites îles et colonies.....* Donné à Versailles, au mois de janvier, l'an de grâce 1685 et de notre règne le 42^e. Signé : Louis, et plus bas, par le Roi : Colbert. Et à côté, visa : Le Tellier. »

¹ Un règlement, appelé Code noir, prescrivait aux propriétaires d'esclaves la conduite qu'ils devaient tenir dans toutes les circonstances. Ce code avait tout prévu, même les cas de vieillesse ou de maladie des esclaves : « Art. XXVII. Les esclaves infirmes par vieillesse, maladie

Nous voici donc bien loin des histoires terribles et plus ou moins dramatiques sur la traite des nègres, que les imaginations trop riches s'étaient plu à inventer. La traite des nègres, à

ou autrement, soit que la maladie soit incurable ou non, seront nourris et entretenus par leurs maîtres; et en cas qu'ils les eussent abandonnés, lesdits esclaves seront adjugés à l'hôpital auquel les maîtres seront condamnés de payer six sols par chacun jour, pour la nourriture et entretien de chacun esclave. »

Les rapports ou trop cruels ou trop tendres des maîtres avec les esclaves étaient aussi très-sévèrement réglés : « Art. IX. Défendons à nos sujets blancs de l'un et de l'autre sexe de contracter mariage avec les noirs, à peine de punition et d'amende arbitraire; et à tous curés, prêtres ou missionnaires séculiers ou réguliers et même aux aumôniers de vaisseaux de les marier. Défendons aussi à nosdits sujets blancs de vivre en concubinage avec des esclaves; voulons que ceux qui auront un ou plusieurs enfants de leurs concubinages avec leurs esclaves, ensemble les maîtres qui l'auront souffert, seront chacun condamnés à une amende de 2,000 livres de sucre; et s'ils sont les maîtres de l'esclave de laquelle ils auront lesdits enfants, voulons qu'outre l'amende, ils soient privés de l'esclave et des enfants et qu'elle et eux soient confisqués au profit de l'hôpital, sans pouvoir être jamais affranchis. N'entendons toutefois le présent article avoir lieu lorsque l'homme, n'étant point marié à une autre personne durant son concubinage avec son esclave, épousera dans les formes observées par l'Église ladite esclave qui sera affranchie par ce moyen et les enfants rendus libres et légitimes. »

l'époque où elle fut instituée, fut une innovation opportune et à la fois humanitaire. On retirait de pauvres diables des mains de leurs maîtres cruels, disons le mot, de leurs bourreaux, et l'on en faisait des chrétiens, des travailleurs utiles, et parfois des hommes civilisés.

En 1716, le Roi, cédant à la demande générale, et croyant pouvoir compter sur les sentiments humanitaires de ses sujets, permit le libre commerce des nègres ¹. Il ne tarda pas à s'en repentir; de nombreux abus furent commis immédiatement, et quatre ans après la concession de cette liberté, il fallut l'abroger et revenir à l'organisation précédente ². Cette abrogation déplut naturellement aux négociants, et ils réclamèrent de nouveau, de toutes leurs forces, la liberté de la traite. Tel a été trop souvent dans l'histoire le sort du mot « liberté »; il a dissi-

¹ « Les négociants de notre royaume ayant représenté qu'il convenait au bien du commerce en général, et en particulier à l'augmentation des îles françaises en Amérique, que le commerce de la côte de Guinée fût libre..... Voulant procurer à nos sujets le nombre de nègres nécessaire pour entretenir et augmenter la culture de leurs terres, Art. 1^{er}. Nous avons permis et permettons à tous négociants à l'avenir de faire librement le commerce des nègres. »

² Arrêt du 27 septembre 1720.

mulé, sous des apparences de justice, les convoitises les plus injustes ou les appétits les plus grossiers. C'est au nom de la liberté qu'on a proclamé, en 1848, l'abolition de l'esclavage, qui a été une faute telle qu'elle a été décrétée; c'était aussi au nom de la liberté qu'on réclamait, après 1720, le commerce général des nègres, qui aurait été un crime tel qu'il se serait effectué.

Les réclamations devinrent cependant si violentes que le Roi dut de nouveau céder, mais il fit une sorte de compromis. Le commerce fut libre en principe, et le gouvernement exigea que les nouveaux traitants lui payassent, comme impôt, la même somme que les agents de la Compagnie des Indes payaient à ladite Compagnie¹. De cette manière, le Roi s'imagina pouvoir contrôler la quantité de bâtiments qui faisaient la traite des nègres, les noms, la moralité des personnes qui faisaient cette traite.

Mais cette seconde concession amena des abus comme la première. On ne put pas contrôler, comme auparavant, la quantité de nègres transportés d'Afrique aux colonies américaines. Il fut impossible de limiter à chaque traitant le chiffre de son commerce. Au lieu de trois mille

¹ Arrêt du conseil d'État du 31 juillet 1767.

nègres que les Antilles françaises recevaient chaque année, elles en virent débarquer des quantités considérables; on ne savait qu'en faire : personne ne les achetait. « Ils étaient entassés dans des magasins, abandonnés dans des entrepôts le long du port, et ces malheureux offraient un tableau révoltant de morts et de mourants jetés pêle-mêle dans la fange ¹. »

Hélas! cette première liberté et ces abus ne furent que le prélude de bien d'autres malheurs. Ce commerce libre des esclaves, et plus tard l'esclavage lui-même, réclamèrent impérieusement des réformes. Mais ces réformes demandaient à être sérieusement étudiées, sagement appliquées.

On sait comment l'imprudente Convention, au lieu de chercher à s'instruire à fond sur la question coloniale, décréta par acclamation, en 1794, l'abolition complète de l'esclavage. — Qu'arriva-t-il? Tout travail utile à la prospérité des colonies cessa, et nos Antilles, ainsi que la Guyane, furent complètement ruinées.

Comment cet exemple ne servit-il pas à éclairer le gouvernement de 1848, lorsqu'il apporta

¹ Ordonnance des administrateurs du Cap haïtien datée du 24 mai 1784.

à son tour dans nos colonies américaines une même liberté trop hâtive et une même ruine ?

Peu après le décret de 1794, une émeute de conscrits et de noirs fut l'occasion de la mise en état de siège de la Guadeloupe. Le général Richepanse, arrivant en conquérant, prit militairement possession de la colonie, et dès le début, en réservant aux blancs seuls le titre de citoyen ¹, en désarmant les noirs, en les obligeant à retourner aux anciennes habitations, préluda clairement au rétablissement de l'ancienne organisation. L'esclavage et même la traite furent en effet rétablis par la loi du 30 floréal an X, et, pour comble de malheur, *le Code noir demeura aboli*.

En 1805, de nouvelles réformes vinrent encore modifier la situation coloniale. Le Code Napoléon fut promulgué aux Antilles françaises. Toutefois, l'Empereur, sachant que beaucoup d'articles du Code civil ne pourraient pas s'allier avec les intérêts coloniaux, avait donné l'ordre aux chefs des colonies alors gouvernées par des triumvirats de ne mettre à exécution que les parties du Code civil qu'ils trouveraient susceptibles d'être appliquées ².

¹ Arrêté du 16 juillet 1802.

² Sidney-Daney.

Or, certains édits, certains articles du Code noir avaient introduit à la Martinique cette immense séparation des blancs et des noirs connue encore aujourd'hui sous le nom de préjugé de la couleur. Aussi les triumvirats chargés de modifier le Code Napoléon selon les coutumes coloniales distinguèrent-ils dans leurs rapports les personnes des différentes races. Voilà donc la séparation des blancs et des noirs absolument maintenue. Toutes les anciennes *ordonnances* qui établissaient les droits et l'autorité du maître furent rigoureusement conservées; d'un autre côté, comme le Code civil ne parlait pas des *obligations de ces maîtres envers leurs esclaves*, des répressions qu'entraînaient les abus qu'ils pouvaient commettre, il n'en fut pas question. Certains maîtres se crurent alors permis, grâce à cette nouvelle organisation, de maltraiter leurs esclaves, de les frapper selon leurs fantaisies et de les abandonner dans leur vieillesse.

D'autres, au contraire, doués d'un cœur tendre au delà du convenable, se firent des maîtresses de beaucoup de leurs esclaves du sexe féminin et augmentèrent tellement la population de couleur, qu'elle forme maintenant la grande majorité des habitants de Martinique.

Toutes les désobéissances graves des esclaves, tous les délits des hommes de couleur affranchis, furent jugés par un tribunal composé d'hommes blancs : les jugements furent donc rendus avec une certaine partialité. De plus, quand, dans la suite, l'Angleterre décréta l'abolition de l'esclavage, quantité de noirs de la Guadeloupe et de la Martinique tentèrent de gagner la Dominique ou l'île de Sainte-Lucie : c'est alors que commencèrent les excès de cruauté.

Ceux qui étaient pris étaient jugés plus que sévèrement par les tribunaux et de plus avaient à supporter toutes sortes d'outrages de la part de certains maîtres cruels irrités contre eux et dont les actes d'injustice n'étaient plus soumis comme autrefois à un règlement sévère.

Tous les abus des maîtres sur les esclaves, toutes les abominations causées par ce régime de l'esclavage, horreurs moins nombreuses qu'on ne s'est plu à le dire, mais cependant ayant existé réellement ; toutes ces horreurs, dis-je, datent de cette époque de transition dans l'histoire de l'esclavage.

Donc, si l'on veut rendre à chaque époque, à chaque gouvernement, la part d'abus et de mé-

rites qui lui revient, il faut dire : Ce n'est pas la Révolution qui a causé ce grand bien de l'abolition de l'esclavage, ce sont les abus amenés par la Révolution dans cette organisation sociale qui ont rendu nécessaire l'émancipation des esclaves.

Je passe vite sur l'histoire de la colonie pendant la Restauration. On y rétablit quelque temps l'ancien système. Je me bornerai à constater pour cette époque transitoire que, si en 1816 la production totale des sucres coloniaux n'avait été que de 17,000,000 de kilogrammes, elle atteignit en 1826 73,000,000, et en 1829 80,000,000 de kilogrammes. Il est donc incontestable qu'avec l'esclavage renaissait la prospérité des colonies. Cependant, cette organisation ne pouvait pas continuer à être maintenue ; il fallait des réformes.

On sait comment la traite fut abolie en 1831. On sait quelle loi sage, proposée en 1838 par M. Passy, aurait affranchi peu à peu les esclaves dans nos colonies ¹. Si cette loi avait été appli-

¹ « Art. I^{er}. A dater de la promulgation de la présente loi, tout enfant qui naîtra dans les colonies françaises sera libre, quelle que soit la condition de ses parents. » — Suivent d'autres articles qui facilitent aux esclaves leur libération par un travail assidu.

quée, nos colonies seraient encore actuellement prospères et en même temps débarrassées de l'hydre repoussant de l'esclavage. Mais, malheureusement, le gouvernement français hésita. La nouvelle de ce mouvement métropolitain en faveur de l'abolition eut sa réaction aux colonies. Les propriétaires se coalisèrent contre toute innovation. Cette réaction ralentit les efforts que l'on faisait en France en faveur de l'émancipation. Cet état transitoire durait encore quand survint la révolution de 1848.

Peu de temps après, le 4 mars de la même année, parut un décret aussi peu étudié, aussi imprudent, aussi regrettable que celui de la Convention promulgué en 1794. Ce décret affranchit immédiatement tous les esclaves sans distinction et sans réserve. « Ce décret », dit M. Cochin, qui n'est cependant pas suspect d'être esclavagiste, « livra sans transition l'enfant à l'abandon, l'adulte à la paresse, le vieillard au dénûment. »

Donc, en résumant : établir l'esclavage comme on l'a fait au moment de la création des colonies des Antilles, c'était une mesure triste, mais une mesure nécessaire, et surtout pas injuste ni même antihumanitaire ; régler les droits des

propriétaires, comme on l'a fait par la création du Code noir, c'était prévenir les abus de l'esclavage et par conséquent diminuer, sinon éteindre, les inconvénients de cette organisation.

L'abolition de la traite des nègres faite par des compagnies régulières et surtout l'abolition du Code noir amenèrent de grands abus.

Ces abus eurent successivement pour conséquences : l'affranchissement de la plupart des mulâtres, la concession des droits civils et politiques accordée à ces mulâtres affranchis, l'abolition de l'esclavage, puis, enfin, la nouvelle concession des droits civils et politiques accordée aux noirs.

Toutes ces innovations préparèrent l'organisation actuelle de la colonie : l'extension des engagements volontaires ou regardés comme tels, remède incomplet, plus antihumanitaire que l'esclavage à certains points de vue, remède trop inconnu en Europe, dont je parlerai un peu plus tard. Elles amenèrent aussi une sorte d'anarchie sociale au point de vue des familles et des races ; elles firent de nos colonies un véritable haras humain dont les conséquences, plutôt dérisoires à l'heure actuelle, pourront être épouvantables dans l'avenir ; puis elles donnè-

rent naissance à une démoralisation inouïe et générale.

Je dirai quelques mots de toutes ces choses, parlant plus spécialement de ce qui existe actuellement, car je ne veux pas faire ici un travail historique, mais une simple narration de voyage.

CHAPITRE IV.

POPULATION DE COULEUR.

Classification de ses membres. — D'où elle vient. — Où elle va. — Ce qu'elle est.

En dehors de toute préférence pour telle ou telle organisation sociale, il faut, à la Martinique, constater ceci depuis l'abolition de l'esclavage. Les blancs, c'est-à-dire les créoles proprement dits, sont presque tous retournés en Europe ou ont émigré dans les deux Amériques. Les noirs, quelque peu enrichis, ont bâti des huttes sur le bord des forêts vierges et sont redevenus presque aussi sauvages que leurs pères d'Afrique. Les hommes de couleur seuls ont continué à regarder cette terre comme leur patrie, l'ont aimée, ont peuplé les villes et sont devenus les véritables maîtres de la colonie.

Or, cette race, créée par les hommes, ne peut durer qu'un temps comme tout ce qui vient des hommes. Livrée à elle-même, elle est fatalement destinée à disparaître et à redevenir

noire ! La colonie sera donc bientôt peuplée exclusivement de nègres si l'on ne favorise pas l'immigration des blancs. Or, pour favoriser cette immigration, il faudrait, après avoir détruit ce qu'on a eu raison de détruire, mais ce qui faisait la richesse des colons européens, l'esclavage ; il faudrait, dis-je, remplacer cette organisation par un autre système produisant les mêmes résultats et qui soit à la fois digne de l'humanité et du christianisme.

Nous donnons en France le nom de mulâtre à toutes les personnes qui ne sont ni blanches ni noires. Aux colonies, on se sert de la périphrase : gens de couleur, pour dénommer en général cette catégorie d'hommes ou de femmes. Là-bas, le mot mulâtre s'applique seulement à ceux qui sont nés d'un blanc et d'une négresse.

Après ce premier produit, suivant que la mulâtresse s'allie à la race noire ou à la race blanche, les produits peuvent se classer sur une échelle dont les degrés sont très-nombreux. Quatre premiers sont particulièrement dénommés, deux se dirigeant vers le blanc, deux autres vers le noir.

Si la mulâtresse s'allie au noir, elle produit

le capre ; si la capresse s'allie encore au nègre, elle produit le griffe.

Au contraire, s'allie-t-elle au blanc, elle produit le mestif ; si la mestive s'allie encore au blanc, elle produit le quarteron.

Pour prévoir autant que possible quel produit pourra résulter de l'alliance de deux personnes de couleur, on peut s'en rapporter à ces trois règles générales : si la femme est d'une teinte plus foncée que l'homme, la couleur de l'enfant se rapproche de celle de la mère ; quand le mari est au contraire plus noir que son épouse, la couleur de l'enfant se rapproche de celle du père. Quand deux personnes de même couleur s'allient entre elles, leurs enfants sont plus noirs qu'elles, et, chose curieuse, le second enfant est généralement plus noir que le premier, le troisième plus noir que le second, et ainsi de suite. En un mot, on peut dire qu'une population colorée, livrée à elle-même, est fatalement destinée à redevenir noire au bout d'un petit nombre de générations.

La preuve la plus curieuse que l'on en puisse donner est fournie par l'expérience suivante, qui expliquera en outre au lecteur ce qui a parachevé la séparation entre les blancs et les noirs,

séparation plus enracinée que jamais chez les créoles qui veulent rester de véritables créoles, c'est-à-dire des blancs.

J'ai prononcé à dessein le mot expérience; on s'occupait surtout du temps de l'esclavage, mais maintenant encore, dans certaines habitations où se trouvent un grand nombre de serviteurs colorés, on s'occupe avec intérêt des résultats que peuvent produire une alliance ou plusieurs alliances successives entre personnes de telle ou telle couleur, de telle ou telle nation. A ce point de vue on peut dire que le sud des États-Unis et plus encore les Antilles sont un véritable haras humain. Pour en arriver au fait, on a produit, dans une sucrerie des Petites Antilles, une mestive en alliant une mulâtresse à un blanc; puis, en alliant cette mestive aussi à un blanc, on a produit une quarteronne. Pendant six générations, tous les produits féminins de ces alliances successives ont toujours été alliés à des blancs. La septième alliance ne produisit que des garçons.

Une expérience identique avait été faite en même temps dans une sucrerie voisine; mais, dans cette dernière sucrerie, la septième alliance avait encore produit des sujets féminins.

On maria ensemble les deux derniers produits de ces sept expériences simultanées d'alliances avec des blancs. Ces jeunes gens étaient d'une beauté remarquable; leurs cheveux étaient du blond le plus ardent; leurs types n'avaient rien conservé de la race africaine, et leurs peaux étaient tellement blanches qu'on les aurait pris facilement pour des albinos, sans la grâce et la vigueur de leurs membres, sans la lucidité, je dirai même le brillant de leur intelligence. Eh bien! leurs enfants furent de couleur très-accusée, et les enfants de leurs enfants des sortes de mulâtres extrêmement foncés.

Après cette expérience, on peut se demander combien il faudrait d'alliances successives avec des blancs pour faire disparaître dans une famille toute trace de sang noir; on se demande même si ce résultat pourrait être jamais obtenu.

Il est aisé de comprendre à présent, par ce qui précède, pourquoi les familles créoles blanches pur sang tiennent à ne jamais s'allier avec des personnes dont les veines contiennent la moindre molécule de sang noir. Ce premier mariage accompli, il suffirait d'une seconde faute de ce genre pour transformer cette famille blanche, c'est-à-dire européenne, pouvant d'un mo-

ment à l'autre revenir prendre en Europe, en France, la position qu'elle occupait avant son émigration, pour transformer, dis-je, cette famille en une famille de mulâtres. Or, de là au noir le plus absolu, le chemin est court, il n'y a plus à commettre qu'une ou deux fautes du même genre.

Comme les hommes ou les femmes de couleur mitigée sont en général, qu'on me pardonne ce mot, de fort beaux produits, au point de vue physique, parce que leurs formes représentent à la fois la force, à cause de la partie africaine de leur sang, et la délicatesse, à cause de la portion européenne; de plus, comme leur esprit est aiguisé par la position fautive qu'ils occupent entre les tout à fait blancs et les tout à fait noirs, position d'autant plus fautive, comme je le dirai plus bas, que leur naissance est presque toujours inavouable; comme leur amour-propre les engage à parvenir à un niveau intellectuel supérieur, à cause de la lutte permanente dans laquelle ils sont engagés aux colonies, il en résulte que ces hommes et ces femmes de couleur mitigée sont en somme des personnes très-séduisantes. Leur réception au sein des familles blanches pourrait amener des mariages et par conséquent

les résultats désastreux dont je parlais tout à l'heure.

Aussi les chefs de familles créoles disent-ils toujours, quand il est question de tel homme ou de telle femme au sang mêlé : Leur parler dans la rue, leur donner la main, leur rendre même les plus éclatants services, toujours si je le peux, parce que je les estime ; mais les traiter en égaux et les recevoir chez moi, jamais, parce qu'un membre de ma famille pourrait s'en éprendre.

J'ai dit tout à l'heure que les naissances des mulâtres étaient généralement inavouables : cela est incontestable, et c'est la dernière raison qui conserve aussi enracinée là-bas la séparation des races.

« Nous n'accorderions pas notre fille, dit Granier de Cassagnac, à un monsieur qui aurait constamment affichés ces mots dans le dos ou sur la poitrine : Je suis enfant naturel, ou : Je suis fils d'enfant naturel. Telle est en réalité la situation des gens de couleur, aux colonies. »

Je n'ai pas besoin de rappeler d'où provenaient les gens de couleur, du temps de l'esclavage : aucun mariage n'était jamais célébré entre un blanc et une négresse ; les règlements s'y

opposaient. Chaque habitant absolument blanc avait pour femme légitime une habitante absolument blanche, et pourtant chaque sucrerie possédait un troupeau assez compacte de gens de couleur. Nous avons vu comment ce troupeau a pris naissance. D'ailleurs, les Africaines s'émouvaient peu de ces mœurs bizarres; elles continuaient ainsi en Amérique leurs mœurs africaines; elles trouvaient dans ces rapports une sorte d'évocation à la patrie absente, et les Européens, moins excusables, puisaient dans ces mœurs une satisfaction dégradante, mais facile.

On comprend, par ce que je viens de dire, que tous les gens de couleur, s'ils remontaient à leur origine, finiraient par découvrir un ancêtre de naissance incertaine; mais il semble, et voilà où je veux en venir, que maintenant deux personnes de couleur étant de même origine, de même pays, de même situation sociale, et dont les familles ont, hélas! les mêmes destinées, pourraient s'allier entre elles, suivant les lois civiles et religieuses, et constituer, malgré leurs origines bâtardes, une souche honorable et légitime.

Ces mariages ont bien lieu quelquefois; mais

ces unions, outre qu'elles sont très-rares ¹, ont peu de chance de durée, et ont encore moins de chance d'être indéfiniment renouvelées.

Chose curieuse : le préjugé, ou pour parler ici plus correctement, la jalousie de la couleur est encore bien plus vivace chez les personnes de sang mêlé que chez les blancs : il est donc très-difficile à l'homme qui n'appartient pas à l'une des races primitives de trouver, dans la collection d'humains bigarrés qui foulent la terre de la Martinique, une personne qui soit absolument de sa couleur. Dans un mariage entre deux personnes de couleurs différentes, naissent immédiatement la jalousie chez l'une et le dédain chez l'autre. De plus, l'enfant arrivant dans la famille avec une troisième teinte amène avec lui une nouvelle jalousie, généralement pour son père qui est plus blanc que lui, et un dédain, je dirai presque une haine invétérée, pour sa mère, qui est plus noire que lui.

On m'a montré, à la Martinique, un mulâtre issu légitimement d'une famille pauvre, et qui, par son intelligence, était parvenu à une position presque brillante. Dans la suite, il s'était

¹ A la Martinique, c'est à peine si l'on compte un enfant légitime sur 400.

servi de cette position pour nuire à son père, par la seule raison que c'était un blanc, et il avait laissé mourir sa mère de misère dans la rue, par la seule raison que c'était une négresse. « Si encore j'étais noir, s'écriait avec douleur un mulâtre charmant qui m'avait accordé, chose rare, un peu d'amitié, je me serais créé une certaine position, avec l'espérance d'épouser une femme de ma race ; je serais quelque chose dans le monde, ne fût-ce que le mari de mon épouse et le père de mes enfants. De qui voulez-vous que je me rapproche ? Le petit nombre de personnes de ma couleur sont tout à fait inférieures à moi par leur situation sociale et leur éducation. »

On comprend aisément par là combien il est rare de voir se constituer, parmi les personnes de couleur, une famille solidement établie, avec quelque chance de prospérité et de durée. On comprend aussi par là, et voilà ce qui est plus triste, quelle doit être la valeur morale d'une population dont les enfants naissent avec des sentiments hostiles pour leurs parents, leur reprochant constamment, au fond du cœur, leur union mal assortie, surtout si l'un des deux est tout à fait blanc ou tout à fait noir.

Si ces petits êtres sentent le besoin, dès qu'ils réfléchissent, de s'éloigner de leurs parents pour lesquels ils n'ont aucune estime, quelle haine profonde et ineffaçable ne doivent-ils pas concevoir peu après contre la société tout entière, contre cette Amérique elle-même, qui est cependant leur patrie, mais qui a servi de rendez-vous aux deux races primitives qui ont constitué leur bâtardise !

De tout cela, que résulte-t-il ? Une situation fort grave, sur laquelle je veux attirer l'attention du lecteur.

Si tous ces hommes dont l'ensemble forme un tableau bigarré se méprisent ou s'envient les uns les autres, ils sont cependant unis dans un même sentiment : la haine du blanc ; franchement, nous le méritons bien ; et voilà le point délicat : ils savent aussi se réunir et s'entendre pour un même but, s'affranchir du blanc et le renvoyer en Europe.

Je le dis avec peine, parce que je me suis lié pendant mon voyage avec des mulâtres fort agréables et fort séduisants, mais il ne faut pas se le dissimuler : notre véritable ennemi aux colonies, c'est l'homme de couleur.

En amenant les nègres en Amérique, en éle-

vant leur intelligence au contact du blanc, nous avons en somme rendu un immense service à cette race, et, en nous plaçant au point de vue de la stricte justice, nous ne lui devons plus rien. Mais, en mettant au monde les mulâtres, c'est-à-dire une race née esclave, quoique issue au moins en partie de sang civilisé et libre, nous avons pris une responsabilité, et nous nous sommes créé au moins un devoir : l'affranchissement.

Quels sont les hommes qui, par leur seule existence, nous ont tout d'abord demandé la liberté? Les mulâtres. Quels sont ceux qui ensuite ont réellement réclamé leurs droits civiques? Les mulâtres. Quels sont les hommes qui, en Haïti, ont fomenté la révolte contre la domination française? Les mulâtres. Quels sont ceux qui, au moyen de leur liberté, de leur habileté, de leurs insinuations et de leurs efforts, sont parvenus, en haine des blancs, à obtenir par deux fois l'abolition de l'esclavage et la reconnaissance des droits civils et politiques pour la race nègre? Encore les mulâtres. Qui maintenant, à la Martinique, dirige le suffrage universel, s'empare de toutes les positions politiques, et cela, il ne faut pas se le dissimuler,

dans le but de suivre l'exemple de la république haïtienne? La race de couleur. Quel peut être le moyen de remédier à un pareil état de choses? Il est fort difficile à découvrir; du moins pourrait-on essayer quelques réformes; elles sont, à mon avis, urgentes, si nous voulons conserver nos colonies des Petites Antilles.

Un moyen, le plus sûr de tous, consisterait à laisser la race de couleur se détruire par elle-même. Les blancs, renonçant à tout commerce avec les femmes teintées, verraient peu à peu toute cette population se rapprocher de la couleur noire, et par conséquent retourner à une existence quasi sauvage. Mais ce moyen est inapplicable, et qui s'oppose à son application?

Naturellement la mulâtresse.

CHAPITRE V.

LA SOCIÉTÉ DE FORT-DE-FRANCE.

A quoi elle est tombée. — Les mulâtresses. — Une élection au conseil général.

On peut deviner, après ce que j'ai dit tout à l'heure de la constitution ou plutôt de l'absence de la famille chez la race mulâtresse, que parmi les gens de couleur il se trouve deux catégories de personnes, deux sociétés distinctes, si je peux parler ainsi, dont le mode d'existence est absolument différent : les hommes et les femmes.

Les hommes, presque tous fort intelligents, en tout cas tous laborieux et animés du même désir d'acquérir l'indépendance nationale, forment un noyau actif, uni, s'entr'aidant mutuellement dans les différents travaux utiles qu'ils entreprennent.

Ils s'occupent le plus souvent de commerce, d'industrie et aussi, comme on le verra bientôt, de politique. Dans toute la Martinique, et prin-

cipalement à Fort-de-France, tout ce qui est marchand et élu du peuple est mulâtre.

Tous ceux qui gagnent de l'argent et qui occupent des places publiques, beaucoup même, hélas! de ceux qui obtiennent des fonctions publiques, font partie de la race de couleur. Ce sont des hommes avec lesquels les blancs ne sont guère en rapport que pour les besoins matériels ou les exigences administratives.

Les femmes de couleur, au contraire, sont beaucoup plus mêlées à la vie de la race blanche. On ne peut pas dire, à la vérité, qu'à la Martinique, les mulâtresses forment réellement une *société pouvant être comparée à ce qu'était autrefois la société des femmes européennes*; mais, comme ces dernières n'ont plus été en assez grand nombre depuis quelque temps, pour former, à proprement parler, ce qu'on appelle un monde; comme les blancs, s'ils n'avaient pas fréquenté les mulâtresses, auraient été obligés de vivre dans un cercle exclusivement restreint et presque exclusivement composé d'hommes; comme ces mulâtresses, d'ailleurs de commerce fort agréable, ont été flattées de ce rapprochement de la race blanche, il est arrivé que les blancs ont peu à peu fréquenté les femmes de

couleur, d'où il résulte un mélange nouveau formant maintenant, n'en déplaît aux quelques rares femmes blanches qui habitent encore Fort-de-France, la véritable société de la ville.

. Cette société est en réalité bâtarde, puisqu'elle est composée de gens d'origines et de positions sociales absolument différentes, puisque le mariage n'intervient jamais ; mais elle n'en existe pas moins au grand jour, aucune autre société ne pouvant lui porter ombrage.

La mulâtresse, d'ailleurs, possédait toutes les qualités nécessaires pour parvenir à ce rapprochement ; elle est douce, bonne, tendre, surtout joviale, et cela indéfiniment jusqu'à l'âge mûr et la sénilité.

Comme les mulâtresses n'appartiennent, pour ainsi dire, jamais à une famille légitimement constituée, elles n'ont pas le sentiment des classes et des rangs. Les servantes sont celles qui ont moins d'argent, mais elles traitent leurs maîtresses d'égales à égales, non-seulement dans la maison, mais aussi dans la rue et dans les divertissements publics. Je citerai quelques exemples, qu'en narrateur impartial je ne peux passer sous silence, et qui marqueront la complète ab-

sence de démarcation dans cette société tout exceptionnelle et bizarre.

Quand la bonne vieille mulâtresse, dont j'ai parlé plus haut, nous eut invités, sans préambule et sans intérêt, à partager son déjeuner du matin, elle fut obligée de nous servir elle-même :

« Ma servante est partie depuis trois jours, nous dit-elle, mais j'espère qu'elle reviendra bientôt.

— Vous devez cependant savoir, reprimes-nous, d'après l'endroit où vous l'avez envoyée, à quel moment elle pourra être ici. — Mais je ne l'ai envoyée nulle part », nous répondit-elle, et elle ajouta, à notre grand ébahissement :

« Elle aura trouvé occasion de s'amuser, elle a bien fait de partir; pourquoi lui en voudrais-je? »

Ces paroles étaient à peine terminées, que la servante arrivait en courant et faisait deux ou trois fois le tour de la chambre, moitié chantant, moitié dansant, avant de nous avoir dit la moindre parole, peut-être même avant de nous avoir vus.

C'est à cause de cette jovialité permanente qu'à notre arrivée à la Martinique, comme la musique de la ville se présentait au débarquement, pour saluer, en jouant son air le plus populaire, un haut fonctionnaire de l'île qui venait

reprendre son poste, cent à cent cinquante mulâtresses accoururent, pour danser au son de cette musique, en pleine rue, à huit heures du matin, et cela avec l'entrain le plus complet, les éclats de rire les plus francs et la grâce la plus séduisante.

On ne rencontre partout que femmes qui chantent, dansent, rient, se promènent et s'amuse. On ne voit dans les maisons que gens qui jouent, font des patiences, boivent, dorment et s'embrassent. Tout d'abord, on est surpris de cette gaieté permanente, de cette liberté d'allures sans pareille, et cela dans toutes les classes de la société mulâtresse; on ne croit pas à cette douceur, encore moins à ce désintéressement poussé quelquefois jusqu'au dévouement et même au sacrifice. On finit, malgré soi, par en être charmé.

La mulâtresse est incontestablement un être fort séduisant. Si la pudeur lui manque, ce n'est certes pas à nous à lui en faire un reproche, puisque l'existence même de sa race vient témoigner contre la continence des blancs.

Mais enfin, de quoi vit toute cette population? D'abord elle vit de peu, et surtout les femmes sont d'une étonnante sobriété. Puis,

parmi ces femmes, beaucoup tiennent un petit commerce : elles vendent des fruits, du lait, des confitures ; la plupart se font blanchisseuses, pendant les escales des paquebots, et vivent dans les intervalles du produit de ce petit travail périodique. Puis, les hommes dont je parlais tout à l'heure, qui jouent et boivent dans les intérieurs, sont, il faut bien le dire, presque tous des blancs, et leurs visites répétées laissent toujours derrière elles quelque profit dans la maison.

On peut voir, par cette description que j'aurais désiré écourter davantage, que la population mulâtresse est loin de disparaître dans nos colonies des Antilles. Faut-il le reprocher aux Européens ou aux femmes de couleur ? Ni aux uns ni aux autres, car ils peuvent tous dire, comme le héros de Rabelais : « Dieu me le pardoint ; pourtant je n'y pensois poinct en mal ; le mal que j'y pense me puisse soudain advenir. »

Quant aux hommes de couleur, ils ne boivent ni ne jouent ; ils ne perdent pas de vue surtout le but vers lequel ils tendent et travaillent, sans discontinuer, pour parvenir à l'atteindre un jour. Pour améliorer leur situation matérielle, ils prennent tous un état ; ils sont forgerons, res-

taurateurs, charpentiers ; ils établissent des bazars où vont tous les jours s'approvisionner des blancs plus ou moins oisifs.

En politique, ils font passer tous les blancs pour d'anciens seigneurs ne rêvant que l'esclavage, et, sans s'occuper un seul moment de l'opinion politique de l'Européen qu'ils dénigrent, ils font des élections une question de couleur cutanée : peu importe le reste. Cachant leurs aspirations véritables sous des noms avoués, ils prétendent voter pour un républicain quand ils votent en réalité pour un homme de couleur. Qu'un ardent légitimiste, presque nègre, se présente aux élections de la Martinique, on l'élira certainement, en chantant peut-être la *Marseillaise*, cela importe peu, mais on l'élira toujours de préférence à un républicain dont la peau serait blanche.

D'ailleurs, il faut ajouter que si les hommes de couleur sont unis pour atteindre un même but, rien ne s'oppose à l'accomplissement de leurs désirs. J'ai assisté à l'élection d'un conseiller général, au village du Lamentin. Cinq mille électeurs étaient inscrits sur les registres de la mairie.

D'abord, on s'étonnera peut-être que j'appelle

un village un centre de cinq mille électeurs. Nos lois, hélas ! si peu intelligemment appliquées là-bas, ont accordé le vote à tous les employés, à tous les travailleurs nègres des sucreries. Voilà d'où provient ce chiffre fabuleux d'électeurs, pour un groupe très-restreint d'habitations¹. Cette concession fut, comme on le verra plus tard, une faute grave. On fit une exception à cette règle générale, pour les Hindous et les Chinois. Pourquoi ? ces travailleurs ne sont-ils pas hommes comme les autres, aux yeux des derniers gouverneurs de la Martinique ? Et j'ajouterai ceci : c'est que, bien que noirs et jaunes de peau, ils ne se regardent ni comme des nègres, ni comme des mulâtres, et qu'ils eussent formé peut-être, parmi les cinq mille électeurs, le seul groupe votant dans l'intérêt de la France ; mais passons.

Cinq mille hommes étaient donc inscrits sur les registres du Lamentin, pour l'élection d'un conseiller général. Les deux ou trois électeurs blancs (il n'y en avait pas davantage) s'abstinrent de voter, comprenant l'inutilité de leur

¹ On appelle habitation, aux colonies, une plantation, une propriété importante, appartenant généralement à un créole blanc.

démarche. Les quatre mille ou quatre mille cinq cents électeurs noirs s'abstinrent aussi, par la seule raison que les noirs s'abstiennent toujours, les pauvres braves gens ne comprenant en rien ce qu'on leur demande. Beaucoup de mulâtres ayant d'autres occupations plus sérieuses, et ayant conscience de leur force, s'abstinrent aussi; bref, le conseiller général, mulâtre bien entendu, fut élu et bien élu par quarante-deux votants. A quelques unités près, le même fait se reproduit à la Martinique dans toutes les circonscriptions.

On se demandera peut-être pourquoi, dans cette circonstance, la loi des majorités absolues et relatives n'a pas été appliquée. On a dû y renoncer, parce qu'elle demeurerait toujours sans application. Ne serait-ce pas justice cependant que dans des colonies françaises on abrogeât le suffrage, cette loi dont le seul article favorable aux intérêts français demeure lettre morte? Mais passons; nous en verrons bien d'autres.

Les députés ¹, presque tous les conseillers

¹ M. Lacascade, actuellement député de la Guadeloupe, est un homme de couleur. M. Gaudissart, actuellement député de la Martinique, est un blanc; mais il a épousé une mulâtresse, et, en se constituant une famille de couleur, a embrassé, aux yeux de tous les créoles, les opinions de cette race.

généraux des Antilles françaises sont des hommes de couleur, et à la Martinique, lors de mon passage, quelques mulâtres faisaient aussi partie de la réunion privilégiée qui s'appelle le conseil privé du gouverneur. Peu à peu, toutes les places du gouvernement passent entre leurs mains.

Quand le conseil général n'obtient pas la démission d'un fonctionnaire blanc arrivant d'Europe, il supprime la fonction, sous prétexte d'économie, puis, peu de temps après, rétablit cette même fonction sous une autre dénomination, et la fait remplir par un homme de couleur.

Encore quelques années, si la politique actuelle se continue, le gouverneur lui-même sera un créole de sang mêlé : de là à la perte de la colonie, il n'y aura qu'un pas, puisqu'elle sera entre les mains de gens qui depuis de longues années auront agi et beaucoup sacrifié en vue de l'émancipation ¹.

¹ Le fils d'un de nos députés des colonies, jeune homme de couleur dont le voyage en France, l'éducation et l'instruction avaient été payés sur la cassette particulière de l'Empereur, a écrit après le 4 septembre une brochure intitulée : *Il est enfin tombé!* Si, au dire de quelques-uns, les opinions politiques planent même au-dessus de la reconnaissance, je trouve que celle-ci devrait au moins savoir inspirer la pudeur.

CHAPITRE VI.

POPULATION NÈGRE.

Un peu de botanique. — Les cases des nègres. — Leurs prétentions nobiliaires. — Les cannes à sucre.

Ce doit être une chose terrible pour les mulâtres que de vivre dans ces deux alternatives : accepter au milieu d'eux le blanc qu'ils détestent, ou se voir au bout de peu de générations métamorphosés en nègres. Cette seconde perspective doit être surtout cruelle, quand ils peuvent constater journellement, comme dans les environs immédiats de Fort-de-France, quel est le genre de vie, quels sont les goûts et les aspirations de la race noire.

Après nous être un peu instruits, comme nous venons de le faire, sur ce qui se passe dans la capitale de le Martinique, sautons sur les petits chevaux fringants de notre belle colonie qui, je l'espère, restera longtemps encore française, et allons visiter le quartier des nègres, les sucreries et les torêts vierges de l'intérieur de l'île.



Nous longeons la rivière Madame, sorte de cours d'eau jaunâtre qui alimentait autrefois Fort-de-France, avant les bienfaits de l'amiral de Gueydon. Puis nous entrons dans une véritable forêt d'arbres gigantesques, recouverts d'un feuillage épais et nuancé depuis le vert le plus foncé, comme celui des arbres à pain, jusqu'au vert le plus tendre, comme celui des bananiers.

Tous ces arbres portent des fruits. On voit là des orangers, des citronniers, des goyaviers, des cocotiers, des avocatiers, des arbres qui produisent le mangot, la pomme cannelle et enfin la pomme cythère ; joli nom de fruit dans un pays qui est un véritable paradis terrestre, où l'on rencontre à chaque pas des mulâtresses et des serpents. Je ne parlerai ici spécialement que de deux de ces arbres, parce que leurs fruits ont des qualités vraiment précieuses.

Le premier, l'arbre à pain, a des feuilles glabres, découpées, épaisses. C'est un arbre mâle, sombre, majestueux, à mon avis, le roi des arbres fruitiers. Notre châtaignier, qui est pourtant si beau, ne dépasse pas l'arbre à pain comme proportions ; celui-ci est infiniment plus utile et a je ne sais quoi de plus sérieux dans son

maintien général et dans la couleur de son feuillage.

Le fruit est rond et d'un vert un peu jaunâtre; sa grosseur atteint celle des petits melons du Midi. L'intérieur est farineux; c'est une sorte de fécule moins sucrée que la patate et plus douce que la pomme de terre. Ce fruit ne se mange pas cru; on le fait généralement bouillir, et l'on peut, en effet, s'en nourrir comme farineux en guise de pain, d'où lui vient son nom de fruit à pain.

L'autre arbre dont je veux parler, l'avocatier, n'atteint pas les proportions du précédent. Le feuillage, aussi plus petit, est d'un vert plus tendre. L'intérieur du tronc est jaunâtre. En somme, cet arbre passerait inaperçu dans les jardins des tropiques si son fruit, connu aux colonies sous le nom de beurre végétal, n'avait une saveur toute particulière qui rappelle, en effet, un peu celle du beurre.

Ce fruit, dans sa complète maturité, pourrait être comparé, comme forme et comme grosseur, à une énorme poire duchesse, une poire d'exposition. Il est brun violacé. La peau s'en détache facilement comme celle d'une pêche. Le fruit ainsi dépouillé est du vert le plus tendre et le

plus délicieux à regarder que l'on puisse imaginer. A mesure que le couteau pénètre à l'intérieur, la matière verte se transforme en jaune et devient tout à fait de la même couleur que le beurre le plus frais de Normandie. Ce fruit se mange comme ce dernier aliment en même temps que les œufs ou la viande, avec un assaisonnement de sel et même de poivre.

J'ai fait souvent à la Martinique un déjeuner bizarre et dont le menu eût pu paraître conçu par une imagination trop riche, si je n'avais peu à peu présenté au lecteur les divers éléments qui le composaient. J'ai dit plus haut qu'un certain arbre, appelé palétuvier, croissait en plein Océan; j'ai dit aussi que beaucoup de coquillages s'attachaient aux racines de ces arbres. En général, les coquillages de même espèce se réunissent de préférence sur les mêmes pieds. Les huitres, principalement, font bande à part; il en résulte que dans un restaurant de Fort-de-France, à celui qui demande une douzaine d'huitres, on apporte une branche de palétuviers où se sont fixés ces excellents crustacés, dont une des coquilles est tellement encastrée dans le tronc, que l'animal lui-même semble faire partie du végétal.

J'ai donc pu déjeuner à la Martinique avec du pain ne provenant pas d'un céréale, du beurre sorti d'un fruit réellement végétal et des huîtres qui étaient presque des fruits, *frutti di mare*, comme on dit en Italie, suspendus à une véritable branche d'arbre.

Mais revenons à cette forêt d'arbres fruitiers dans laquelle nous passons à cheval. Des palissades bordent la route et, en entourant deux ou trois de ces arbres précieux, forment une petite cour carrée. Dans cette cour se trouve aussi une cabane, ou plutôt une cahute basse, noire et enfumée, faite de bambous et de pailles de cannes à sucre.

Près de cette cahute jouent deux ou trois enfants aussi maigres que nus. Un peu plus loin dorment à terre un homme et une femme, puis-je me permettre de le dire? ornés de la même absence de vêtements, si, comme l'a dit Boileau, la nature embellit la beauté.

Quelques-uns tressent des petits paniers, connus à la Martinique sous le nom de paniers caraïbes, ou autrement dits, paniers de sauvages, puisque les Caraïbes étaient, comme on le sait, la race primitive que la civilisation européenne, c'est-à-dire chrétienne et laborieuse, a chassée

d'Amérique. D'autres bâillent au soleil, en mangeant une banane ; beaucoup nous demandent l'aumône.

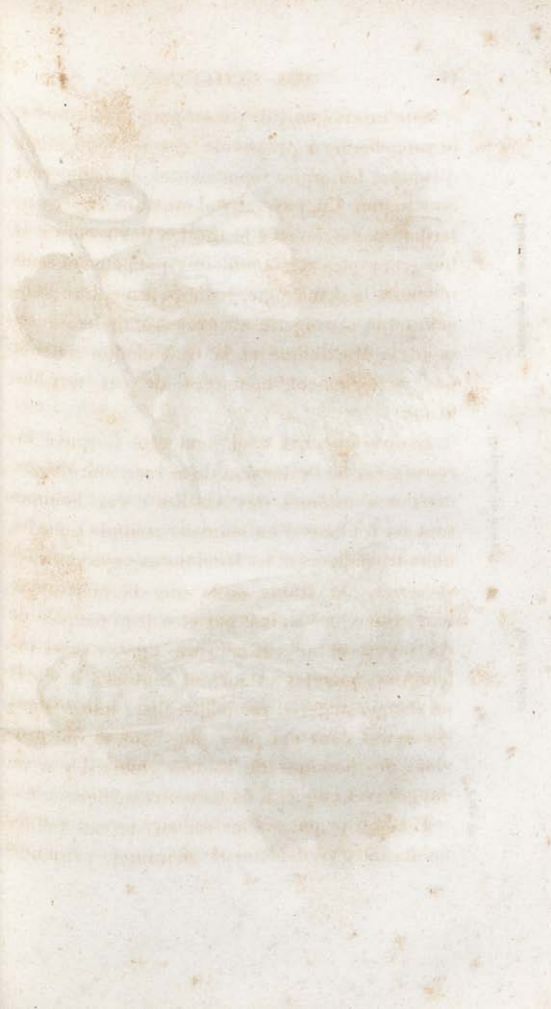
« Mais, si tu as besoin, dis-je à l'un d'eux, pourquoi ne travailles-tu pas ? Il y a près d'ici beaucoup de sucreries dans lesquelles on pourrait t'employer. — Moi libre, s'écria-t-il immédiatement, mais, je dois le dire aussi, sans apparence de rancune ni de forfanterie ; moi posséder petit coin de terre, et moi content. — Eh bien, alors, si tu es content, qu'est-ce que tu veux ? — Un petit sou. » — Ceux qui ont voyagé dans la haute Égypte, ou dans l'Afrique centrale, pourront retrouver dans cette conversation l'éternel « bakchich chavaga », que l'on entend sans cesse résonner à ses oreilles dans ce pays sauvage.

Je ne prétends pas que les noirs oisifs de la Martinique soient de mauvaises gens, pouvant à un moment donné nuire à la colonie. Je constate seulement qu'ils y sont d'une complète inutilité ; que leurs petites propriétés morcelées et dont le morcellement ne produit aucune richesse parce que pas une n'est cultivée, que ces petites propriétés, dis-je, se répandent là où pourrait pousser et où devrait pousser la canne à sucre.

Si je ne craignais de passer pour un alarmiste, je rappellerais à propos de ces noirs l'histoire d'Haïti et les orgies repoussantes de l'empereur Soulouque. Un pays abandonné aux nègres ne tardera pas à devenir le théâtre des scènes à la fois grotesques et sanguinaires que peuvent seuls inventer la démagogie, le despotisme d'un Caligula ou la sauvagerie africaine. Mais heureusement la Martinique et la Guadeloupe ne sont pas actuellement menacées de ces terribles fléaux.

Je dirai plus bas quel peut être le grave inconvénient de l'extension de la race noire oisive dans nos colonies des Antilles : ces hommes sont en tout cas d'un mauvais exemple pour les noirs travailleurs et les Hindous engagés dans les sucreries. Je crains aussi que la Martinique tout entière ne finisse par être trop peuplée de ces nègres et ne soit couverte de ces cases rabougries, puantes et surtout inutiles : il y a là un danger matériel moins périlleux que le danger moral dont j'ai parlé plus haut et qui provient des hommes de couleur, mais il y a un danger réel auquel il faut aussi remédier.

Comme je passais au milieu de ces petites habitations véritablement africaines, j'entendis





Charmeur de serpents.

Population oisive.



Vieil Hindou.

un petit nègre appeler de loin son frère, Démsthènes. Celui-ci répondit en lançant un gros juron à son jeune interlocuteur qu'il décora du nom de Montmorency. Souvent, à la Martinique, résonnent aux oreilles les noms les plus ronflants et rappelant des illustrations d'époques les plus différentes, et cela non-seulement chez les nègres, mais aussi parmi les mulâtres, j'ajouterai même, parmi les blancs.

Il y a peu de créoles, et je parle d'abord des gens tout à fait blancs, qui ne se disent issus d'une famille noble. Il leur est d'autant plus facile de le faire accroire, que d'abord, malheureusement, cela est devenu facile partout, et qu'ensuite personne ne réclame aux colonies, les hommes de sang purement européen formant la seule caste nobiliaire considérée réellement par tout le monde comme supérieure aux autres. Cette abondance de noms illustres répandus à la Martinique tient aussi à plusieurs autres causes : d'abord, un grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles réellement nobles sont venus sous l'ancien régime chercher fortune aux colonies. Beaucoup d'entre eux établirent des sucreries, achetèrent des esclaves, et produisirent, comme les autres, une population

mulâtresse à laquelle plusieurs d'entre eux permirent d'usurper leurs noms. Ces noms se sont perpétués au moins de mères en fils et se trouvent ainsi appartenir à des hommes qui, s'ils ont dans les veines du sang d'anciens esclaves, possèdent aussi quelques parcelles de sang de grand seigneur. Cet abus de la part des gens de couleur est très-ancien. Dès l'année 1773, le gouvernement s'en était ému, et je trouve, daté du 24 juin de cette même année, un édit qui ordonne : « Toutes négresses, mulâtresses, quarteronnes, métives libres et non mariées qui feront baptiser leurs enfants, seront tenues, outre le nom de baptême, de leur donner un surnom tiré de l'idiome africain ou de leur métier et couleur, mais qui ne pourra jamais être celui d'aucune famille blanche de la colonie. »

Comme le nom africain déplaisait à cette population parce que, fière d'avoir été transportée en Amérique, même comme esclave, elle a toujours renié et cherché à oublier son ancienne patrie, les enfants, dès cette époque, ont reçu des noms historiques : Romulus, Clytemnestre et tant d'autres. Le Code Napoléon n'ayant plus parlé de cette ordonnance, les noms modernes et

européens ont peu à peu reparu. Quand un paquebot arrive à Fort-de-France, quand un gouverneur vient s'installer à la Martinique, tous les petits enfants qui naissent ces jours-là prennent le nom du paquebot ou bien du gouverneur, et, chose curieuse, se croient plus tard, quand ils sont arrivés à l'âge de raison, issus d'une grande famille, et parlent de leurs ancêtres. Aussi n'est-il pas rare là-bas de rencontrer un Spartacus, un Polyeucte, une Cléopâtre, un Robespierre ou un Bismarck du noir le plus foncé. Souvent Bayard se dit, à la Martinique, cousin de Nabuchodonosor, et Cicéron beau-frère de Lafayette. Ils ne sont, pour cela, ni guerriers, ni rois, ni orateurs, ni même heureusement commandants de la garde nationale ; mais nobles, ils le sont toujours.

Ce que je ne comprends pas, c'est que la loi française dispense les créoles blancs du service militaire. Ici les véritables nobles ont montré leur courage et prouvé ce qu'ils étaient ; pourquoi aux colonies ne fournit-on pas aux blancs, si fiers à juste titre de la couleur de leur sang, ne leur fournit-on pas, dis-je, l'occasion d'en démontrer la valeur ?

Après avoir dépassé cette agglomération d'ha-

bitations de nègres, nous traversons un magnifique pays. Mais je ne voudrais pas lasser le lecteur par de trop fréquentes descriptions de la nature. D'ailleurs, nous parviendrons plus tard à la portion la plus admirable de l'île au point de vue pittoresque et aussi la plus intéressante au point de vue botanique, là où les forêts vierges poussent dans un pays montagneux, déchiré, abrupt. — Mais, même en dehors de cette portion véritablement féerique, chaque pas que l'on fait à la Martinique modifie le tableau devant lequel on s'extasiait et fait pousser une nouvelle exclamation d'enthousiasme.

Nous suivons un chemin bordé à droite par une montagne toute couverte d'arbres gigantesques, bordé à gauche par un précipice au fond duquel coule la rivière Madame, semblable à un torrent dont les cascades et les petits lacs se laissent apercevoir à travers des feuillages de cent espèces différentes; puis, enfin, nous arrivons à la portion cultivée, à la partie véritablement coloniale, aux plantations de cannes à sucre.

Pour beaucoup de personnes et pour les habitants de la Martinique en particulier, ces plantations de cannes forment la partie non-seule-

ment intéressante, ceci, j'en conviens, mais véritablement belle de la colonie. Un guide, pris à la Martinique et dans les Antilles en général, ne mènera jamais le touriste à tel point plus ou moins pittoresque, dans telle partie recouverte d'une plus ou moins belle végétation, mais à une première plantation de cannes, puis à une seconde, puis à une troisième, comme si elles ne se ressemblaient pas toutes. Quant à moi, au contraire, je pourrais dire des champs de cannes ce que Fontenelle disait des moutons : Je ne les aime que lorsqu'ils sont à moi. — Il y a des gens, dit Joubert, qui ne contempleront jamais dans la nature qu'une addition de revenus. Mais revenons aux cannes à sucre.

Je n'ai pas besoin de décrire la canne à sucre ; qui n'en a jamais vu ou même goûté ? C'est un roseau possédant des nœuds de distance en distance assez semblables à ceux du bambou. La moelle d'où l'on extrait le jus par la pression est entourée d'une écorce assez dure, laquelle, une fois sortie des presses, prend le nom de bagasse. La canne est surmontée d'une sorte de plumet, composé de sept ou huit feuilles vertes allongées. Après la maturité, une fleur blanchâtre, appelée

flèche, pousse au milieu de ces feuilles et indique que la canne, ne devant plus grossir, est bonne à couper.

On peut planter la canne de trois manières différentes : soit en la couchant horizontalement à quelques centimètres au-dessous du sol : chaque nœud produit alors une nouvelle canne. Un champ planté ainsi offre une belle apparence. Les cannes poussent très-droites et parallèlement les unes aux autres ; mais ce mode, très-employé en Égypte, n'est probablement pas le meilleur, car les planteurs y ont renoncé dans les Antilles.

On peut aussi séparer chaque nœud et les planter à égale distance, ou bien faire çà et là des trous en terre assez profonds et jeter pêle-mêle dans chacun de ces trous un certain nombre de nœuds séparés. C'est ce dernier mode qui est employé maintenant dans les Antilles.

La consommation du sucre est telle, à présent, que tout sucre fabriqué est facilement écoulé. Ce n'est donc jamais par manque de placement ou même par des retards dans les écoulements de la matière fabriquée, que de nombreux planteurs se sont ruinés depuis quelques années dans les sucreries. La véritable raison est celle-ci : il

Il y a des pays dont la terre est tellement spéciale à la fabrication du sucre, pays où justement l'esclavage s'est maintenu jusqu'à nos jours, ou dans lesquels la main-d'œuvre est si peu chère, qu'ils maintiennent le taux du marché à un prix relativement très-bas. Je ne parle pas des sucres de betterave européens, qui ont aussi largement contribué à diminuer le cours du marché. Là où la main-d'œuvre coûte plus cher et où la terre n'a pas la même fertilité, les propriétaires gagnent peu ou même se ruinent.

Pour prouver à quel point le rendement de la canne à sucre peut varier suivant les différents climats, je citerai deux pays extrêmes que j'ai vus, l'Égypte et l'île de Cuba.

Or, il y a peut-être dans le monde des contrées où l'on ait essayé de faire des plantations de cannes à sucre et qui soient, ou plus avantageuses encore que l'île de Cuba, ou moins avantageuses que l'Égypte, pour la culture de ce roseau.

Dans l'île de Cuba, la main-d'œuvre ne se paye pas, puisque l'esclavage existe encore; mais, bien que cette considération ait un grand poids sur le taux du marché, laissons-la de côté et ne parlons que de la fertilité de la terre. Cette terre

ne se fatigue jamais de produire la canne à sucre ; on ne connaît que cette culture dans la plus grande partie de l'île, appelée à juste titre la reine des Antilles ; j'ai vu des champs qui n'avaient jamais produit que des cannes depuis quatre-vingts et cent ans, et dont la fertilité ne semblait pas devoir diminuer de longtemps. De plus, le champ, une fois planté, n'a besoin ni de labourage, ni de fumier, ni de nouvelles semences, pendant dix ans. On récolte simplement la canne en la coupant près d'un nœud au ras de terre, et de ces nœuds partent, l'année suivante, de nouveaux rejetons qui donnent lieu à une nouvelle récolte. De plus, comme la terre n'a pas besoin d'engrais, la bagasse qui sort de la presse est jetée dans les fourneaux de la machine et suffit seule pour la faire marcher ; on ne brûle jamais de charbon dans les sucreries de l'île de Cuba. Les feuilles vertes qui poussent au sommet des cimes ont aussi leur utilité ; elles nourrissent les bœufs travailleurs. Il résulte de tout ceci que dans l'île de Cuba, la machine une fois achetée, les esclaves une fois attachés à la sucrerie, et le champ une fois semé, en dehors de la nourriture des esclaves, le propriétaire n'a plus une seule dépense à faire pendant dix ans. La canne nourrit

ses bœufs, la canne alimente sa machine, le champ de canne n'a besoin d'être ni fumé, ni replanté ; donc tout est bénéfice.

En Égypte, au contraire, la canne doit être replantée après chaque récolte ; il est nécessaire de rejeter la bagasse dans les champs, pour fumer la terre et renouveler sa fertilité.

Il est donc besoin de s'approvisionner de charbon ; de plus, la main-d'œuvre se paye assez cher, et les chameaux que l'on emploie ne se contentent pas pour leur nourriture des feuilles vertes qui surmontent les cannes ; aussi plusieurs usines du vice-roi ont-elles cessé de fonctionner, et je doute qu'aucune d'elles produise jamais des résultats satisfaisants.

La Martinique tient le milieu entre l'île de Cuba et l'Égypte. Les cannes une fois plantées peuvent produire pendant quatre ou cinq ans ; une partie de la bagasse sert à alimenter la machine, et les bœufs se contentent de la même nourriture que ceux de l'île de Cuba.

Ce qui a ruiné une grande partie des propriétaires de la Martinique et en général des colonies françaises, c'est que la nécessité des établissements de nouvelles machines, établissements qui entraînaient le versement d'un immense capital,

a coïncidé, à quelques années près, avec l'abolition de l'esclavage.

Je le répète encore, il fallait abolir l'esclavage, mais il fallait l'abolir petit à petit et surtout pas à ce moment-là. On a été surpris par le décret du mois de mars 1848, c'est-à-dire justement à l'époque de la récolte (ce qui prouve combien les gouvernements improvisés connaissent les questions qu'ils décident et réfléchissent leurs actes), on a été surpris, dis-je, par le décret qui abolissait l'esclavage, sans préambules et sans commentaires. Les propriétaires réclamèrent, bien entendu, suppliant le gouvernement de retarder jusqu'au mois de juillet l'exécution d'une pareille innovation; il fallait au moins sauver cette récolte.

On daigna reconnaître à Paris que cette décision avait été prise à un moment inopportun, et, tout en affirmant le principe de l'abolition, on en recula l'application jusqu'au mois de juillet; mais on peut s'imaginer, après la commotion qu'avait produite une pareille nouvelle, si les propriétaires purent réunir un noyau suffisant de travailleurs; la récolte fut en grande partie perdue, et je renvoie aux statistiques de cette époque les personnes qui voudraient s'instruire sur les pertes qu'occasionna, dans les années qui

suivirent, une mesure prise si inconsidérément ¹. Il faut ajouter aussi que les créoles habitant les îles françaises, ne se doutant nullement de ce qui les menaçait, avaient la légèreté de dépenser chaque année leurs immenses revenus et n'avaient pour la plupart aucune réserve suffisante pour remédier à un revers imprévu de la fortune ².

Quelques propriétaires ont pu traverser la crise sans sombrer; mais beaucoup, après avoir dépensé environ un million ou douze cent mille francs pour établir leur usine, ont fait faillite et ont été obligés de vendre leur matériel cent cinquante ou deux cent mille francs.

Quelques-uns des nouveaux acquéreurs, malgré l'exiguïté relative du capital engagé pour

¹ En 1845, les colonies avaient produit 102,000,000 de kilogrammes de sucre.

Elles ne produisirent :

En 1848 que 63,000,000 kilog.

En 1849 — 56,000,000 —

En 1850 — 40,000,000 —

² Cette manière d'agir s'est perpétuée jusqu'à aujourd'hui chez presque tous les propriétaires, et, notamment à l'île de Cuba, beaucoup de fabricants de sucre voulant conserver leur usine sont obligés, vu l'état politique de cette colonie espagnole, de liquider quelque autre de leurs propriétés.

fonder la sucrerie, ont dû fermer leur usine. Qu'on évalue alors quelles ont été les pertes de ceux qui avaient devant eux un capital suffisant pour faire face aux grandes dépenses qu'exigeaient les nouvelles inventions et à la perte matérielle occasionnée par les prétendus humanitaires français.

CHAPITRE VII.

POPULATION LABORIEUSE.

Banque coloniale. — Les engagés volontaires. — Un jury colonial. — Quelques aperçus de réforme.

Plusieurs circonstances ont, sinon sauvé la colonie au moment de toutes ces innovations, du moins ont maintenu le commerce à un niveau suffisant pour que l'île ne fût pas complètement abandonnée des planteurs européens.

La première a été le grand nombre de traités passés entre les propriétaires de terrains et les nouveaux acquéreurs d'usines. Les propriétaires de terrain, généralement créoles de couleur, esclaves noirs affranchis ou planteurs blancs ruinés qui, après avoir payé toutes leurs dettes, possédaient encore quelques lopins de terre ; les propriétaires, dis-je, continuèrent quelque temps à cultiver la canne à sucre. Ils envoyaient leur récolte à l'usine, et les nouveaux acquéreurs leur payaient leur matière première à raison de cinq pour cent sur le prix du sucre fabriqué.

La seconde circonstance favorable a été la fondation de banques par actions. Après avoir décrété l'abolition de l'esclavage, le gouvernement de la République soumit aux députés la question des indemnités à allouer aux propriétaires. Ces malheureux furent de nouveau frustrés. A l'époque de cette révolution, tout esclave coûtait de quinze à dix-huit cents francs ; or, aucune indemnité ne s'éleva au-dessus de quatre cents francs. De plus, comme les esclaves, regardés comme meubles sous les rois, s'étaient trouvés, grâce au Code civil, immeubles par destination, ils ne pouvaient pas être saisis pour les dettes de leurs propriétaires ; l'indemnité, au contraire, pouvait être saisie et, à cause de ces temps de crise, diminuait beaucoup encore de valeur. C'est alors que les créoles propriétaires eurent l'idée de se soutenir mutuellement.

Ils fondèrent une banque en versant tous dans une bourse commune une partie des indemnités qui leur avaient été allouées ; banque qui devait servir à venir en aide aux propriétaires éprouvant momentanément des embarras pécuniaires, et les empêcher de voir le reste de leurs indemnités saisi.

C'est ainsi qu'ont été fondées les banques

coloniales qui fonctionnent encore aujourd'hui.

Mais en tête des circonstances qui ont contribué à sauver momentanément la colonie, il faut placer la loi des engagements volontaires et l'immigration indienne.

L'esclavage une fois aboli, et les esclaves devenant les sauvages et surtout les paresseux que j'ai présentés au lecteur, il fallait, coûte que coûte et avant tout, des bras pour faire marcher les usines. Les blancs n'arrivant pas d'Europe, il a bien fallu encore avoir recours aux noirs; or, les noirs ne voulant pas travailler, on a appliqué dans toute son extension ce qui était connu autrefois, mais très-sagement réglementé, sous le nom d'engagements volontaires.

Ces engagements, permis de tous temps pour remédier aux inconvénients résultant du manque de bras, surtout dans les commencements de la colonie, avaient entraîné beaucoup d'abus : certains propriétaires préféraient verser une solde journalière qu'une somme importante, pour l'achat de beaucoup d'esclaves; et puis, comme ces engagés ne leur représentaient pas un capital, ils les faisaient travailler *outré mesure* et s'en tenaient, pour les soins à leur donner, au strict règlement. Beaucoup d'ordonnances étaient

venues alléger le sort de ces malheureux. Par suite d'un édit du 3 août 1707, exigeant que tous ces engagés fussent âgés de dix-huit ans au moins et de quarante ans au plus, ces gens savaient au moins à quoi ils s'engageaient et pouvaient réellement être appelés des engagés volontaires.

Aujourd'hui, c'est bien différent : beaucoup de ces engagements sont pris, il est vrai, volontairement par des noirs réduits à la plus extrême misère ; mais, la plupart du temps, les choses se passent comme il suit : des sortes de courtiers, les mêmes qui faisaient autrefois la traite des esclaves, profitent de l'état d'ivresse ou provoquent même cet état chez tel individu, et lui font signer un engagement de trois, cinq ou sept ans, sans que celui-ci en ait conscience.

Ces courtiers d'un nouveau genre parcourent le monde entier, surtout l'Inde anglaise et quelque peu la Chine, enivrent de vin ou de promesses des hommes de tous les pays et de toutes les couleurs, abusent surtout, il faut bien le dire, de l'ignorance des adolescents auxquels ils promettent la fortune dans les colonies françaises, quelquefois même de l'inconscience des enfants, et reviennent dans ces colonies, suivis,

non pas d'esclaves, car les hommes qu'ils ramènent ont positivement signé leurs engagements sur des papiers tenus parfaitement en règle, mais suivis de pauvres diables qui se leurrent d'aborder à une véritable terre promise et qui, une fois à terre, se trouveront bel et bien entre les mains de tel planteur à la propriété duquel ils seront attachés et d'où ils ne pourront fuir sans s'exposer aux répressions de la loi.

Encore une fois, je ne défends pas l'esclavage; je trouve cette ancienne institution antisociale, antichrétienne, antihumaine; mais, je le répète, ceux qui, en abolissant l'esclavage, ont porté un coup aux colonies dont elles ne se relèveront peut-être pas, auraient dû fonder une institution pouvant faire fructifier la colonie et assurant en même temps le bien-être des employés dans les sucreries. Or, il faut avoir visité une sucrerie dans nos colonies françaises, pour juger combien les travailleurs y sont malheureux. Il est vrai qu'ils ne sont pas esclaves, mais, franchement, sont-ils libres, puisqu'une fois engagés, et la plupart du temps malgré eux, ils ne peuvent partir?

On objectera qu'ils sont payés par tant de journées de travail; qu'ils reçoivent d'avance

une prime de cinquante francs par année d'engagement; mais en dehors de ces minces bénéfices, comme ils ne représentent aucun capital, quelle économie ne fera pas le planteur sur leur logement et sur leur nourriture! s'ils sont malades, qui les soignera?

Autrefois, dans chaque sucrerie, était un hôpital; un médecin français était attaché à cet hôpital, et il répondait presque sur ses honoraires de la vie des esclaves. A présent, quand il s'agit des engagés volontaires, naturellement tout est économie. A quoi bon un hôpital, à quoi bon un médecin? De plus, toutes les répressions se traduisant par une diminution de solde, à quelle misère ces pauvres gens ne tardent-ils pas à être réduits! Cependant, s'ils s'échappent, ils seront poursuivis par l'autorité et passibles de prison. De plus, venant de tous les pays du monde, parlant des langues différentes, professant des religions différentes, ces gens se jalourent et parfois se haïssent.

Le malheur qui leur est commun les réunit quelquefois, et alors il se fait parmi eux des accouplements entre races si différentes, qu'il est impossible de reconnaître, dans les enfants qui en résultent, ni un type, ni même une couleur

accusée. Il se fait là un mélange sordide de toutes les extractions humaines les plus éloignées précédemment et les plus différentes. Les pauvres innocents qui naissent ainsi ne seront jamais d'aucune race, d'aucun pays, et pour dire toute la vérité, d'aucune famille. Ils appartiendront seulement à la misère et peut-être un jour au crime. Sera-ce bien leur faute?

Rien n'est triste, je dirai même lugubre, comme l'aspect actuel d'une de ces sucreries. A côté de la maison du blanc sont bâties les cases qui servaient autrefois de demeure aux esclaves. Ces cases étaient disposées suivant la mode africaine pour des esclaves exclusivement africains; de plus, elles étaient soignées parce que leurs habitants eux-mêmes faisaient partie de la propriété. On y voit à présent des gens de toutes les races, dont les habitudes par conséquent sont très-différentes, et qui se trouvent par la nécessité soumis à la même règle, condamnés aux mêmes travaux, attachés à la même maison dans un pays qui leur est étranger à tous.

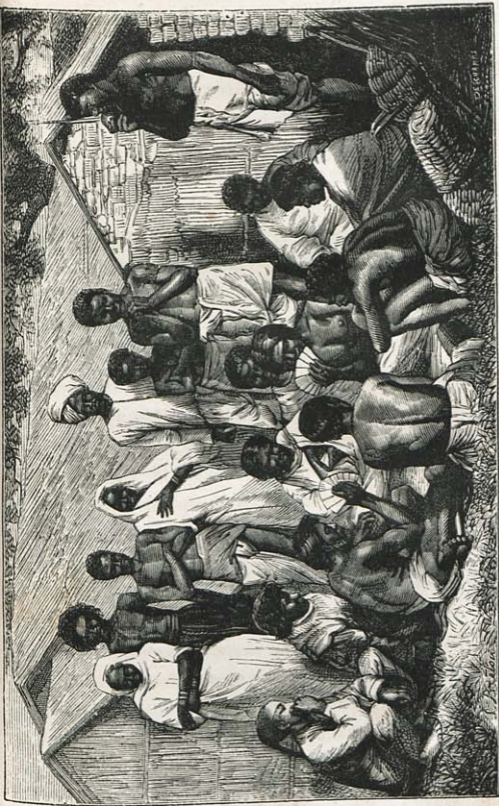
Ici, dans une chambre sale et basse, se trouve un petit autel élevé à Bouddha par huit ou dix Chinois; plus loin est un temple hindou, et quel temple! élevé à Brahma; puis, plus loin encore,

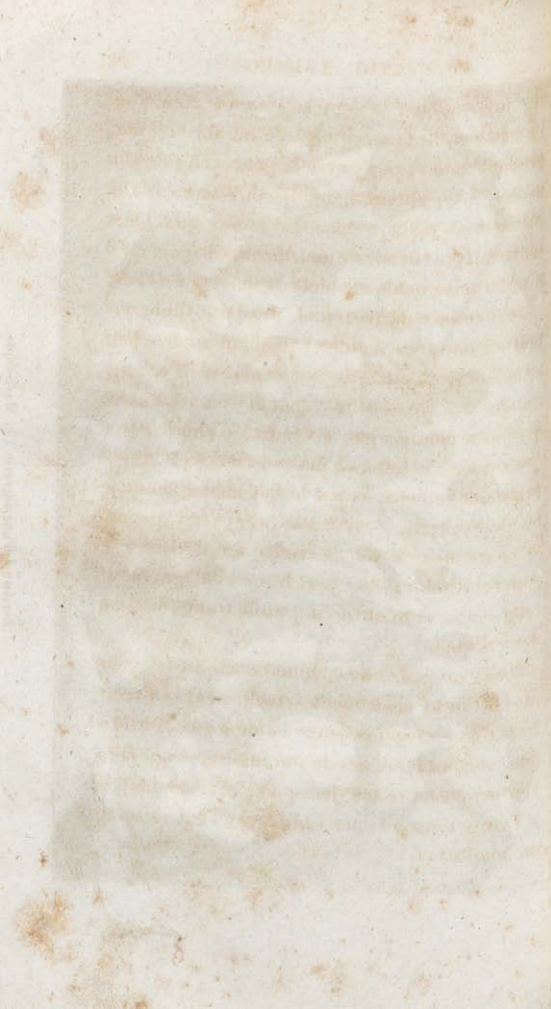
on aperçoit des idoles africaines. Je renonce à décrire l'intérieur de ces taudis à peine suffisants pour les sauvages du centre de l'Afrique, et que les pauvres Hindous ou les pauvres Chinois tâchent d'arranger à leur manière.

Sans doute, j'ai plaint de tout mon cœur les esclaves que je voyais travailler dans l'île de Cuba; mais, en considérant leur physionomie, en les entendant chanter et rire, en voyant leur bonne mine, je ne pouvais m'empêcher de me dire : Sauf de la liberté, ces gens-là ne sont privés de rien; tandis qu'aux colonies françaises, dans les sucreries dont je parle, j'étais tenté de me dire : Si ce n'est de la liberté, et encore quelle liberté possèdent-ils? ces gens-là sont privés de tout.

Demanderait-on aux engagés volontaires s'ils voudraient être esclaves, ils répondraient que non, et ils auraient raison de parler ainsi, car on ne doit pas abdiquer volontairement sa dignité d'homme libre¹; mais ils conviendraient comme moi qu'ils sont plus malheureux que ne l'étaient autrefois les esclaves. Et ceux qui, sans toutes

¹ On pourrait cependant rassembler beaucoup d'exemples d'engagés volontaires demandant à servir dans les anciennes conditions.







ces innovations, n'auraient jamais connu ni l'Amérique, ni la servitude ! Je me suis adjoint, pendant mon voyage, avec la permission de son maître, bien entendu, un Hindou arraché à sa patrie dans un âge tellement tendre qu'il ne se souvenait plus même du nom de son village et qu'il savait à peine quelques mots de sa langue natale.

Je l'emmenai avec moi pendant toute ma tournée dans les Antilles ; pendant mon séjour à Cuba, un créole espagnol voulut me l'acheter comme esclave. — Je répondis naturellement que je ne voulais pas le vendre, d'abord parce que cet acte révolterait ma conscience et ensuite parce que je perdrais par le fait même ma qualité de Français. Pour me séduire, cet Espagnol m'assura que la loi de Cuba serait contre le pauvre Hindou, que tout le monde ignorerait cette vente, et m'offrit cinq mille francs de mon domestique.

Voilà un genre de commerce auquel les gens sans foi ni loi pourraient actuellement se livrer. Quand je ramenai ce jeune homme à la Martinique, suivant les désirs de son maître, il eût fallu voir ses pleurs et son désespoir ; et cependant, si je l'eusse renvoyé dans l'Inde, qui l'eût reconnu ou adopté ?

Voilà une histoire entre mille de ces malheureux dont les mêmes humanitaires qui ont décrété de France l'abolition de l'esclavage ne s'occupent pas et ne s'occuperont jamais, sous le seul prétexte que ces pauvres gens portent actuellement le nom d'*engagés volontaires*. Établissons les principes, disent-ils. On dirait que le reste leur importe peu. Voilà cependant, mises au jour, les conséquences amenées par l'application de ces fameux principes soi-disant humanitaires, rêves d'utopistes ou d'ignorants!

Autrefois, un esclave mort était porté à sa dernière demeure avec un certain cérémonial. L'enterrement devait se faire pendant le jour, et un archer du roi était désigné pour suivre le convoi funèbre¹, tandis qu'actuellement cette cérémonie est une des plus déchirantes que l'on puisse voir.

J'ai été témoin, dans une sucrerie, d'un enterrement hindou. Tous ceux qui appartenaient à la race du défunt suivaient le corps et se conformaient ponctuellement au rit de leur religion et aux habitudes de leur patrie. Au lieu de toucher de compassion leurs compagnons d'infor-

¹ Ordonnance du 28 juin 1785.

tune, ils excitaient leur curiosité et même presque leur moquerie.

Ces Hindous au type si beau, au regard si fier, d'une race si noble, échoués en Amérique, j'aime mieux dire, par un effet du hasard, victimes à la fois de tant de choses et de tant de combinaisons humaines qui leur étaient absolument étrangères; ces pauvres Hindous souffrant ainsi loin de leur patrie, hélas! et sur une terre française! mourant de leurs souffrances physiques, ou plutôt de leur exil lui-même, suivis à leur dernière demeure par le petit noyau de leurs compatriotes dont on pouvait voir petit à petit diminuer et s'éteindre le nombre, ces pauvres Hindous, ce triste cortège, je l'avoue franchement, m'ont arraché des larmes!

On peut trouver aussi dans les sucreries françaises des journaliers. Généralement ce sont d'anciens habitants de la Martinique, que l'extrême misère réduit à accepter ce dur travail, ou d'anciens engagés qui, une fois libérés, ne peuvent pas se procurer d'autre occupation lucrative. Ces travailleurs ne peuvent cependant pas fournir moins de vingt-six jours de travail. S'ils quittaient la sucrerie avant ce délai, ils seraient aussi passibles des répressions de la loi.

On ne leur doit aucune prime d'engagement, et on les paye, suivant leurs capacités, de un à deux francs par jour.

Étrange destinée de cette immense Amérique, ou pour parler plus vrai, de cette portion de l'Amérique où la race primitive a entièrement disparu, et qui a servi de rendez-vous à des représentants de toutes les parties du monde, les uns pour y devenir esclaves, ou pis encore, comme nous venons de le voir, les autres pour être souverains plus absolus que jamais grand seigneur ne l'a jamais été en Europe !

C'est à cause de cette agglomération bizarre de races différentes, à cause aussi du caractère particulier des Européens, et principalement des Français, qui émigrent au nouveau monde, qu'il est erroné de faire appliquer dans les colonies les lois strictes qui sont votées et promulguées en Europe. C'est cependant ce qui a lieu dans nos colonies françaises ; d'abord, il est fort difficile que l'on connaisse exactement en Europe quels sont les besoins les plus urgents des colonies, quelles sont leurs aspirations ; et surtout dans ces temps qu'on est convenu d'appeler de réformes sociales, qui sait si les colons, si les créoles, et surtout si le bas peuple, dans ces

colonies, sont parvenus à un degré d'instruction, d'honnêteté suffisant pour être dignes de ces réformes nouvellement appliquées dans les métropoles européennes ?

Quand deux peuples vivent sous des climats différents, sur des terres de fertilité et de productions différentes, ces peuples doivent différer par leurs mœurs, leurs aspirations, leur genre de vie, leur organisation, leurs lois, je dirais presque, leur honnêteté, si, en cette matière, il était possible d'accepter des degrés et de reculer plus ou moins la barrière qui en marque irrévocablement la limite.

Je le répète encore, les lois qui régissent les colonies ne devraient pas être rédigées en France, par des Français qui n'ont jamais quitté l'Europe. On a déjà vu ce qu'a produit l'abolition de l'esclavage, de la manière que cette innovation a été votée et appliquée. Le suffrage universel, tel qu'il est établi en France, pratiqué dans les colonies, serait une parodie fort amusante, s'il n'était une arme terrible placée entre les mains, je ne dis pas des ennemis du progrès, je craindrais de n'être ni cru, ni apprécié, mais des ennemis de la France.

Je ne parle pas de beaucoup d'autres insti-

tutions, celle du jury, par exemple, qui devient une véritable bouffonnerie quand cette assemblée est par hasard exclusivement composée de nègres. L'un d'eux, nommé Épaminondas, et que je connaissais par hasard, fut juré pendant mon séjour à la Martinique. Il me disait avec sa manière pittoresque et naïve de parler le français : « Moi été, monsieur, aujourd'hui, dans péplexité teiible, moi avoi à juger assassin, et assassin éte ti ami à moi. »

Ce n'est pas que je reproche à ce brave homme d'être l'ami d'un assassin ; il peut s'en trouver d'honnête ; mais ce qui singularisait, ce me semble, son caractère, c'était de pousser l'amitié assez loin pour hésiter à condamner un homme convaincu du plus atroce assassinat ; et cependant Épaminondas n'était pas le premier venu ; il avait terminé son instruction primaire chez les Maristes de Fort-de-France. Épaminondas était certainement une sommité à côté de Sully, de Néron et d'Artaxerxès, qui étaient aussi jurés en même temps que lui et qui étaient décidés à suivre ses conseils.

J'ai dit qu'à la Martinique les élections étaient toujours une question de couleur de peau ; je crains que les décisions du jury ne soient

aussi quelque peu influencées par la même raison.

Pour montrer à quel point les nègres sont en général de bons, mais de grands enfants, qu'on ne peut vraiment pas assimiler à la race blanche, je citerai encore une élection qui eut lieu à la Guadeloupe et dont j'ai connu le héros. Il s'agissait de nommer un conseiller général dans un canton placé au milieu de beaucoup de sucreries. Les hommes de sang mêlé, devenus libres et habitant les grandes villes, étaient par hasard en minorité dans ce canton. La liste électorale ne comprenait exclusivement que des nègres; or, comme je l'ai dit plus haut, les nègres ont une peur atroce du suffrage universel; ils s'en méfient comme d'un engagement volontaire. Au premier tour de scrutin personne ne vota. Le dimanche suivant, comme l'urne était encore vide à quatre heures du soir, un propriétaire rencontra neuf de ses employés et les engagea à voter. Ceux-ci refusèrent. Alors, usant de son autorité : « C'est trop fort, marauds ! leur crie-t-il, en les frappant du pied ailleurs qu'à la figure ; allez donc voter, je le veux ! » Et éclatant de rire à la vue de leur piteuse mine, il ajouta : « Et surtout votez pour moi. » Le lendemain, ce propagateur électoral

d'un nouveau genre était nommé conseiller général, à son grand ébahissement, à l'unanimité de neuf électeurs, les mêmes qui avaient reçu la veille un ordre si péremptoire de se rendre à l'urne électorale.

De tout ce que j'ai écrit jusqu'à présent, il résulte, ce me semble, que des réformes les plus urgentes doivent être appliquées dans l'organisation de nos colonies des Petites Antilles, si nous ne voulons pas les perdre. Les principales plaies qu'il faut guérir sont :

1° Lois coloniales votées en France par des personnes non compétentes et mal renseignées;

2° Lois françaises promulguées aux colonies et dont l'application est impossible, ridicule ou nuisible ;

3° Lutte sourde et constante de la population de couleur contre la population blanche en vue de l'indépendance.

Quand les Haïtiens révoltés se sont affranchis de la domination française, la première loi promulguée a été celle-ci : Défense absolue à tout Européen et même à tout homme blanc de posséder quoi que ce soit sur le territoire de la République. Retourner cette loi, exproprier en quelque sorte les personnes de couleur, en leur

donnant une indemnité, bien entendu, ce serait peut-être le seul moyen d'éviter bien du mal; mais comme ces mesures absolues, les seules qui aient jamais produit de grandes choses, seraient traitées d'injustes dans les temps où nous sommes, il faut en trouver d'autres.

Pour guérir les trois plaies, j'établirais en France une sorte de chambre coloniale composée de gens compétents et chargée, soit de gouverner directement les colonies, soit, en appliquant un autre système, de contrôler, dans l'intérêt de la métropole, les décisions qui seraient prises dans les colonies par un gouvernement local.

J'étendrais ou je diminuerais les pouvoirs des gouverneurs. Ces malheureux sont placés actuellement dans une situation très-fausse. D'un côté ils reçoivent de France des lois toutes faites auxquelles ils doivent obéir, d'un autre côté ils peuvent légalement contrôler ces lois et les approprier un peu à leur gré aux intérêts coloniaux. Cette organisation, ce me semble, les place sous une dépendance nuisible et leur accorde tout à la fois un pouvoir trop arbitraire.

Si l'on décidait d'établir un gouvernement colonial, je voudrais, ou bien voir les membres

de ce gouvernement nommés par la métropole, ou bien, si l'on établit qu'ils devront être nommés par la colonie, voir électeurs et éligibles désignés exclusivement parmi les blancs.

Une pareille organisation serait non-seulement possible, mais juste. Nous avons vu que le suffrage universel était exclusivement entre les mains des hommes de couleur ; si la France devait leur liberté, bien qu'ils fussent restés ses ennemis, la France avait aussi le devoir de ne pas aliéner son droit de gouvernement en leur faveur. D'ailleurs, les gros industriels du pays étant encore heureusement presque tous des blancs, ayant par conséquent entre leurs mains la fortune de la colonie, son avenir et le bénéfice que la métropole peut en tirer, il serait juste qu'ils conservassent la direction de ces colonies.

Je supprimerais, bien entendu, les députations de la Martinique et de la Guadeloupe, et cela pour deux causes : d'abord, parce que les députés sont nommés par un nombre dérisoire d'électeurs, et ensuite, parce que, nommés par les hommes de couleur, c'est-à-dire par les ennemis des intérêts français, ces députés ne peuvent qu'induire la Chambre en erreur sur les véritables besoins des colonies et être de véri-

tables instruments agissant au sein même de la métropole en vue de l'indépendance coloniale.

Je favoriserais de tout mon pouvoir l'émigration des blancs à la Martinique et à la Guadeloupe. Ces blancs arriveraient peut-être en plus grand nombre qu'on ne le pense. Sans doute, l'abolition du droit d'ainesse a enrayé l'émigration de nombreux cadets de famille actifs, intelligents et instruits; sans doute, l'apathie des petits rentiers français qui se contentent de leurs minimas revenus et qui, au lieu de tenter fortune aux colonies, vont toucher chaque mois une somme insuffisante pour leur subsistance; étrez absolument inutiles pour leur patrie et leurs concitoyens; cette apathie paresseuse pourrait sembler faire obstacle à l'accroissement de la population blanche dans nos colonies. Mais la preuve qu'on pourrait donner du contraire est le fait de l'émigration au Vénézuéla.

Cette république du Sud fait de séduisantes promesses aux Européens qu'elle appelle. Or, ces promesses ne sont pas toujours rigoureusement tenues; de plus, des nations européennes s'opposent à l'émigration de leurs sujets dans ce pays; notre patrie, notamment, retire la qua-

lité de Français à ceux qui se rendent au Vénézuéla comme émigrants ¹, et cependant que de blancs débarquent chaque année dans cette république! En 1875, par exemple, on peut évaluer à quatre mille le nombre d'Européens qui, séduits par les promesses de l'ancien gouvernement, ont débarqué au Vénézuéla.

A quel chiffre pourrait-on dès lors évaluer l'immigration martiniquaise si les blancs, et en particulier les Français, n'ayant pas à craindre de perdre leur qualité de Français, étaient assurés de trouver en arrivant au moins du travail avec l'espérance d'acquérir plus tard une position indépendante!

Je ferais en sorte que les propriétaires d'usines prissent de préférence à leur service ces émigrants européens. La terre est maintenant assez défrichée pour que nos compatriotes puissent travailler sous un pareil climat.

Enfin, j'établirais des lois sévères pour protéger les engagés volontaires contre les maîtres négligents. Comme je l'ai dit plus haut, ces en-

¹ Cette mesure a dû être prise à cause de la quantité de Français qui, ayant émigré au Vénézuéla et n'ayant pas récolté l'argent qu'ils espéraient, demandaient à être ramenés en France aux frais de l'État.

gagés volontaires ne représentant pas un capital, il faudrait des réglemens bien autrement sévères que ceux du Code noir pour venir en aide à ces malheureux. Il faudrait, bien entendu, pour être justes, que ces réglemens exigeassent d'un autre côté un travail sérieux et opiniâtre de l'engagé volontaire. Je créerais des hôpitaux de l'État pour recevoir les travailleurs malades qui, malgré les réglemens, seraient abandonnés de leurs maîtres.

Ces mesures, sans doute, pourraient avoir pour résultat de créer entre le maître et les travailleurs une séparation complète, presque une hostilité; mais peu à peu, quand les blancs seraient arrivés en très-grand nombre, nos colonies des Antilles deviendraient d'autres Frances transatlantiques, et alors on verrait maîtres et travailleurs, agissant dans un même but, ne connaissant de la politique que l'intérêt français, s'entr'aider mutuellement et donner à la colonie une prospérité qu'elle n'aurait jamais connue.

D'ailleurs, qu'on ne s'y trompe pas, si des réformes complètes ne sont pas apportées, et dans un bref délai, dans notre système colonial, on sera bientôt terriblement embarrassé pour se procurer des bras dans les Antilles françaises.

Les Hindous rapatriés se plaignent d'avoir été trompés; certains abus se sont commis dernièrement à la Guadeloupe, et l'on a dû condamner tel propriétaire en cour d'assises pour avoir frappé un Hindou comme s'il était un véritable esclave. Que l'Angleterre s'en émeuve, et elle le fera; qu'elle interdise l'émigration de ses sujets asiatiques aux Antilles et les engagements soi-disant volontaires : comment marcheront les sucreries? Le mal peut fondre sur les colonies d'un jour à l'autre; tâchons d'y avoir remédié avant qu'il se produise.

Mais des noirs et de la population mulâtresse, me dira-t-on certainement, qu'en ferez-vous au milieu de toutes ces réformes? J'établirai ailleurs qu'il est de toute nécessité de faire peu à peu disparaître les noirs, et qu'un péril plus grand encore que la perte de nos colonies doit nous faire regarder cette mesure comme absolument nécessaire.

Pour arriver à ce but, j'emploierais toutes les ressources et j'userais de toute influence pour pousser au Sénégal ou en Haïti, république nègre indépendante, au moins les noirs non travailleurs, les habitants des cases dont j'ai parlé précédemment. Outre que cette mesure est

nécessaire, serait-elle injuste ? Nous avons trouvé cette population gémissant dans le centre de l'Afrique sous le plus dur esclavage, nous l'avons placée d'abord sous la puissance d'un maître intelligent et, je fais en sorte de le répéter, presque toujours compatissant et bon ; nous l'avons ensuite affranchie et mise à même d'amasser quelque argent. En rendant les nègres soit au Sénégal, terre française où ils seront sûrs de conserver la liberté, soit à la république d'Haïti, où leurs frères se sont affranchis même de la protection européenne, nous n'agirions pas, ce me semble, contre la justice, ni même contre la charité.

Une fois les noirs disparus, la population mulâtresse s'accroîtrait beaucoup moins, et qui sait même si elle ne s'évanouirait pas à la longue en se confondant avec les blancs ?

Et puis, après l'application des réformes dont j'ai parlé, au milieu de la nombreuse population blanche qui habiterait la Martinique et la Guadeloupe, les mulâtres sentiraient leur impuissance et renonceraient à tous efforts en vue de l'indépendance. Peut-être même, ne voyant plus à leurs côtés les noirs qui leur rappellent sans cesse leur origine, peut-être leur haine contre les

blancs parviendrait à s'éteindre, et il ne resterait plus rien de ces deux cauchemars du passé qui se sont appelés la traite des nègres et l'esclavage : misères à la vérité mal connues, mal jugées en Europe et surtout abrogées d'une façon bien légère, mais misères qui ont cependant été la cause d'abus tels et trop nombreux, bien que rares, pour qu'elles ne soient pas à jamais flétries par les générations à venir.

CHAPITRE VIII.

LE CAMP DE BALATA.

Le chemin du Carbet. — Le trigonocéphale fer de lance.
— Le spectacle de la nuit dans une forêt tropicale.

Après avoir dépassé la région des cannes à sucre, quand on continue sa marche vers les monts du Carbet, le pays que l'on traverse devient de plus en plus accidenté. La route qui mène à la ville de Saint-Pierre, centre commercial et industriel de la Martinique, va toujours en montant ; la chaleur diminue à mesure que l'on s'élève, et devient supportable. Nous traversons encore quelques agglomérations de cases nègres entourées d'arbres à fruit ou à parfum. Ils diffèrent un peu de ceux que j'ai décrits précédemment : on voit là des vanilliers, des cannelliers, des patchoulis, puis, en quantité prodigieuse, des bananiers et des orangers. Les fruits de ces derniers arbres surtout poussent en si grand nombre qu'on en débite neuf ou dix pour un sou malgré leur qualité, l'abondance de leur jus et l'excellence de leur saveur.

A droite et à gauche, le voyageur aperçoit quelques plantes sauvages très-communes dans les forêts tropicales ; des fougères arborescentes étendent leurs branches vertes au-dessus de la route et la protègent contre les rayons du soleil ; peu à peu, on se sent approcher de la partie vierge de l'île, de ces portions inexplorées de la colonie martiniquaise, où la nature, à l'aide de trois grands éléments de fécondation végétale, terre grasse, chaleur, humidité, a réuni dans un rayon relativement restreint toutes les plus majestueuses et les plus délicates productions de son génie créateur.

Quand l'observateur part de la mer pour se rendre au sommet des monts du Carbet, il voit s'échelonner, à mesure qu'il s'élève, les parties les plus nobles de l'île, soit par elles-mêmes, soit par leurs habitants, soit par leur production. Tout en bas, à Fort-de-France, s'agite la population mulâtresse mêlée aux colons blancs, ensemble peu avantageux, tant pour la colonie que pour la métropole, ensemble sans utilité, sans avenir, sans moralité.

Au-dessus se trouvent les nègres inoccupés ; échelon à la vérité aussi inutile que le précédent, mais, à mon avis, supérieur en ce sens qu'il est

actuellement moins dangereux ; puis les hommes qui l'habitent étant d'une race inférieure, exilée, autrefois malheureuse, il est de notre devoir de les plaindre et même de les respecter.

Au-dessus des deux grandes nullités que je viens de nommer se trouve l'échelon des cannes à sucre, c'est-à-dire le siège de la race active, laborieuse, productive, le siège de la véritable colonie, le seul endroit de la Martinique vers lequel devraient se tourner tous les regards de la métropole et aux intérêts duquel tous les autres intérêts devraient être sacrifiés. Au-dessus de ces cannes à sucre, par un sentier qui devient de plus en plus sévère, de plus en plus abrupt et majestueux, apparaissent les forêts vierges, c'est-à-dire la partie que Dieu s'est réservée, les terrains que l'homme n'a jamais foulés parce qu'il n'a jamais eu ni les ressources ni les forces de travail suffisantes pour y arriver.

On peut le voir par ce tableau de la Martinique. Au-dessus de l'homme qui travaille, et je ne parle pas ici seulement, bien entendu, du travail matériel, je parle de toute sorte de travail utile et dans toute sorte d'états ; au-dessus, dis-je, de l'homme qui travaille, il n'y a sur terre que Dieu ; au-dessus du travail lui-même, il n'y

a que le repos céleste ; et ce repos qui n'est pas un sommeil, bien au contraire, qui est une vie, et une vie exubérante, est, à mon avis, magnifiquement représenté par les forêts tropicales, et en particulier les forêts de la Martinique, les plus vivaces, paraît-il, du monde entier.

Mais ne pénétrons pas encore, même, hélas ! autant que cela nous sera possible, dans ce sanctuaire magnifique et à la fois terrible ; montons lentement par ce chemin de Balata et des monts du Carbet, le plus beau chemin que j'aie jamais parcouru.

Nous voici au sommet d'une arête : à droite et à gauche, au fond de précipices effroyables, résonnent des torrents impétueux et en même temps invisibles à cause de l'abondance de la végétation. Bornant d'autre part ces deux gouffres, deux nouvelles arêtes se dressent plus à pic, plus verdoyantes, et encore inexplorées.

A l'heure où nous gravissions cette pente, mon compagnon et moi, le soleil allait disparaître ; les hauteurs où nous étions parvenues étaient donc très-vivement éclairées, tandis que les vallées presque obscures semblaient des abîmes sans fond. Des bambous, des lianes aux formes et aux couleurs variées, toutes sortes

d'arbres que je renonce à décrire et même à nommer, prenaient leur point d'appui près du sentier où nous nous promenions pour s'élaner dans l'espace ; puis certaines branches, plus grandes, se pliant en berceau à cause de leur poids, se dirigeaient vers les vallées et semblaient suspendues les unes aux autres en longues grappes de verdure et de fleurs resplendissantes au soleil. Çà et là, les lianes étaient si longues que leur extrémité disparaissait dans les profondeurs sombres des deux abîmes qui nous entouraient, régions inconnues, indescriptibles, vers lesquelles semblaient attirées toutes les splendeurs, toutes les forces, toutes les productions, toute la flore de la terre vitale où nous nous trouvions.

Ce qui ajoute à l'impression que produit une pareille nature, c'est que tout ce qu'on aperçoit en dehors du chemin est réellement impénétrable. Il faut réunir un grand nombre d'humains, organiser une véritable expédition pour tracer un sentier dans ces bois sans pareils. Ici des herbages de trois mètres de haut, des arbres colosses, debout ou couchés à terre ; là des lianes sans nombre, les unes minces et sans feuilles, simulant d'énormes toiles d'araignée ; d'autres,

verdoyantes, rendant plus compacte l'épaisseur de ces forêts ; d'autres encore semblables à des serpents, et enfin des serpents véritables, aussi terribles que nombreux, sont autant d'obstacles qui s'opposent à la marche des travailleurs.

Le serpent de la Martinique, sombre et terrible animal, dont je m'étonne de ne pas avoir encore parlé, tant sont nombreuses les victimes qu'il a faites, tant est générale la terreur qu'il inspire.

S'il est un pays où il serait enivrant d'admirer la nature, de s'y enfoncer, de s'y perdre, de s'y abîmer, c'est bien la Martinique : tout cela est impossible ; promenades à pied autre part que sur les routes, et encore les routes ne sont-elles pas très-sûres ; courses dans les bois, repos sur l'herbe, flâneries dehors, *farniente* de çà, de là, au hasard, tout cela est impossible : le trigonocéphale fer de lance, reptile habitant les îles de la Martinique et de Sainte-Lucie, et n'habitant que là dans le monde entier, veille, toujours prêt à s'élaner sur l'homme, et veille partout. On en rencontre souvent dans les environs immédiats des habitations, des villages ; on en a tué beaucoup dans les jardins de l'hôpital militaire qui touche à Fort-de-France ; on en a tué au milieu

de la savane dont j'ai parlé, et jusque dans la maison du gouverneur située au beau milieu de la ville.

Ce serpent est, d'après M. Ruz, le plus venimeux de tous les serpents connus. Il peut atteindre la longueur de deux à trois mètres et la grosseur du poignet ; il est d'autant plus dangereux qu'il ne se trahit par aucun signal. Le serpent à sonnettes avertit de sa présence par son cliquetis, le serpent corail peut être signalé facilement à cause de sa couleur ; d'ailleurs, ces serpents sont relativement petits, ils s'élancent rarement, et l'on peut avoir quelque chance de s'en préserver à l'aide de fortes chaussures. Le trigonocéphale, au contraire, sauf peut-être par son odeur, et encore faut-il en avoir une grande habitude, ne s'annonce par rien ; il est noirâtre, sa teinte est semblable à celle de la terre ; il voyage peu, il se blottit le long des routes, dans les champs de cannes à sucre, se contourne en spirale dans une position où il est dit *lové*, et attend : sur le premier gibier qui passe, fût-ce un rat, un manicou ou un homme, le serpent s'élançe : son effroyable tête peut atteindre à plus d'un mètre au-dessus du sol. La victime, une fois mordue, s'affaisse immédiatement sur

elle-même et perd connaissance ; c'est au moins le cas le plus fréquent. De nouvelles morsures viennent hâter sa mort quand celle-ci n'a pas été amenée immédiatement par la première infiltration du venin.

Les faits que l'on raconte à la Martinique sur le serpent terrifiant ; ceux dont on est témoin ou qui se passent pendant qu'on habite la colonie, impressionnent bien davantage encore. Le soir principalement, et c'est l'heure où les serpents sortent de leur gîte pour commencer leur chasse, les conversations roulent trop souvent sur cet affreux reptile : or, comme on en a trouvé partout, comme aucune maison n'en est préservée, tant à la ville qu'à la campagne, comme les murs sont à claire-voie, comme cet affreux animal sait grimper le long des surfaces les plus nues et les plus verticales, l'imagination du voyageur novice est tellement frappée qu'il ne ferme l'œil une seule minute : tout bruit, tout craquement, tout froid dans le lit, est attribué au serpent. Il sourit le lendemain au souvenir de ces frayeurs nocturnes, mais ces frayeurs reparaissent invariablement toutes les fois qu'à la tombée de la nuit il s'est entretenu de cet ennemi toujours caché, mais toujours attentif.

Une nourrice négresse, m'a-t-on raconté dans l'île de Sainte-Lucie, s'étant réveillée la nuit avec l'impression d'un grand poids sur la poitrine, faillit mourir de peur en s'apercevant que cette impression provenait de la présence d'un trigonocéphale. Réfléchissant heureusement aux conséquences que pourrait amener le moindre mouvement, elle reprit peu à peu son sang-froid et attendit. L'effroyable reptile changea plusieurs fois de place sur le corps de cette malheureuse, puis, sentant son lait, il la teta. Il la teta à plusieurs reprises, et s'enfuit enfin avec le jour.

M. Ruz, qui raconte aussi ce fait dans son livre sur le serpent de la Martinique, pense que c'est Jupiter qui a profité après coup de la découverte de l'Amérique et qui a échangé cette nuit-là sa forme de cygne contre la forme du serpent.

J'avais eu le plaisir de rencontrer à mon arrivée un créole qui avait fait ses études en France et qui avait été mon compagnon de classe. Ce jeune homme de trente ans, plein d'intelligence, d'espérance et de santé, avait conçu dès sa plus tendre enfance une horreur particulière du serpent. A cause d'une peccadille, il avait été en-

fermé dans un cabinet noir par ses parents, qui ignoraient, bien entendu, que dans ce cabinet se tenait caché un trigonocéphale. Ses cris firent croire à la continuation de sa colère et contribuèrent à tenir la porte fermée. Ce n'est qu'évanoui par la peur, et heureusement sans avoir été piqué du serpent, qu'on retira le pauvre enfant de cet affreux réduit. Peu de temps après mon arrivée, comme il se promenait à la campagne avec un de ses amis, et comme il venait de l'avertir, en se souvenant de sa propre histoire, de ne jamais marcher dans l'herbe et de prendre toutes les précautions possibles contre la morsure du serpent, il fut lui-même atteint à l'épaule, bien qu'il n'eût commis aucune imprudence et qu'il n'eût pas quitté la route.

Ce ne fut pas seulement évanoui qu'on le rapporta cette fois au milieu de sa famille : la mort avait saisi mon pauvre compagnon de classe au lieu même où il avait été piqué.

Comme je l'ai dit, la morsure du trigonocéphale fer de lance est toujours mortelle : un homme mordu est un homme perdu, et cela presque immédiatement. On cite des faits, un entre autres, qui prouvent combien est terrible le venin de cet animal. Un créole, ayant été piqué

à travers de grosses bottes, était mort des suites de la piqure. L'homme auquel échurent les bottes ne prit pas garde qu'un croc était resté dans l'épaisseur du cuir et dépassait un peu à l'intérieur. Quand il y fourra la jambe, il s'écorcha et mourut. On cite encore la mort d'un naturaliste qui s'est blessé en étudiant des crocs trempés cependant dans l'alcool depuis deux ou trois mois.

Il n'est donc pas douteux que le venin du serpent de la Martinique ne soit un poison terrible et persistant. Cependant les effets de la morsure ne sont pas les mêmes chez tous les sujets. Faut-il attribuer ces différences au tempérament du blessé ou bien à l'âge, à la grosseur du serpent? voilà ce qu'il est très-difficile de conclure.

Deux faits sont cependant acquis à la science. Quand un serpent a mordu trois ou quatre fois de suite, son venin est épuisé, et il lui faut plusieurs jours pour en recueillir une quantité nuisible. Voilà pour le serpent. On a aussi constaté que l'état d'ivresse pouvait diminuer chez l'homme les effets désastreux produits par la piqure du trigonocéphale.

Un jeune soldat de l'infanterie de marine

avait entendu dire à son capitaine qu'il désirait avoir un serpent vivant pour l'envoyer au musée de sa ville natale. Un jour qu'il était excité par la boisson au point d'en perdre le raisonnement, il aperçoit un serpent à terre, le ramasse sans autre formalité et le porte à son supérieur. Comme celui-ci, effrayé, lui demandait s'il n'avait pas été piqué : « Oh ! que si, dit l'autre en éclatant de rire, il ne cesse pas de me mordre, mais il peut continuer, je ne le lâcherai pas. Vous en vouliez un, mon capitaine ; tenez, le voilà, vous pouvez le prendre. » — Ce serpent avait-il, par une attention providentielle, épuisé son venin quelques heures auparavant ? Toujours est-il que le soldat, aussi brave que gris, et aussi gris que fortuné, fut pansé, soigné et sauvé.

Beaucoup, piqués une seule fois par le serpent, peuvent parvenir jusqu'à l'hôpital ; plusieurs ne meurent pas des suites immédiates de la morsure ; tous, on peut le dire, tant sont rares les exceptions, quand ils ont la chance de résister aux premières crises, succombent, deux ou trois mois après la piqûre, de maladies dont on reconnaît facilement le principe : anthrax, abcès gangréneux, éléphantiasis ou autres maux du même genre.

Les habitants de la Martinique sortent toujours armés d'un énorme couteau long de quatre-vingts centimètres environ, à l'aide duquel ils coupent les cannes, abattent des arbres et se défendent contre tous leurs ennemis. Quand ils ont été mordus du serpent à une extrémité, soit à la main, soit au pied, la plupart n'hésitent pas : ils se coupent immédiatement le bras ou la cheville. On ne rencontre, hélas ! que trop souvent des gens mutilés par cette horrible et même cause.

La présence du trigonocéphale à la Martinique exige, pour le coupage des cannes, un mode tout particulier. Les travailleurs se placent en rond en se dirigeant vers un centre unique. Quand le champ est réduit à un cercle de dix ou douze mètres de diamètre, on cesse de travailler et l'on brûle. Les serpents effrayés se sauvent et sont exterminés.

On s'étonnera peut-être qu'on ne soit pas parvenu jusqu'ici à détruire cet épouvantable fléau. Beaucoup de raisons s'y opposent : le danger d'une pareille chasse, la fécondité de chaque serpent femelle qui peut produire jusqu'à soixante-dix œufs, et surtout la présence des forêts vierges, repaire bienfaisant pour ces

animaux qui peuvent là tout à leur aise et se cacher et se reproduire.

J'ai connu des propriétaires de cannes qui bénissent la présence du serpent. La Martinique, sans les serpents, serait, comme la Guadeloupe, infestée par les rats, et les rats nuisent beaucoup aux cannes. Les serpents mangeant les rats dans les champs de cannes ont donc leur bon côté. Qui sait s'ils n'ont pas d'autres propriétés bien-faisantes ! « O homme ! s'écrie M. Rufz , lorsque tu oses blâmer une chose dans l'œuvre des six jours , si contraire à tes intérêts, si mauvaise à ton esprit qu'elle te paraisse, ne songes-tu pas qui l'a faite ? C'est Dieu ! le Dieu bon et qui ne peut mal faire ; adore et cherche ! »

C'est en nous entretenant du terrible serpent de la Martinique et chevauchant au milieu de la splendide nature dont j'ai déjà trop souvent parlé, que nous parvînmes peu avant le coucher du soleil au camp de Balata.

Cette place militaire, magnifiquement perchée au sommet d'une des arêtes de la montagne du Carbet, fortifiée par les ravins, les précipices et les forêts vierges, se compose de cinq ou six petites constructions en bois servant d'abri à une vingtaine de soldats. Balata est à la fois une

place forte, un poste d'observation et un hôpital pour les militaires convalescents.

Le conseil général de la Martinique, comme je l'ai dit plus haut, ne cherche jamais à favoriser les établissements européens. Bien qu'il donne 10,000 francs de subvention à des bains thermaux très-peu efficaces, par la seule raison que le propriétaire est un mulâtre, il n'accorde que 1,500 francs par an au camp de Balata pour s'entretenir, bâtir ses casernes, se fortifier, cultiver un jardin potager indispensable à la nourriture des soldats; en un mot, pour exister. Aussi est-on rempli d'admiration quand on voit l'habileté avec laquelle nos vaillants troupiers français suppléent à ce manque de ressources pécuniaires.

Chacun de ces militaires se souvient de son ancien état, et, abandonnant l'uniforme dès que les soins de la patrie le leur permettent, ils redeviennent tous maçons, charpentiers, couvreurs, forgerons, jardiniers, que sais-je? pour apporter leur contingent de service à l'existence et à l'entretien du camp. Tous les métiers sont représentés dans ce petit noyau de braves soldats. Ils s'aident mutuellement dans un but commun et patriotique. Ils prouvent au conseil général, qui

préférerait voir la Martinique défendue par une garde nationale, ils prouvent, dis-je, qu'on peut trouver dans l'armée française non-seulement la bravoure, mais aussi toutes les ressources de l'intelligence et du savoir.

Avec quelle patriarcale et franche bonhomie, avec quelle gaieté toute gauloise, le brave commandant de Balata, le lieutenant Ganter, nous offrit l'hospitalité ! Il nous donna une des chambres du camp ; puis, pour dîner : le pain du camp, la volaille, les légumes du camp, cueillis par son ordonnance, qu'il avait surnommé ironiquement Sans-Secousses, et accommodés par son cuisinier, jeune Corse que le hasard avait décoré du nom imagé de Monrotti.

La distraction favorite du lieutenant Ganter était de tuer et de mettre en bocaux les nombreux serpents qui venaient lui faire visite. Il en avait de toutes les grandeurs ; il les étalait devant nous les uns après les autres en nous racontant sans forfanterie, je dirai même sans modestie, ce qui est le comble de la simplicité, dans quelles circonstances il s'en était emparé. Chacune de ces histoires lui semblait toute naturelle, et elles nous faisaient frémir.

Cet excellent homme collectionnait aussi des

matoutous-falaises, énormes araignées velues auxquelles la nature a accordé comme aux serpents un terrible venin qui pourrait tuer un enfant et éprouver beaucoup un homme dans la force de l'âge. Ces monstres repoussants se nourrissent principalement des jolis oiseaux-mouches et colibris dont les vives couleurs embellissent et complètent si heureusement la nature tropicale.

Quand ces brillantes et délicieuses petites bêtes viennent, tout en volant, pomper le suc des fleurs, les araignées blotties par derrière se jettent sur elles, les piquent, causent immédiatement la mort, se laissent tomber avec le pauvre cadavre au plus profond des hautes herbes, et alimentent ainsi dans l'ombre leur horrible laid de ce qui tout à l'heure encore n'était que délicatesse, grâce et beauté.

C'est surtout la femelle de ces matoutous qui a été douée d'armes terribles par la trop bienfaisante nature. En outre de son venin, elle possède deux dards acérés, à l'aide desquels elle peut tuer encore les oiseaux-mouches, les insectes, voire même les matoutous du sexe réputé fort. Aussi il faut voir, nous racontait le brave commandant du fort de Balata, qui avait intelligemment étudié les mœurs de tout son terrible

entourage ; il faut voir avec quelle délicatesse, quelle lenteur, ou plutôt, disons le mot, quelle prudence le matoutou fiancé s'approche de la charmante araignée femelle qu'il a l'intention de séduire. Il sait que toute démarche inopportune, toute avance mal accueillie pourrait causer sa mort, et cependant l'amour le pousse à se prononcer. — Pauvre matoutou ! franchement son sort m'émeut : s'il avance inconsidérément, son trépas est assuré ; s'il n'ose pas avouer son amour, il périra peut-être encore de désespoir :

A deux genoux il demande merci,
Tant et si bien qu'il faudra qu'il demeure
Tout enflammé d'amour et ne sachant point l'heure
Où finira son adoré souci¹.

Je ne veux pas parler des autres bêtes désagréables qui pullulent à la Martinique et en particulier dans les environs du camp de Balata : le mille-pattes, sorte de reptile jaunâtre pouvant atteindre la longueur d'un pied, et dont la morsure est aussi dangereuse que celle du matoutou-falaise ; le scorpion, le crabe venimeux, auquel les pluies permanentes et l'humidité géné-

¹ Alfred de Musset.

rale de la colonie permettent de fréquenter même les sommets des montagnes. On rencontre aussi fréquemment des poux de bois qui déposent leurs œufs sous la peau des malheureux humains en leur causant une grande souffrance; des rougeots, des cancrelats et même des puces qui n'ont pas craint d'élire domicile dans notre belle colonie, mais qui, à côté des animaux que je viens de citer, pourraient passer là-bas pour des hôtes bienfaisants.

Le lieutenant Ganter, avec sa petite troupe composée d'une vingtaine d'hommes, vivait gaiement au milieu de tous ces ennemis, quand nous vinmes lui faire visite et lui demander l'hospitalité pour une nuit. La conversation roula naturellement pendant la soirée sur les morsures possibles de tous ces êtres repoussants; aussi j'avoue que je ne dormis pas. Mais je profitai de mon manque de sommeil pour contempler les diverses phases de la nuit au milieu d'une forêt tropicale.

Après le coucher du soleil, tous les animaux cachés se livrent à leurs ébats : les crapauds, les cabris de bois, les cricris, les sauterelles, et quelles sauterelles ! annoncent bruyamment leur présence et le commencement de leur activité. On

sent que toute cette gent, immobilisée pendant la journée par les ardeurs du soleil, commence par respirer aussitôt après la tombée de la nuit, puis s'émeut, s'agite et vit enfin : les oiseaux chantent, les crapauds coassent, les insectes grincent.

Puis, au-dessus de tout cela, on entend le cri mystérieux des forêts vierges, ce cri que les naturalistes n'ont jamais défini et qui retentit à cette heure plus sonore et plus fréquemment répété. Pour les uns, c'est la plainte d'un oiseau que jamais, hélas ! on n'a pu découvrir. Pour d'autres, c'est le bambou qui, poussé par le vent, se heurte contre un tronc voisin ; pour d'autres encore, c'est une graine inconnue qui éclate. Quoi qu'il en soit et peut-être même à cause de cette lacune de la science, le poète entend dans ce cri un appel mélancolique de cette nature majestueuse encore si peu connue.

Ce cri aigu, court, perçant comme s'il provenait d'une terreur subite, douloureux et attendrissant comme le soupir d'un enfant qui souffre, sortant à de longs intervalles comme un glas de l'épaisseur de ces bois où l'on sait que personne n'habite ; ce cri a je ne sais quoi d'insaisissable qui étonne, frappe l'imagination et fait peur.

Outre cette voix, que de choses on entend d'extraordinaire, que de choses on aperçoit, on découvre pendant ce long spectacle nocturne ! On sent que mille existences inconnues s'agitent autour de soi, tout près de soi, dans ce repaire impénétrable. Puis que de visions fantastiques ! Des mouches lumineuses en grand nombre, pareilles à des feux follets, font scintiller leurs lueurs subites et passagères dans les bois, dans les hauteurs de l'atmosphère et jusque dans les profondeurs des hautes herbes. Les arbres prennent des proportions gigantesques et l'apparence de personnes vivantes. Les fromagiers aux troncs blancs, entourés de lianes de toutes espèces, deviennent des jeunes filles prisonnières qui chercheraient à se dégager de leurs chaînes. Les bambous en berceaux agités par le vent se transforment en de gigantesques éventails de plumes placés là pour protéger et rafraîchir quelque assemblée de déesses sylvaines.

Ah ! celui qui assiste pour la première fois au spectacle de la nuit au milieu d'une forêt tropicale ne saurait se défendre d'une grande émotion. A Balata, où nous sommes, ce tableau est plus saisissant encore parce qu'on domine une grande étendue de terrains inexplorés et qu'on

est habitué à considérer la forêt vierge comme le séjour privilégié du serpent maudit. L'imagination terrifiée fait alors voir partout ce hideux animal. On n'entend que frottement de corps qui rampent et qui s'approchent ; on ne voit qu'arbustes s'inclinant pour livrer passage au roi terrible et venimeux de ces solitudes inconnues. On frissonne à chaque mouvement, à chaque bruit inusité. On ne sait quel est en soi le sentiment le plus fort, de l'horreur ou de l'admiration.

Cependant les heures passent, et la nuit va finir. Le bruit étourdissant des insectes diminue d'intensité. Les mouches lumineuses, devenues moins craintives, rentrent en masse dans l'épaisseur de la forêt et l'illuminent ; les torrents de leur voix monotone et plaintive parviennent à dominer le brouhaha qui s'éteint et qui va disparaître avec la nuit. Le calme renaît peu à peu. L'aube point ensuite à l'horizon. Les animaux rentrent définitivement dans leurs tanières, et après leur disparition le silence complet s'établit. C'est alors que la nature tropicale, à mesure qu'elle s'éclaire davantage, apparaît dans toute sa splendeur et toute sa majesté. Seul le cri mystérieux de la forêt, qui ne cesse même

pas pendant le jour, continue à frapper l'oreille, mais à de plus longs intervalles. La clarté s'accroît de plus en plus; il fait jour; puis, après de magistrales préparations, le soleil commence enfin radieux sa course triomphale.

A ce moment, le pauvre contemplateur, affaibli, s'humilie; et comprenant qu'il vient d'admirer ce que son œil mortel peut supporter de plus beau, il élève, la paupière baissée, son âme vers le Créateur, parce qu'il vient d'en comprendre la puissance et qu'il craint d'en entrevoir l'éclat.

CHAPITRE IX.

LA FORÊT VIERGE.

Les bains Didier. — L'imbroglio végétal. — Mélange de races. — La morne rouge.

Peu de temps après le lever du soleil, nous nous rendimes, par un étroit sentier qui traverse la forêt, aux bains thermaux de Didier et d'Absalon. Si je ne craignais de lasser par des descriptions continuelles de la nature, je parlerais encore, je parlerais surtout de ce chemin qui, pénétrant en plein dans l'imbroglio végétal, nous a permis de contempler de près ce que nous n'avions encore pu qu'apercevoir respectueusement de loin. Notre admiration fut si complète, notre enthousiasme si aigu, que nous oubliâmes tous les reptiles, toutes les bêtes venimeuses, pour jouir du beau spectacle qui nous entourait.

Ce qui frappe surtout dans ces forêts tropicales, c'est la fécondité et l'innombrable variété des plantes. Pas une place ne semble libre pour

une naissance nouvelle, et il est bien rare de voir à côté l'une de l'autre deux essences d'arbres de même nature; et, comme si le règne végétal, parvenu dans ce pays à l'apogée de sa splendeur, voulait prouver qu'il peut se passer de la terre fécondante et nourricière, des plantes poussent sur les troncs et même sur les feuilles d'autres plantes qui leur sont étrangères. Dès qu'un arbre a fini, épuisé de vieillesse, par tomber à terre, on voit immédiatement, en quelques heures, une armée de jeunes pousses, profitant de cette place nouvelle, naître, couvrir et cacher à tous les yeux le corps inanimé du pauvre vieillard qui semble revivre et ressortir radieux de sa propre dépouille.

Cette végétation inouïe étonne moins le voyageur que l'homme sédentaire entendant raconter de pareilles merveilles, parce que le premier sent quel climat vient aider l'action fécondante de cette terre exceptionnelle. La chaleur, dans ces régions, ne provient pas directement du soleil, car l'astre se montre à la Martinique beaucoup moins souvent qu'on pourrait le penser; elle semble inhérente à l'atmosphère qui reste lourde à toutes les heures du jour et de la nuit dans les coins les plus cachés et jusque sous les plus épais

ombrages ; chaleur malsaine, pesante, orageuse et humide. L'eau qu'on voit suinter partout ne provient pas seulement des sources, puisqu'elle coule des troncs et même des feuilles de tous les arbres ; elle est le résultat d'une sorte de transpiration générale de tout ce qui respire dans cette étouffante atmosphère ; on croit constamment que l'air respirable va manquer ; on éprouve la même impression que dans certaines serres chaudes où l'on est entré pour quelques minutes, mais qu'on s'empresse de parcourir afin d'en sortir le plus promptement possible. On est amolli, oppressé ; on voudrait aussi partir ; puis quand, en levant les yeux, on n'aperçoit au-dessus de sa tête aucun toit vitré, on est pris d'une sorte de découragement.

Le touriste séjournerait certainement peu dans ces parages s'il n'y était retenu par la beauté des sites et les merveilles végétales dont il est entouré. Il voit là, vivant en frères et entrelacés dans les replis des mêmes lianes, les arbustes les plus utiles et les plantes les plus vénéneuses. Le fruit rouge du caféier vient en se balançant embrasser la pomme non moins appétissante du terrible mancenillier.

Cet arbre ne produit pas la mort aussi rapide-

ment que l'a prétendu l'auteur de l'*Africaine*, mais ses propriétés sont effrayantes et nullement poétiques. Une goutte d'eau, ayant glissé seulement sur la feuille du mancenillier, si elle vient à tomber sur un corps humain, cause immédiatement une enflure, puis une plaie dans laquelle la gangrène se produit facilement :

Celui qui se coucherait, à l'exemple de la pauvre Sélika, à l'ombre d'un mancenillier, commencerait par enfler sous la seule influence de l'atmosphère de cet arbre vénéneux, verrait son corps se couvrir de plaies et ne tarderait pas à mourir, non pas dans un enivrement semblable à l'amour, comme le chante dans un si beau style musical l'amie délaissée de Vasco, mais mourrait, au contraire, au milieu de souffrances inouïes et devenant un objet d'horreur à mesure que les gouttes d'eau tomberaient plus nombreuses sur son pauvre corps agonisant.

On aperçoit aussi dans ces forêts le cacaotier, le manguier au fruit résineux, le goyavier à la pomme acide, le tamarin avec le fruit duquel on fait une si bonne boisson, et tant d'autres arbres dont j'ai déjà parlé ou dont le nom m'échappe.

Au point de vue de la beauté, je citerai le sablier, l'arbre gigantesque, véritablement le

roi des forêts martiniquaises; le fromagier, qui atteint aussi d'immenses proportions et dont l'aspect fantastique a donné naissance à diverses superstitions¹; le flamboyant au feuillage rouge; les diverses fougères arborescentes dont quelques-unes atteignent des proportions gigantesques, et enfin le bambou qui, surtout réuni en masse, forme des berceaux de verdure gracieux, délicats et véritablement poétiques.

On rencontre aussi à chaque pas dans ces forêts vierges des arbres qui sont à la fois admirables et utiles; ce sont surtout les différentes espèces de palmiers, aux développements si riches que le pauvre dattier d'Afrique, exclu du reste des forêts martiniquaises, ne paraîtrait à côté qu'une misérable caricature.

Je citerai le cocotier, le sagoutier, dont les fruits, appelés pommes d'acajou, s'étalent en grappes si gracieuses dans son immense gerbe de feuillage; le chou-palmiste ou le palmier-colonne, arbre gigantesque dont le tronc fortement planté semble bâti de main d'homme en maçonnerie, et dont le bouquet supérieur est pré-

¹ On croit généralement, à la Martinique, que l'homme ayant fait la moindre entaille au fromagier doit mourir dans l'année; aussi cet arbre n'est-il jamais coupé.

cédé d'une longue tige verte qui est comestible : cette tige une fois coupée, l'arbre doit mourir ; aussi le chou-palmiste est-il regardé dans les repas comme un plat très-luxueux, puisqu'il exige la suppression d'un arbre.

Dois-je parler du caoutchouc, dont le tronc atteint parfois deux mètres de circonférence ; du chou caraïbe, dont le magnifique feuillage forme maintenant un des plus beaux ornements de nos serres occidentales, mais qui est là-bas plus goûté qu'admiré ? Sa racine, en effet, est formée d'une sorte de tubercule que les Martiniquais accommodent avec soin et mangent avec plaisir. Le cannellier, le patchouli croissent aussi là-bas en très-grande abondance, et enfin la liane qui produit la reine des odeurs, le vanillier.

Cette liane si majestueuse, à la tige si vivace, à la feuille si épaisse, peut produire, bien que les naturalistes ne lui accordent que deux variétés d'espèces, des gousses de valeurs très-différentes suivant le terrain dans lequel elle pousse. Le vanillier perd de sa valeur à la Martinique et à la Guadeloupe parce qu'il ne peut pas donner des gousses à l'état sauvage dans ces deux pays.

La fleur de cette liane incomparable possède des organes paresseux. Elle pourrirait sur l'arbre

et tomberait à terre inutile si un secours étranger ne venait rapprocher les deux éléments fécondants qu'elle renferme et faire naître ainsi ce fruit bizarre connu sous le nom de gousse de vanille. Au Mexique, patrie privilégiée de la vanille, un oiseau se charge de cet office, et cet oiseau remplit si bien son rôle qu'on constate fort peu d'exemples de fleurs de vanillier ne produisant pas de gousse. Dans nos deux colonies malheureusement cet oiseau n'existe pas; c'est l'horticulteur qui doit rapprocher l'étamine du pistil, et cette opération délicate, faite ainsi artificiellement, ne réussissant pas toujours, il s'ensuit que beaucoup de fleurs sont perdues.

Je dois faire connaître mon étonnement à mon retour en Europe quand, tenant compte même des droits de douane et de transport, je comparai le cours élevé dont jouit sur nos marchés français la vanille guadeloupienne à sa valeur dans les colonies.

Il se fait en ce moment, des Antilles en France, un grand commerce de vanille originaire du Mexique, mais implantée et produite à la Guadeloupe. Cette vanille est d'une excellente qualité; elle est facile à reconnaître à sa forme, à sa couleur et à son odeur. Or, cette vanille se

vend à la Guadeloupe au moment de la récolte de sept à dix francs le kilogramme. Les droits de douane ne s'élèvent pas à plus de quatre francs par kilogramme. Le prix du transport est presque insignifiant; comment expliquer alors que ce même kilogramme de vanille se vende en France de cent quatre-vingts à deux cents francs?

Il y a en effet au Mexique une espèce de vanille qui se vend deux cents francs le kilogramme, comme il y a en Chine du thé jaune qui vaut cent cinquante francs la livre; mais cette vanille n'existe qu'en très-petite quantité; elle sort rarement de la frontière mexicaine: on peut dire en somme qu'elle n'existe pas dans le commerce. L'erreur vient peut-être de là. On s'imagine en France posséder de la vanille mexicaine de première qualité quand on ne consomme que de la vanille guadeloupienne, ou produite à la Guadeloupe, de qualité fort ordinaire.

L'établissement des bains Didier, où nous arrivâmes une heure environ après avoir quitté le camp de Balata, possède un magnifique vanillier. Les gousses encore vertes pendaient en grappes nombreuses, et c'était plaisir de voir

avec quelle largesse cette liane nonchalante, s'appuyant de tout son poids sur deux ou trois arbres qui lui servaient de support, avec quelle largesse, dis-je, elle distribuait son fruit, il est vrai non comestible, mais d'une odeur si universellement appréciée.

Les eaux de la fontaine Didier sont à la fois gazeuses et ferrugineuses. Elles sortent de terre à la température normale d'un bain. La Martinique possède trois établissements thermaux de ce genre : les bains Didier, ceux d'Absalon et le nouvel établissement de Ballyza.

Ce dernier est incontestablement supérieur aux autres, d'abord par son installation et par la composition de l'eau qui, contenant une forte quantité d'iode, offre un précieux réconfortant aux tempéraments débilités par les climats tropicaux. On envoie cependant encore de préférence les malades de l'infanterie de marine aux établissements de Didier et d'Absalon, à cause de la fraîcheur relative du lieu où sont construits ces deux établissements.

Encaissés au fond d'une vallée étroite, entre deux montagnes très-élevées; bâtis sur pilotis au-dessus du torrent qui coule au fond de cette vallée; ombragés par la végétation dont j'ai

parlé plus haut et qui, partant des deux montagnes opposées, se rejoint presque et forme dans l'air une sorte de berceau de verdure, ces deux établissements occupent véritablement une position enchanteresse, et s'ils étaient un peu plus confortables, s'ils paraissaient moins abandonnés, on y ferait volontiers un séjour prolongé.

Nous déjeunâmes avec quelques fruits de la forêt; nous bûmes de l'eau ferrugineuse, et, nous sentant tout ragillardis, nous grimpâmes par un autre sentier jusque sur la route dont nous nous étions momentanément écartés et qui conduit de Fort-de-France à Saint-Pierre à travers les défilés des monts du Carbet et en traversant les forêts vierges.

Pendant que nous gravissions ce sentier, nous fûmes tout à coup quasi suffoqués par une odeur nauséabonde qui rappelait celle de la viande pourrie. « Ne serait-ce pas le serpent! » s'écria avec effroi un Français qui nous accompagnait. Et il se rejeta instinctivement en arrière. « Hélas! non, répondit notre guide, vieux coureur des forêts tropicales qui avait plusieurs fois échappé miraculeusement à la morsure du terrible animal; si le serpent sentait aussi mauvais, ajouta-t-il, il

ne serait pas si dangereux : c'est l'odeur de la liane puante ; si nous cherchions bien dans les environs, nous pourrions apercevoir une fleur caractéristique. » Il avait à peine terminé que mon compagnon atteignait dans le dédale des lianes qui nous entouraient une fleur magnifique ; c'était merveille de la voir, mais aussi c'était chose odieuse que de la sentir. Nous la séparâmes en deux parties, et nous pûmes constater qu'une quantité considérable de mouches avaient élu domicile dans l'intérieur de cette fleur.

Parmi les naturalistes, les uns prétendent que ces mouches sont d'une espèce particulière et qu'elles naissent toujours dans ces fleurs où les mères déposent de préférence leurs œufs ; les autres soutiennent l'opinion que, trompées par l'odeur de viande pourrie, les mouches pénètrent dans l'intérieur pour y chercher leur nourriture. Nous nous hâtâmes de quitter ce lieu infecté, et nous continuâmes notre route.

Combien grande fut notre admiration quand nous aperçûmes peu après une réunion, une sorte de massif d'arbres des voyageurs ! Ce végétal atteint à la Martinique des proportions gigantesques. L'éventail de feuilles, qui dans les

serres d'Europe forme seul toute la plante, est perché là-bas sur un gros tronc de trente centimètres de diamètre et de cinq à six mètres de hauteur. Quant à l'éventail lui-même, il offre bien une envergure de neuf à dix mètres de longueur. Cet arbre bizarre, presque grotesque de forme, ne manque cependant pas d'une certaine majesté quand il atteint de pareilles proportions.

Nous fîmes dans cet arbre l'incision traditionnelle : un jet abondant d'eau fraîche en sortit. C'est ce résultat qui lui a valu son beau titre d'arbre des voyageurs. Nous recueillîmes de cette eau ; elle était excellente. Nous remerciâmes mentalement ce débitant de boissons d'un genre nouveau, et, après quelques minutes de marche, nous atteignîmes le joli chemin ombragé qui devait nous mener à Saint-Pierre.

Je ne veux plus rien décrire de cette route qui contourne les monts du Carbet, de peur de fatiguer le lecteur. Qu'il sache seulement qu'on y passe constamment de l'étonnement à l'admiration et de l'admiration à l'enthousiasme. Dans la région que traverse cette route il n'y a que du plus ou moins beau ; et quand, lassé de contempler tout cet ensemble, l'œil se reporte sur les

détails, il y trouve encore une réunion plus abondante de choses extraordinaires. Si on a le bonheur, comme cela m'a été donné, de parcourir ces bois avec un naturaliste, on est alors ébloui devant cette fécondité d'objets d'étude : les propriétés, les mœurs de chacune de ces plantes présentent des phénomènes divers. Le savant qui se promène à travers ces forêts martiniquaises pourrait trouver le sujet de tout un livre dans chaque centimètre carré.

Ce qui m'a encore bien étonné dans ces forêts, ç'a été d'y rencontrer des hommes de races si différentes qui se réunissaient là pour percer et entretenir le chemin.

L'Hindou y semblait dans son cadre ordinaire, et son type sauvage en même temps qu'intelligent s'accordait bien avec le fouillis et la délicatesse de cette nature. Mais quand, après avoir considéré leur visage et surtout celui de leurs femmes aux regards si pénétrants et à la fois si dédaigneux, je rencontrai peu après un Africain à l'air béat et débonnaire, mon imagination devait faire un saut qui coupait court à sa rêverie. Quand, après ces derniers, j'apercevais d'autres types d'Africains, des Chinois, des hommes à l'expression bizarre et à la peau cuivrée, dont les

veines devaient contenir du sang de Caraïbes ou encore d'autres humains de différentes espèces, mon esprit étourdi se prenait à réfléchir, et il sortait de ces réflexions cette pensée étonnante, que cependant ce pays était France et que ces humains bigarrés étaient devenus mes compatriotes. Par quelles transformations bizarres, par quelles révolutions survenues dans l'humanité tout entière a-t-il pu en être ainsi ?

On parle dans la France européenne de bouleversements qu'occasionne la question sociale ; on y parle de la transposition des différentes classes de la société ; on s'émeut de voir se niveler différentes catégories et différentes couches ; enfin, on se demande avec un véritable effroi ce qui pourra résulter de toutes ces innovations. Certainement ces choses sont graves et valent la peine d'être sérieusement examinées ; mais cependant, si nous sortons de notre petite sphère européenne, de quelle importance paraîtront ces événements à côté de ce qui se passe en Amérique et dans nos propres colonies !

Si quelques-uns ont crié chez nous, avec raison peut-être, au vol et à la spoliation, quels cris ne pourrait donc pas pousser le vieux Ca-

raïbe martiniquais, si seulement on lui avait permis de survivre à notre envahissement ! que ne pourrait-il pas dire en voyant des hommes de toutes les races, et c'est le cas de le dire de tous les mondes ; des hommes de toutes les classes et de toutes les couleurs venir se partager sa patrie, son foyer, ses autels, son gouvernement !

L'antique résidence de ses pères s'appelle maintenant le nouveau monde, et il y est venu en effet un monde nouveau, une organisation nouvelle. Son sol a même changé de nom, de religion, s'est agrégé à une patrie dont la capitale est au delà des mers, et, plus que tout cela, il s'est couvert d'une population d'un nouveau genre qui s'appelle maintenant la race indigène. Le véritable Martiniquais, ce n'est même plus le créole ; nouvelle transformation, c'est l'homme de couleur : du Caraïbe il n'en est plus question. Il n'en reste rien que son ancien territoire, son ancien soleil, ses anciennes forêts.

Et après ces premières transformations radicales, combien d'autres ne peut-on pas prévoir dans l'avenir ? Dans la société de ces représentants de toutes les nations du monde qui sont venus là se donner à eux tous une même patrie

et une même langue, qu'advindra-t-il? Nous l'avons vu. Après un désir immodéré de changement de maître, une nécessité d'indépendance qui se fait déjà trop sentir, la belle Martinique deviendra peut-être, hélas! une nouvelle Haïti, c'est-à-dire un pays possédant une organisation bâtarde, grotesque; pour tout dire, anarchique.

Et cependant la découverte de l'Amérique devait être d'une bien grande nécessité pour que tant de millions d'hommes de toutes les races et de toutes les parties du monde s'y soient ainsi précipités : il fallait que ce fût un bien, mais on se demande quel a été ce bien, en considérant, sauf le Brésil peut-être, tous ces pays des deux Amériques; partout l'instabilité et le désordre, quand ce n'est pas la guerre civile et l'assassinat.

On se demande vraiment ce qu'auraient fait en Europe sans la découverte de Christophe Colomb tous ces hommes plus ou moins actifs qui ont passé de l'autre côté de l'Atlantique; à quoi se serait appliquée leur intelligence; ce que serait devenue leur honnêteté. Le superflu des terres a procuré aux véritables laborieux matière au travail et richesses, beaucoup d'autres se sont

occupés de politique et d'intrigues autour des gouvernements.

Les gouvernements d'Amérique pour la plupart ne sont que des instruments mis entre les mains de paresseux intelligents qui espèrent, grâce à leur habileté, parvenir à la fortune. Et quand un habile qui est parvenu gêne un autre habile qui veut parvenir, celui-ci tue celui-là ou se fait payer grassement pour aller vivre quelque temps de l'autre côté de l'Atlantique. J'ai connu ainsi un prétendant sérieux à la présidence d'une des républiques américaines qui avait déjà plusieurs fois reçu un million du président régnant pour aller simplement passer trois ans en Europe. Et quand je lui disais que ces appointements périodiques devaient lui suffire, il ajouta cyniquement : « Si je suis aussi obstiné, c'est qu'il me suffirait de posséder seulement six mois le pouvoir pour me faire une fortune bien assise. »

Telles sont les lois ou plutôt les coutumes et les mœurs américaines ; tels sont les principes sur lesquels repose la nouvelle civilisation qui a remplacé là-bas l'antique barbarie. Je passe encore les abus de certaines organisations locales, les résultats des despotismes partiels dans

certaines régions où les décisions de telle réunion de notables prennent force de lois tyranniques.

Ce qui est triste et vraiment bien surprenant pour la raison humaine, c'est que notre vieille Europe, qui devrait, à cause de sa longue expérience, servir d'exemple au nouveau monde, va au contraire chercher maintenant des leçons et des principes nouveaux dans ces régions de l'anarchie et de l'arbitraire, comme si elle voulait se précipiter d'elle-même dans l'infortune et dans la ruine.

Je faisais ces tristes réflexions en chevauchant sur la route qui mène de Fort-de-France à Saint-Pierre ; ces pensées me rendaient plein de mélancolie, j'admirais moins la Martinique ; la nature elle-même me semblait moins belle, un peu plus j'allais parcourir ce pays avec indifférence, quand, au moment où je pouvais le moins le prévoir, l'horizon s'agrandit tout à coup, et laissant à gauche les monts du Carbet, j'aperçus au delà d'une campagne fortement accidentée la silhouette incomparable de la montagne Pelée, dont les deux pentes allaient se perdre d'un côté dans l'océan Atlantique et de l'autre côté dans la mer des Antilles.

La montagne Pelée, la reine des montagnes

de la Martinique, est un volcan dont le soulèvement a créé l'île tout entière. Elle est ainsi nommée parce que son sommet, donnant parfois naissance à des sources de lave, est privé de végétation. Cette portion est fort restreinte, et, à partir d'un charmant petit lac qui s'est créé sur l'emplacement d'un ancien cratère, la flore tropicale reparait avec toute sa splendeur et toute sa vitalité. Nous marchâmes encore quelques heures, et nous descendîmes de nos montures au village du Morne-Rouge situé sur l'emplacement incontestablement le plus pittoresque de toute la colonie.

Dominé au sud par les monts que nous venons de traverser, au nord par la montagne Pelée, ce village peut contempler aussi de sa position élevée les flots de l'Atlantique se brisant sur les rochers découpés du rivage de l'est et les eaux de la mer des Antilles mollement endormies sur le sable argentin du rivage de l'ouest. A cause de la courbe que suit la chaîne des Antilles, ce village peut encore apercevoir au nord l'île de la Dominique et au sud l'île de Sainte-Lucie.

Ce qui constitue la plus grande originalité de ce point véritablement féerique, c'est qu'on y jouit d'un climat européen, que dis-je ? du climat

du nord de la France pendant les belles journées du printemps. Chose curieuse, tandis qu'on aperçoit au-dessus et au-dessous de soi toute la flore tropicale, on est entouré au Morne-Rouge de blé, d'avoine, de vignes et même de pommiers, inconnus dans le reste de la Martinique et qui croissent là avec toute la vigueur qu'on leur connaît chez nous. De plus, la température relativement fraîche dont on jouit dans ce village écarte le serpent. On n'a jamais entendu parler d'accident causé par ce reptile dans les environs du Morne-Rouge ; aussi ce point particulier de notre colonie est-il cité comme le paradis terrestre, le lieu de délices par excellence, et, à cause de tous ces avantages, on y a construit un bel hôpital où beaucoup de soldats malades vont terminer promptement leur convalescence.

La distance qui nous séparait de la ville de Saint-Pierre n'était plus très-grande ; nous la franchimes d'autant plus rapidement que la route allait toujours en descendant. Nous traversâmes de nouveau des champs de cannes à sucre, puis des villages nègres ; on dirait vraiment à la Martinique que les mêmes choses sont partout placées à la même hauteur en s'étageant dans le même ordre ; enfin nous entrâmes dans la ville

de Saint-Pierre, dans le centre commercial le plus important de la Martinique, neuf ou dix heures environ après avoir quitté le camp de Balata et son commandant si brave et si hospitalier.

CHAPITRE X.

SAINT-PIERRE.

Deux lacunes. — La chapelle de Christophe Colomb. —
Retour à Fort-de-France. — L'hôpital militaire.

Saint-Pierre est bâtie au pied d'un énorme rocher à pic en forme de cirque qui sert de base à la montagne portant le nom de Morne-Rouge proprement dit. Ce rocher abrite la ville contre les vents du nord-est et la laisse à découvert du côté du sud-ouest. Saint-Pierre occupe donc un des points les plus chauds de la Martinique.

Cette ville sert d'entrepôt à tout le commerce de sucre qui se fait dans l'île. Même les propriétaires de la côte du Vent envoient leurs produits à Saint-Pierre pour y être vendus. C'est là que se tiennent les courtiers ; c'est au port même, sorte de bourse en plein air, que se traitent toutes les affaires.

Ce trafic a amené à Saint-Pierre presque tous les débitants européens. Les boutiques de la grande rue qui longe la mer sont presque toutes

tenues par des blancs. Ce mouvement d'affaires, les fortunes qui se sont créées là ont donné à la ville en général une sorte d'élégance qui dénote même une certaine prétention. Toutes les maisons sont bâties en pierre et alignées au cordeau ; quelques villas s'étagent dans les hauteurs qui précèdent le grand rocher à pic.

Il existe à Saint-Pierre un théâtre, un jardin botanique, un peu abandonné, mais rempli d'arbres splendides, et enfin un collège.

J'ai nommé le collège en dernier pour parler tout de suite d'une lacune existant dans nos colonies françaises des Antilles et qu'il serait urgent, ce me semble, de combler. Comment se fait-il qu'à la Martinique ou à la Guadeloupe il n'existe pas encore une université ? Les jeunes gens qui désirent acquérir leurs grades de bachelier, de licencié ou docteur ; ceux qui veulent étudier le droit ou la médecine sont obligés de venir en France.

Un tel déplacement est d'abord pour eux la cause d'une grande dépense : il les sépare pour longtemps de leur famille ; aussi la plupart des jeunes gens de nos colonies des Antilles renoncent-ils à une pareille entreprise. Sachant dès leur enfance qu'ils n'auront aucun examen sé-

rieux à passer plus tard, les jeunes créoles qui sont élevés dans les colonies font de misérables études.

Priver nos compatriotes blancs de l'enseignement supérieur, alors qu'un certain nombre d'hommes de couleur riches envoient leurs enfants travailler en France, et ne pas exiger, comme je l'ai dit plus haut, de ces mêmes compatriotes blancs le service militaire, ce sont là, à mon avis, deux défauts dans notre système colonial, causant les conséquences les plus graves et demandant rectification le plus promptement possible.

Notre grand rival aux Antilles, on le sait déjà, c'est l'homme de couleur, et il tient de nous-mêmes entre ses mains beaucoup d'armes terribles pour arriver à son but qui est l'affranchissement. L'homme placé au premier rang pour défendre nos intérêts français aux colonies est sans contredit le créole blanc. Or que font là-bas les créoles blancs ? Les uns, les habitants de Saint-Pierre, s'occupent exclusivement de commerce et nullement de politique ; c'est bien, mais ce n'est pas assez. Les autres, les habitants de Fort-de-France, qui sont, il est vrai, et heureusement, en très-petit nombre, passent leur temps à dénigrer, sinon à insulter les hommes de couleur,

sans prouver en quoi que ce soit leur supériorité.

C'est une chose lamentable que de voir l'ignorance où est tombée cette société, et c'est une chose plus lamentable encore que de voir ces jeunes gens sans obligation militaire se reposer à l'ombre sans inquiétude, parce que nos vaillants soldats de l'infanterie de marine sont venus de France, malgré la distance et malgré la différence de climats, les protéger contre leurs ennemis. Il faut en entendre quelques-uns railler nos généraux, bafouer notre armée, qui ont reculé lâchement, disent-ils, pendant la guerre de 1870; et quand nous leur demandions, mon compagnon et moi, ce qu'ils avaient fait pendant cette guerre, ils répondaient qu'ils étaient créoles, et qu'à ce titre ils étaient légalement dispensés de se battre.

Comment le sentiment patriotique pourrait-il ne pas s'éteindre dans cette classe d'hommes dont les intérêts particuliers ne se reliaient en rien à la prospérité ou à la ruine de la France? A cause de leur apathie habituelle, ils regardent d'un œil froid même les envahissements de la race de couleur, et ils contribueront plus tard à laisser s'effondrer nos colonies pour la conservation desquelles, du reste, la métropole semble faire bien peu d'efforts.

On peut aller en fort peu de temps de la ville de Saint-Pierre à la chapelle érigée en l'honneur de Christophe Colomb, à l'endroit où il a débarqué pour la première fois à la Martinique. Le chemin qui y conduit suit les contours du rivage, et en plusieurs endroits passe au fond de pittoresques cavernes pratiquées dans les rochers, et à l'entrée desquelles viennent mourir les flots de la mer des Antilles. La chapelle de Christophe Colomb n'offre rien de curieux aux yeux du touriste, et sans le souvenir qu'elle invoque, elle ne mériterait certainement pas l'honneur d'une visite.

On sait que Christophe Colomb ne découvrit la Martinique qu'à son second voyage en Amérique, vers la fin de l'année 1493 ; d'ailleurs, on connaît trop l'histoire de cet homme à la fois si grand et si malheureux pour que j'en parle ici. Je dirai seulement que l'humanité n'a même pas, à mon sens, réparé les crimes d'ingratitude qu'elle a commis envers lui par un remords tardif. A Gènes, c'est à peine si dernièrement on a élevé une statue en son honneur, et à la Havane, le petit monument qui contient, dit-on, son cœur, est non-seulement trop modeste, mais encore il est irrévérencieusement situé sur une voie pu-

blique. Christophe Colomb a eu le rare mérite d'ajouter à son génie une grande modestie, et ses contemporains ont plus profité de cette vertu qu'ils ne l'ont admirée en lui.

Nous ne fîmes dans la ville de Saint-Pierre qu'un séjour très-écourté; quand nous eûmes visité tout ce que les touristes ne peuvent pas se dispenser de voir, nous nous hâtâmes de monter sur le petit bateau à vapeur qui va régulièrement chaque jour de Saint-Pierre à Fort-de-France en suivant la côte du sud.

Quand je débarquai sur la savane dont j'ai parlé au commencement de ce travail, je ressentis la joie que l'on éprouve en retrouvant un vieil ami. Certes les maisons de Fort-de-France ne sont ni grandes ni luxueuses; elles sont simplement construites en bois sans prétention, mais les nombreux arbres qui les entourent leur donnent tant de grâce et de fraîcheur, la population qui les habite est si douce et si hospitalière qu'elles ont, à mon avis, une valeur bien supérieure aux demeures relativement somptueuses de Saint-Pierre.

La ville entière est tellement plantée qu'elle ne semble, vue de haut, qu'une grande agglomération d'habitations à la campagne; on se

sent à l'aise dans cette ville, on s'y sent chez soi, puisque, après l'avoir quittée pendant quelques jours, on y revient comme dans son propre foyer avec un véritable plaisir. D'ailleurs, pour faire mieux comprendre au lecteur la différence des impressions que l'on ressent à Saint-Pierre ou à Fort-de-France, je citerai un passage d'un auteur du siècle dernier qui a poétiquement décrit les Petites Antilles.

« Fort-de-France, dit-il, n'est qu'une paysanne près de l'orgueilleuse Saint-Pierre ; mais que je l'aime mieux dans son agreste simplicité ! Combien ses charmes, sa fraîcheur, ses pelouses informes, ses forêts augustes, ses ravines pleines de majesté, sa robe campagnarde, cet air piquant d'une jeune beauté qui sous le joug de l'hymen conserve encore le teint, le regard et les manières d'une vierge ; combien cela me semble préférable à ces airs de fausse grandeur accompagnée de misère secrète, à ces vêtements mesquins et étriqués, à cette régularité de parure monotone qui déprécie à mon gré sa superbe rivale ! Ce sont deux sœurs dont l'une, en vivant au village, a conservé ses avantages naturels, tandis que l'autre n'a que de ridicules prétentions de capitale. La seconde me plaît d'autant moins

qu'elle fait plus d'efforts pour me séduire ; la première me charme sans y songer. »

Pendant ce second séjour nous allâmes visiter plusieurs monuments publics et en particulier l'hôpital militaire. C'est un grand et bel établissement bien aéré, bien spacieux, composé de maisons simplement en bois comme tout le reste de la ville, mais de maisons confortables séparées par de grands jardins où les convalescents peuvent en se promenant goûter les charmes d'un séjour paisible et trouver un peu de fraîcheur. Je serais certainement passé devant cet établissement sans m'y arrêter, car j'avoue que j'apprécie peu ce genre de visite, si je n'avais aperçu à la porte le médecin en chef de l'infanterie de marine, homme à la fois si spirituel, doué d'une puissance d'observation si profonde et personnifiant tellement à mes yeux la véritable charité, que je veux le présenter au lecteur.

C'était l'heure à laquelle chaque jour il allait visiter les chambrées des malades. Il m'accorda la faveur de l'accompagner, et, pendant que nous nous dirigeons vers la maison où se trouvaient les pauvres soldats les plus en danger, il me parla en ces termes :

« Les habitants de toutes les Antilles et aussi

des deux Amériques, depuis Rio-Janeiro jusqu'à la Nouvelle-Orléans inclusivement, sont sujets à des maladies qui n'existent pas en Europe ou qui y sont peu connues, mais toutes nos colonies françaises sont infestées d'une autre maladie par le seul fait qu'elles sont françaises. Au Sénégal, en Indo-Chine et à la Martinique, la consommation, ou pour parler d'une manière profane, le mal du pays, bien qu'il n'attaque aucun organe en particulier, fait dans toutes ces colonies beaucoup de victimes. Sur vingt soldats que je soigne, il y en a douze atteints de consommation, et autrefois la plupart périssaient entre mes bras avant le système que j'emploie depuis quelque temps et que vous allez me voir appliquer. Dans cette salle où nous allons, un soldat atteint de cette maladie mourra bientôt si mon remède purement moral ne produit pas une secousse suffisante. Je connais le nom du hameau où il est né en France; toute ma pharmacie est là. »

Nous entrons. — Je passe rapidement devant les pauvres soldats atteints de toutes sortes de maux, victimes du sort, de leurs mauvaises constitutions et du climat des Antilles. Mon guide m'indique de loin celui qu'il espérait sauver. Le pauvre homme était assis, blême, sur son lit; ses

joues étaient tellement amaigries qu'elles donnaient à son visage l'apparence de la mort ; ses yeux ronds et immobiles fixaient un coin de sa couverture où se trouvaient ménagés certainement à dessein certains gonflements et certains creux figurant, hélas ! bien grossièrement les montagnes et les vallées de quelque plan en relief.

Le pauvre soldat venait de représenter sur son lit la configuration de son pays natal ; chacun de ces monticules avait un nom et lui rappelait un souvenir. Il errait par la pensée au milieu de ces bosses et de ces concavités qu'il entrevoyait à ce moment de grandeur naturelle, mais que le moindre mouvement pouvait faire évaporer.

Le bruit de notre marche ne fut même pas entendu de cet homme, car sa figure resta impassible à notre approche, et ses yeux fixaient toujours le même point. « Dites donc, mon brave, s'écria d'une voix bien intelligible l'excellent docteur, qui lui-même avait quitté depuis dix ans notre cher pays, mais dont le caractère fortement trempé savait surmonter cette souffrance ; dites donc, mon brave, s'écria-t-il, en lui frappant sur l'épaule, je parie que nous pensons

à..... » Et ici il prononça fortement le nom du petit hameau. — Ce seul nom donna une telle commotion au moribond qu'il fit un saut énorme sur son lit ; puis, ouvrant les yeux et la bouche, il regarda le docteur d'une manière effrayante. Alors l'excellent homme ajouta d'une voix douce : « Mais, si vous voulez y retourner, mon ami, à....., et il prononça de nouveau le même nom, vous savez que cela dépend de moi, vous n'avez qu'à me le dire ; je vous inscrirai pour le premier paquebot ; le voulez-vous ? » Et le docteur continua ainsi longtemps en répétant toujours les mêmes phrases : « Si vous le voulez, vous n'avez qu'à me le dire. »

A mesure que ce baume bienfaisant parvenait aux sens de cet homme, son visage se transformait à vue d'œil. Ses yeux, de fixes, prirent seulement l'expression de l'étonnement, puis de la bêtise ; enfin il pleura. Il pleura comme un enfant pendant toute la journée à la pensée que, s'il le voulait, il pourrait revoir la France.

Parmi les soldats que cet admirable médecin traite de la sorte, plusieurs comprennent, quand ils sont mieux portants, que s'ils se faisaient rapatrier, ils seraient envoyés dans une colonie plus malsaine, plus éloignée, et consentent à

rester à la Martinique. La plupart, malgré cette triste perspective, s'embarquent et reviennent en France ; c'est pourquoi le docteur ne peut pas appliquer son remède aussi souvent qu'il le voudrait, et est obligé d'attendre, pour ne pas faire un trop grand nombre de rapatriements, que ses malades soient parvenus à un état désespéré.

O patrie et surtout ô clocher ! nous ne nous persuadons pas assez, tant que nous sommes près de vous, combien vous nous êtes chers, et ceux qui voudraient les abattre, ces clochers des villages, ne se doutent pas combien d'hommes, de soldats français et de braves cœurs ils tueraient du même coup sur la terre étrangère !

Je sortis de cette chambrée tout ému de cette scène à laquelle je venais d'assister, et je demandai au médecin en chef pourquoi cette maladie de la consommation n'existait pas dans les colonies non françaises. « C'est qu'il n'y a dans le monde, me répondit-il patriotiquement, qu'un seul pays qui soit et qui s'appelle la France. Il ne faut pas leur en vouloir, à ces pauvres militaires. D'ailleurs, croyez-vous que j'estime moins ceux qui sont atteints de consommation ? bien au contraire, car ce sont les plus braves au feu. Celui qui pleure au seul nom de son pays est

capable de se faire tuer pour ce nom quand cela devient nécessaire. »

J'aurais voulu sténographier les paroles de ce brave docteur, toutes instructives, toutes intéressantes, toutes pleines de charité et du plus ardent patriotisme. Je causais un jour avec lui de la séparation où plutôt, à vrai dire, de la haine qui existe à la Martinique entre les blancs et les hommes de couleur ; il me raconta alors le fait suivant, après lequel il me semble que je n'aurai plus rien à ajouter sur ce sujet :

Il y a quelques années, la fièvre jaune sévissait fortement à Cayenne ; l'état sanitaire de la Martinique était lui-même menacé. Le médecin en chef proposa d'établir une quarantaine pour tous les navires arrivant des côtes du Sud. On soumit la question au conseil compétent, conseil dans lequel les hommes de couleur étaient alors en majorité. Or on sait que la fièvre jaune s'attaque principalement aux personnes sanguines, à celles qui n'ont pas encore été débilitées par un séjour prolongé aux colonies, en un mot, aux Européens. La majorité du conseil, par le seul fait que l'épidémie ne menaçait en rien les hommes de couleur, refusa la quarantaine.

Deux ans après, par une revanche bizarre du

sort, le même conseil étant presque exclusivement composé d'hommes blancs, on apprit qu'une épidémie de fièvre typhoïde sévissait fortement en Europe. Or on sait aussi que les nègres sont sujets à la fièvre typhoïde : si cette maladie s'était introduite à la Martinique, c'en était fait de la population de couleur. Cent pétitions furent envoyées au conseil afin d'obtenir la quarantaine pour les paquebots arrivant de Saint-Nazaire.

Je dois le dire à la louange des blancs, cette quarantaine fut décrétée à condition qu'à l'avenir la même mesure serait prise contre toutes sortes d'épidémies menaçant l'état sanitaire de la colonie martiniquaise. Cette décision, qui a maintenant force de loi, a été très-heureusement et très-habilement prise : elle a trouvé son application au moment de mon départ de la Martinique, parce qu'une nouvelle épidémie de fièvre aune commençait à ravager les Guyanes.

CHAPITRE XI.

DÉPART DE LA MARTINIQUE.

De l'influence d'un paquebot dans le port. — Péripéties de l'embarquement. — Un mot sur la Guadeloupe.

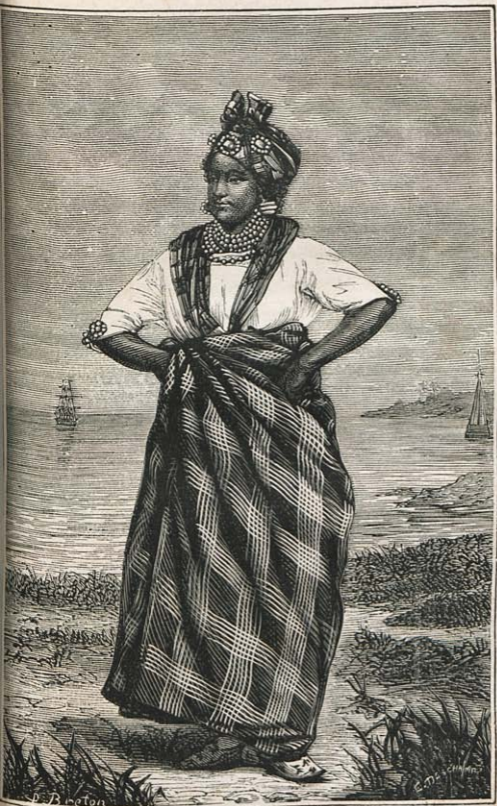
Nous serions volontiers restés plus longtemps à Fort-de-France si le paquebot qui devait nous conduire à la Guadeloupe et de là à l'île de Saint-Thomas n'était arrivé plus tôt qu'on ne pensait. Nous l'aperçûmes tout à coup entrant dans la baie du carénage. Il fallut faire au plus vite nos préparatifs de départ.

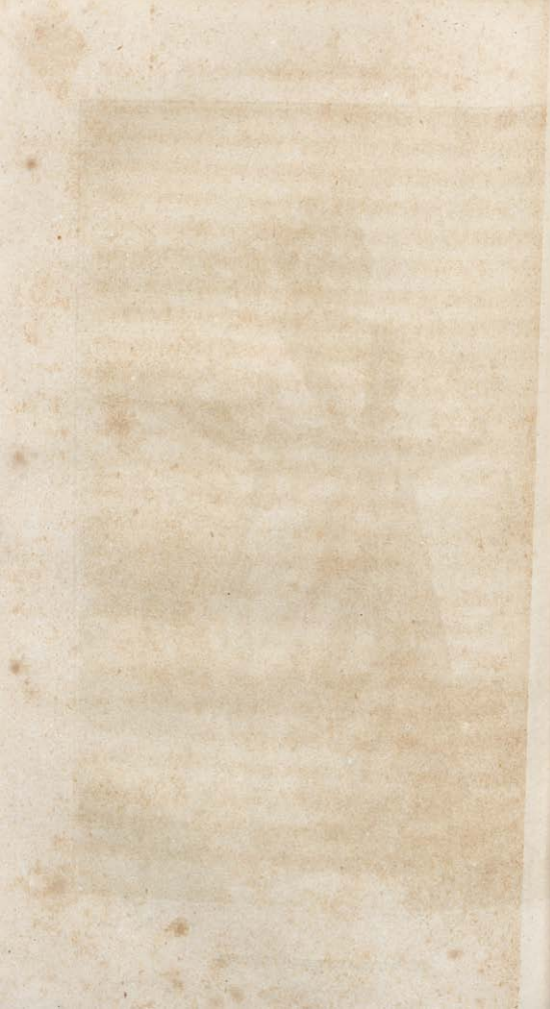
Pendant le séjour d'un paquebot dans la rade de Fort-de-France, cette ville change véritablement d'aspect, et je dirai même que les habitants modifient leur caractère. Quand nul moyen de locomotion ne relie la colonie à la terre ferme, les Martiniquais sont obligés de vivre avec leurs seules ressources matérielles et intellectuelles ; ils se connaissent tous au moins de vue comme les collégiens d'une même cour, et à cause de l'obligation où ils sont de rester en-

semble, ils mettent dans leurs rapports une bienveillance, une bonhomie réciproque qui souvent n'existe pas réellement dans leur cœur.

Quand un paquebot, au contraire, est amarré au rivage, les passagers qui ont débarqué sont l'objet de la curiosité générale; ils sont une distraction pour les indigènes. Les habitants de Fort-de-France les partagent tout de suite en deux catégories, ceux qui restent et ceux qui doivent repartir. Ils étudient les premiers, se renseignent sur le but de leur voyage, leur position, leur fortune; puis ils tâchent de tirer quelques profits de la présence des seconds. Toujours à cause du paquebot, l'île, reliée à la terre ferme, semble agrandie, presque aussi vaste que le monde; aussi chacun trahit pendant cette durée de quelques vingt-quatre heures ses véritables sentiments ou impressions. Bien des inimitiés qui n'étaient que sourdes éclatent alors, et l'on a vu ainsi souvent des Martiniquais se décider en quelques heures à quitter pour toujours la colonie, quand rien ne faisait prévoir quelques jours auparavant une semblable détermination.

Seules les mulâtresses gardent toujours leur caractère de bonhomie et de douce jovialité. Notre vieille hôtesse, que j'ai déjà fait connaître





au lecteur, témoigna une telle peine de notre départ que nous en fûmes profondément touchés. Elle nous défendait de lui payer la location de notre appartement. « Ce sera pour moi une manière de me souvenir davantage, nous disait-elle, si je vous ai offert l'hospitalité. » Elle dut cependant se résigner à nos volontés, mais ce fut les poches pleines de vanilles, de bâtons de cacao, et de toutes sortes de petits présents, que nous nous rendimes, mon compagnon et moi, sur le paquebot qui devait nous éloigner pour toujours de la Martinique.

L'heureux pays que celui-là, si la France savait y faire respecter ses droits et si cette métropole imprévoyante n'y répandait pas contre ses propres intérêts certaines institutions qui ne sont même pas légalement appliquées, mais dont ses ennemis ne profitent pas moins, pour chercher à lui nuire!

Comment peut-on supposer en principe, puisque c'est sur des principes qu'ont été implantées aux colonies toutes les nouvelles institutions, que deux peuples comme les Français et les Martiniquais, vivant à quinze cents lieues de distance avec une différence de vingt degrés de latitude, sur des terres de productions absolu-

ment différentes, puissent être régis par les mêmes institutions, les mêmes lois, et surtout lorsque ces institutions demandent une part active à toutes les classes de la population ?

Ceux qui ont ainsi bouleversé le système colonial pourraient être comparés à ces membres de la Chambre des États-Unis auxquels M. Clay disait en 1839 : « Aussi étrangers à la réunion d'hommes au milieu desquels se trouve l'objet sur lequel roulent vos opérations que si vous habitiez l'Afrique ou l'Asie, vous n'en proclamez pas moins votre dessein d'émanciper sans retard, sans compensation, sans aucune préparation morale, trois millions d'esclaves nègres existant sous des organisations tout à fait séparées de celles sous lesquelles vous vivez. » Mais sans remonter jusqu'à l'abolition de l'esclavage, considérant la Martinique telle qu'elle existe actuellement, peut-on en faire de nouveau une colonie florissante vraiment attachée à la métropole et débarrassée des désirs plus ou moins sourds d'indépendance qui se font sentir chez la race de couleur ?

Pour faire taire les aspirations révolutionnaires de cette race, il y aurait deux moyens : ou l'élever complètement au niveau des blancs

en en faisant non-seulement des créoles, mais de véritables Français, ou bien, au contraire, rejeter la race de couleur à un niveau inférieur, bien défini, au-dessus duquel elle sente dorénavant l'impossibilité de s'élever.

Le premier moyen, plus en rapport avec les faits accomplis, plus libéral, séduirait davantage; mais alors il faudrait l'appliquer dans toute son étendue, faciliter aux hommes de couleur l'enseignement supérieur, en faire des militaires, les envoyer en garnison tout aussi bien en France qu'aux colonies. Hélas! une objection sérieuse s'oppose à ce système, objection dont Napoléon I^{er} avait compris toute la valeur : « Le sang français, avait-il dit, serait bien vite souillé, et la France serait menacée de posséder au bout de peu d'années un très-grand nombre de personnes de sang mêlé. »

Cette vérité, qui fera peut-être sourire quelques-uns, est cependant assez grave pour qu'on la prenne en considération. Qu'on ne s'y trompe pas, le sang noir a déjà pénétré plus qu'on ne le pense au sein de notre population, je dirai même, de notre société française. Les marques sont bien peu visibles aux yeux de ceux qui n'ont jamais fréquenté une nombreuse popula-

tion de couleur, mais le fait n'en existe pas moins; et nous avons vu plus haut combien il sera difficile, si l'on s'y prend trop tard, d'arrêter un pareil envahissement. Le venin est d'autant plus dangereux qu'il pénètre d'une manière plus occulte et moins observée par les peuples au milieu desquels il se répand.

Au lieu d'amener en France les hommes de couleur, au lieu de faire une race égale à la nôtre de cette race qui se renouvelle sans cesse et qui se renouvellera d'autant plus que les noirs et surtout les noirs oisifs seront tolérés plus longtemps aux colonies, je crois qu'il serait au contraire plus prudent d'arrêter dès sa source un pareil essor. Laissons, bien entendu, aux hommes de couleur toute liberté, toute faculté de s'enrichir, mais restreignons leur influence et leurs pouvoirs : pour cela, en créant des universités coloniales, diminuons le nombre des émigrations en Europe, et, pour favoriser les départs des sujets de cette race en Haïti, anéantissons leur ambition dans nos colonies françaises en les empêchant d'occuper aucune place du gouvernement et de briguer aucune fonction publique. Ce sont des mesures rigoureuses, j'en conviens, mais ce sont des mesures adoptées par

toutes les métropoles dont les colonies sont encore florissantes aux Antilles ; ce sont, en tout cas, des mesures nécessaires, si nous voulons conserver intacts non-seulement nos possessions américaines, mais plus que cela, notre race. On se souvient de ce que j'ai dit au commencement de ce livre : l'alliance d'un blanc dans une famille de nègres modifie seulement pour un temps la couleur de cette famille, tandis que l'introduction d'une négresse dans une famille blanche constitue les descendants de telle sorte qu'un nouveau croisement du même genre, et cela après plusieurs générations, peut donner des enfants nègres. Les Européens, qui déjà un peu avant l'abolition du Code noir, mais surtout depuis cette abolition, ont créé cette race bâtarde, ne se doutaient pas certainement du mal qu'ils ont fait. Ils ont mis au monde des hommes quelquefois supérieurs dont nous devons craindre l'intelligence et étouffer les aspirations.

Malheureusement pour l'Européen qui passe aux colonies et en particulier à la Martinique, l'impression est toute différente, et l'on se sent fort attiré vers cette race contre laquelle je m'élève en ce moment. On ne rencontre que grâce, charme, douceur et bonté parmi les

femmes, courtoisie, serviabilité, je dirai presque affectueuse humilité, bien entendu apparente, parmi les hommes.

La nature vient encore ajouter à l'illusion : au lieu de faire naître des sentiments de haine et de jalousie, elle semble, par sa prodigalité, ne respirer que *farniente* et amour. Le pain, le sucre, le beurre, le cacao, le café et jusqu'aux huitres, comme je l'ai dit plus haut ; tout cela se cueille aux arbres, toute l'année, sans compter une quantité innombrable d'espèces de fruits différentes. La Martinique semble un véritable paradis terrestre avant le péché, rempli d'Èves et de serpents ; et si le péché s'y est jamais commis, les coupables, que je sache, au lieu d'être chassés de ce paradis par un ange exterminateur, y sont toujours restés ou sont partis à leur gré sur un bon paquebot avec une mer tranquille. Mais il ne faut pas toujours se fier aux apparences. J'ai fait connaître où était le mal ; avis maintenant à qui de droit.

Je me rendis de la savane de Fort-de-France au bateau à vapeur sur la baleinière d'un des vaisseaux de guerre français en station à ce moment-là dans la mer des Antilles. Le commandant de ce vaisseau m'avait gracieusement offert

son embarcation montée de douze bons rameurs. Cette amabilité, hélas ! faillit me coûter cher. Je me place au gouvernail, et, sur l'ordre du commandant resté à terre, les marins commencent à nager de toutes leurs forces et à m'emmener au large avec une enivrante rapidité. Je ne me souvins que trop tard que je n'avais jamais été à l'école navale et que j'ignorais absolument tous les commandements maritimes.

De même qu'un chasseur à pied ne portera jamais son arme qu'après le commandement : « Portez armes », et restera indéfiniment immobile après n'importe quelle périphrase, de même mes marins, bien qu'ils se rapprochassent du paquebot, ramaient toujours avec la même force et restaient sourds à tous les ordres que je leur donnais, hélas ! en langage vulgaire, à toutes les prières que je leur adressais cependant en bon français pour qu'ils voulussent bien s'arrêter : la théorie leur prescrivait, paraît-il, comme dans l'infanterie, de continuer le mouvement du moment qu'un commandement contraire ne leur serait pas donné strictement suivant les règles.

J'avais beau parler, j'avais beau prier et supplier, ils avançaient toujours et avec une vitesse qui devenait effrayante. Pour la première

fois je constatai les inconvénients d'une trop bonne discipline dans l'armée, et je voyais mon embarras croître à chaque coup d'aviron.

A mesure que nous nous rapprochions du paquebot, nous rencontrions des barques plus serrées et plus nombreuses. Il me fallait déployer une véritable habileté pour tourner à l'aide de mon gouvernail dans ce dédale d'embarcations chargées de malles et que je craignais à chaque instant de faire sombrer. Mes marins, satisfaits de leur conducteur, ne pouvaient plus supposer que j'ignorasse absolument leur métier; aussi, pleins de confiance dans leur pilote et doués, hélas! d'une force musculaire infatigable, ils m'entraînaient toujours. Si je fusse arrivé de la sorte jusqu'au paquebot, je ne sais vraiment pas lequel de nous deux se fût brisé dans le choc.

J'allais me résigner à tenter un abordage aussi périlleux quand j'aperçus sur une des barques voisines de la mienne un ancien officier de la marine française devenu inspecteur de la Compagnie transatlantique et qui se rendait à bord du paquebot. Je fis en sorte de passer plusieurs fois auprès de lui pour pouvoir lui demander les renseignements nécessaires : ce marin français parlait enfin français. J'appris le commandement

dont l'ignorance avait failli culbuter tant de bagages et blesser si profondément mon amour-propre. Je lançai majestueusement ce commandement à mon équipage, qui obéit à la seconde. C'est chose vraiment curieuse que la puissance d'un mot sur douze gaillards de cette trempe-là. Je remerciai ces braves marins qui, en somme, avaient fait leur devoir, et je grimpai sur le pont du paquebot pour contempler quelques minutes encore cette belle Martinique que nous allions quitter.

C'est sans contredit une impression pénible que de se séparer pour toujours de quelqu'un, fût-il presque indifférent; et c'est aussi une impression pénible que de s'éloigner pour toujours d'un pays où l'on a ressenti de profondes émotions. C'est là un des mauvais côtés des voyages lointains; ils rendraient facilement insensibles à force d'avoir ému. Que de fois à l'étranger l'impossibilité où le voyageur se trouve d'acquitter sa dette de reconnaissance envers les bienfaiteurs qui l'ont accueilli, ont révolté mes sentiments de justice! En Russie, principalement, l'étranger est reçu, choyé, admis avec honneur à la table du père de famille; il est à ce foyer comme chez lui, souvent mieux que chez lui; il

y reste tant qu'il veut, et quand il part, il n'a à laisser tomber pour tant de bienfaits qu'un misérable merci. Comme il ne peut pas davantage, il s'est acquitté, et il s'en va. Pour l'homme vraiment reconnaissant, chaque départ devient alors une souffrance; et quand on sait que la séparation doit être éternelle, cette souffrance s'accroît de tout le poids d'une dette.

Comme le merci que je laissai tomber ce jour-là du paquebot ne s'adressait qu'à la terre de la Martinique, mon esprit facilement distrait se reporta à tous les adieux de ce genre, mais plus sérieux, que j'avais faits dans le cours de mes voyages. Que sont devenus tous ces hommes auxquels j'ai dit merci? Ils ont exercé envers moi la vertu qui était autrefois la plus honorée, et ils ont peut-être péri à présent faute d'un service que j'aurais pu leur rendre. Cet exercice aussi large de l'hospitalité que l'on rencontre presque partout étonne d'autant plus que le monde entier, cela est incontestable, est peuplé de gens d'affaires, et que le but universel est l'argent. En dehors de certains cercles restreints d'aristocratie dans quelques pays d'Europe, on ne s'occupe au monde que de commerce et d'industrie. La Chine, la Sibérie, l'Inde, l'Australie

et toutes les Amériques, c'est-à-dire presque tout le globe, ne sont que d'immenses entrepôts. Bizarre époque que la nôtre, qui a su réunir chez les mêmes individus tant de chevalerie et de cupidité!

Une heure environ après que nous fûmes montés à bord, l'ancre fut levée, les coups de canon traditionnels retentirent. Les échos de toutes les montagnes qui entourent la baie de Fort-de-France en répétèrent le son et le prolongèrent même en un long roulement. La lourde machine s'ébranla, le paquebot partit, et cette immense ville flottante se réduisit bientôt pour les habitants de la Martinique à un tout petit point dans l'espace d'où il s'échappait quelque peu de fumée noire.

Dès que nous eûmes perdu la terre de vue, j'examinai mes nouveaux compagnons de route. Un groupe d'hommes différant de mises, de types et de manières d'être, frappa immédiatement mes regards. L'un d'eux avait le visage si peu lavé et si couvert de charbon de terre, qu'il semblait un chauffeur de locomotive dans l'exercice de ses fonctions. Cependant sa main noire et un peu calleuse serrait souvent la main gantée d'un joli jeune homme à cravate cerise et dont le tissu fin

d'un linge irréprochable se laissait apercevoir sous le vêtement complet du plus vapoureux crêpe de Chine.

Ces deux hommes si dissemblables, pour se réunir ainsi, devaient avoir un point commun, nourrir une même espérance, poursuivre un but semblable.

J'appris plus tard que ces hommes formaient une commission cherchant à percer un canal interocéanique à travers l'isthme de Panama. Je m'adressai à l'un d'eux. « Le caractère de notre commission, me répondit-il, est d'être avant tout européenne et internationale. Je suis Français, ajouta-t-il. Cet homme à la longue barbe, un peu roide dans son maintien, mais fort distingué de façons, est un Anglais. Ce joli monsieur à cravate cerise, et qui n'est pas le moins intelligent de notre société, tant s'en faut, bien qu'il semble un peu polichinelle, est un Italien. Cet autre, un peu moins propre, plus lourd dans sa démarche et qui donne la main à l'Italien, est un..... » Je l'arrêtai pour lui faire part de mes appréhensions : le caractère même de l'expédition d'être internationale et européenne ne la condamnait-elle pas d'avance à l'insuccès? — Les Américains du Nord, s'ap-

puyant toujours sur leur fameux principe Munroë, n'aiment pas voir les Européens s'immiscer dans les affaires du nouveau monde.

On sait que les États-Unis se sont déjà opposés à tout projet de canal passant au sud du Centre-Amérique. On sait qu'ils ont déjà étudié deux projets, l'un dans les environs du lac Nicaragua, l'autre dans le Tehuantepec. Mais ignorait-on donc en Europe, lors de mon voyage, que le Tehuantepec avait été adopté pour l'accomplissement du projet, que les terrains nécessaires avaient déjà été achetés au Mexique sous la condition de bâtir un canal et même d'en commencer prochainement les travaux ?

Comment les États-Unis, en effet, qui peuvent payer de leurs propres deniers ou au moins avec un emprunt national la construction d'un canal qui les intéresse à un si haut degré, comment les États-Unis, dis-je, laisseraient-ils accomplir ce travail dans une région aussi éloignée de leur centre d'action que l'est l'isthme de Panama et dans un pays aussi malsain ¹ ?

Sur les dix hommes dont se composait la com-

¹ On a constaté, en effet, que pour la construction du chemin de fer de Panama, on avait perdu un homme par mètre.

mission que j'ai rencontrée, six sont morts à la peine. Honneur à eux ! Mais quand donc l'Europe, qui déjà a dépensé beaucoup de centaines de mille francs pour réunir les deux grands océans Atlantique et Pacifique, comprendra-t-elle que si elle se heurte pour l'accomplissement de ce projet à un climat meurtrier, elle rencontrera toujours là-bas pour ennemi bien plus acharné encore la diplomatie et le mauvais vouloir du gouvernement des États-Unis ?

Nous longeâmes la colonie anglaise de la Dominique, la seule île des Antilles avec Sainte-Lucie où il existe encore plusieurs familles de Caraïbes. Il n'y a pas très-longtemps que Cuba en possédait quelques-unes. J'ai rencontré plusieurs personnes à la Havane qui avaient secouru les derniers représentants de cette race sauvage et malheureuse. Nous passâmes dans le joli canal qui sépare la Dominique des deux îles des Saintes, et nous nous dirigeâmes vers la Pointe-à-Pitre.

La Guadeloupe ne se compose pas d'une seule île comme la Martinique : elle est formée d'un noyau principal séparé en deux parties par un canal d'eau salée. De ces deux parties, l'une, très-fertile et peu accidentée, porte le nom de

Grande-Terre; l'autre, produisant aussi des cannes à sucre, mais plus couverte de forêts et très-montagneuse, s'appelle, je ne sais pourquoi, la Basse-Terre. Différents satellites, dont les principaux sont Marie-Galante et les Saintes, moins fertiles et moins pittoresques, entourent ce noyau principal dont je viens de parler. Une baie remplie d'ilots qui se cachent sous des palétuviers vient arroser les pieds des premières maisons de la Pointe-à-Pitre. Cette ville, bâtie sur la Grande-Terre, peut considérer, de l'autre côté de la baie qui l'arrose, la Soufrière et les différentes montagnes qui ornent la Basse-Terre. Cet ensemble forme un tableau d'une beauté vraiment exceptionnelle, et, pour être tout à fait impartial, je dirai que dans toutes les Antilles peut-être on ne peut rien admirer de plus beau que la baie de la Pointe-à-Pitre considérée, il est vrai, du bateau.

Une fois descendu à terre, si, comme à la Martinique, on peut apercevoir partout une végétation luxuriante, on trouve là moins d'eau, moins de fraîcheur et moins d'ombrage. Les ruisseaux altérés de la Pointe-à-Pitre demandent à grands cris un amiral de Gueydon qui vienne à leur secours. C'est à peine si de temps en temps une pluie suffisante vient les aider à se

débarrasser des tas de légumes et des restes de fruits dont la population les abreuve. Les maisons, peintes en blanc, renvoient aux malheureux passants toute la chaleur dont elles peuvent se débarrasser. C'est tant pis dans cet endroit-là pour ceux qui sont dehors. Et si l'on fait constater aux habitants de la Guadeloupe que la vie dans leur île doit être bien plus pénible qu'à la Martinique, ils répondent invariablement : Mais songez donc que nous n'avons pas de serpents. Si on leur reproche de bâtir leurs maisons à l'européenne, de s'habiller à l'européenne, habitude curieuse qui s'est implantée je ne sais pourquoi dans toutes les Antilles ¹; si on leur reproche de ne pas arroser leurs rues, leurs maisons; en un mot, à tout ce qu'on peut leur dire de mal sur leur pays, ils font toujours cette même réponse : Mais songez donc que nous n'avons pas de serpents. Comme si l'absence du serpent empêchait de se procurer le confortable et le bien-être.

En cela, je crois que les Guadeloupiens se sont trompés; ils auraient pu, grâce précisément à

¹ Les Anglais, plus intelligents à ce point de vue que nous et que les Espagnols, ont adopté dans l'Inde l'usage des vêtements légers, même pour les réceptions officielles.

cette grande faveur de la Providence, de ne pas être infestés de serpents, ils auraient pu, dis-je, faire de leur pays un paradis terrestre bien autrement séduisant encore que Fort-de-France et que la Martinique tout entière. A dire vrai, leur pays est aussi beau. La Basse-Terre principalement, par ses forêts, par ses montagnes, procure aux yeux du touriste les mêmes splendeurs, les mêmes ébahissements, les mêmes charmes que les environs du camp de Balata ou les pentes de la montagne Pelée.

De plus, le Guadeloupien peut errer au hasard au milieu de cette belle végétation ; il peut, se croyant explorateur, pénétrer où il veut dans l'épaisseur de la forêt, disparaître dans les hautes herbes. Il peut s'abreuver de contemplation et d'enthousiasme ; et si la nuit vient le surprendre, il trouve encore dans cette nature un asile sûr, un repos exempt d'inquiétude, un lit moelleux, une nourriture suffisante et enfin, pour couronner le tout, un ciel sans nuage et des étoiles brillantes qu'il peut apercevoir à travers les berceaux de bambous ou les feuilles découpées des fougères.

Comme les situations sociales, commerciales et politiques sont absolument les mêmes à la

Guadeloupe qu'à la Martinique, je n'en dirai rien. Une petite différence cependant est à constater dans les résultats immédiats que produisirent certaines réformes à la Guadeloupe, spécialement quand on accorda les droits civils et politiques aux hommes de couleur. Ceux-ci, désireux d'affirmer leur égalité avec les blancs, firent des querelles les plus légères des questions d'honneur et se battirent en duel pour de misérables raisons. Un mulâtre principalement, dont le nom est encore très-populaire à la Guadeloupe, était devenu la terreur de toute la colonie. Soit au pistolet, soit à la carabine, il tuait régulièrement son adversaire; et comme en Amérique on ne connaît que ces deux sortes d'armes pour les combats singuliers, chaque homme acceptant le défi était un homme mort.

Plusieurs fois ce mulâtre, fort brave du reste, ayant laissé tirer son adversaire le premier, avait vu celui-ci s'enfuir à toutes jambes pour éviter une mort certaine. Aussi, dans une des dernières rencontres, il fut convenu que chaque combattant serait fortement lié à un poteau pour éviter que l'un des deux cherchât à se dérober au coup qui l'attendait. L'adversaire du mulâtre venait de décharger son arme sans résultat, et,

ainsi attaché, il prévoyait le sort qui lui était réservé. Cruelle était sa situation, bien court était son avenir; aussi, par un effort de désespéré, il parvint à rompre ses liens et s'enfuit. L'implacable mulâtre n'en coucha pas moins en joue son adversaire, et, au moment où celui-ci allait dépasser la portée de son arme, il l'atteignit en pleine tête et le tua. Tel fut l'un des résultats les plus immédiats des droits civils et politiques accordés aux hommes de couleur dans notre colonie de la Guadeloupe.

La traversée n'est que de deux heures environ pour aller de la Pointe-à-Pitre à la ville de Basse-Terre, capitale politique de la Guadeloupe. Beaucoup de créoles et de personnes de couleur, voulant profiter de la présence du paquebot pour éviter un long voyage par terre, montèrent à notre bord. Nous embarquâmes aussi vingt religieuses environ, saintes personnes qui s'étaient expatriées pour aller soigner au loin les malades et ramener à la véritable religion les pauvres nègres de nos colonies, toujours tentés de mêler au christianisme quelque pratique superstitieuse de leur ancien rit.

J'avais déjà rencontré en Chine des sœurs du même ordre, et je savais quelle profonde admi-

ration elles méritaient. Sur notre bateau on leur avait assigné pour s'asseoir un banc, très-long, adossé au bastingage. Aussitôt après la sortie du port, ces bonnes sœurs ne tardèrent pas à souffrir du mal de mer. Comme elles s'étaient raconté mutuellement que la position horizontale pouvait seule guérir des étourdissements causés par les mouvements du bateau, elles s'allongèrent à côté l'une de l'autre. Quelques-unes, continuant à souffrir, tentèrent de baisser la tête davantage ou ne craignirent pas, tant l'horrible mal de mer anéantit tout sentiment, même celui de la pudeur, d'élever leurs pieds jusque sur le dossier des bancs. D'autres, plus malades encore, gisaient inertes sur les planches du pont. Au bout d'une demi-heure de traversée environ, toutes avaient adopté les situations les plus insolites, il faudrait même dire les plus excentriques. La réunion de ces bonnes sœurs ainsi posées offrit alors un tableau si drôle, une représentation de couvent en goguette si bizarre, que je ne pus m'empêcher de sourire malgré la pitié que j'ai toujours conçue pour les personnes sujettes au mal de mer. Ce fut pour ces pauvres malades une véritable délivrance quand nous mouillâmes dans la baie de la Basse-Terre, et il

leur sembla, peut-être, en quittant le bateau, qu'elles entraient dans ce paradis tant désiré pour lequel elles mènent sur terre une vie si agitée, si pénible et si méritoire.

Mais passons toutes les petites péripéties de la route, historiottes personnelles n'ayant de valeur que pour les acteurs ou les témoins; arrivons tout de suite à l'île de Saint-Thomas, la plus occidentale des îles Vierges où les gens de couleur occupent une situation différente de celle où nous avons trouvé leurs pareils de la Martinique et de la Guadeloupe.

CHAPITRE XII.

L'ILE DE SAINT-THOMAS.

Situation des gens de couleur. — Le commerce. — Les dandys. — Rapports actuels des différentes races.

La possession danoise de Saint-Thomas fait partie d'un petit archipel dont les principales îles sont Sainte-Croix, Saint-Jean et Saint-Thomas. Cet archipel appartenait autrefois à la France, qui le vendit en 1733 au Danemark pour deux cent soixante mille livres sterling. Les Anglais s'en emparèrent en 1801, mais durent le rendre au Danemark en 1814. Le siège du gouvernement de cet archipel est dans l'île de Sainte-Croix à Christianstadt. Une petite garnison insignifiante maintient l'ordre dans l'île ou plutôt dans la ville de Saint-Thomas, car le reste de la colonie est pour ainsi dire inhabité.

Autrefois Saint-Thomas produisait quelques denrées ; les statistiques du commencement de ce siècle chiffrent l'exportation directe de l'île

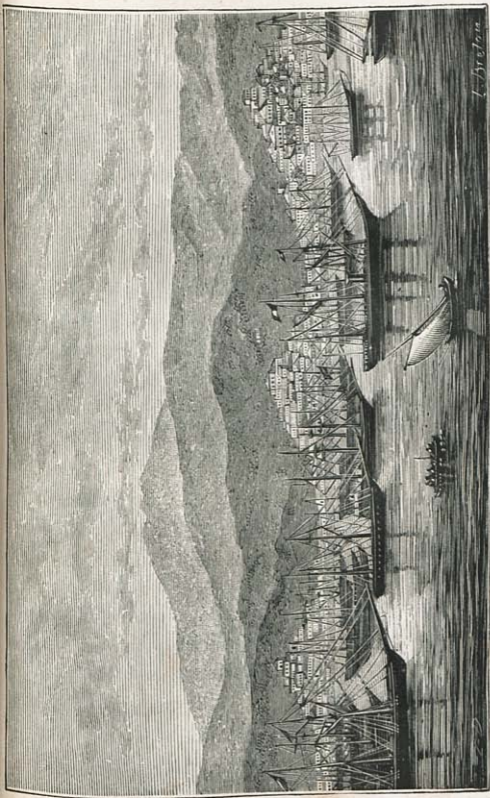
par quatre mille boucauts ¹ de sucre, deux mille boucauts de rhum et trois cents balles de coton ; mais ce petit commerce n'aurait pas suffi pour donner à l'île de Saint-Thomas, qui, d'ailleurs, ne mesure que quatorze milles de long sur cinq de large, la grande importance qu'elle a eue si longtemps et qu'elle possède encore en partie, si d'autres avantages n'étaient venus s'ajouter aux résultats de ce trafic presque insignifiant.

Avant la navigation à vapeur, les bateaux qui se rendaient d'Europe dans toutes les Antilles indistinctement commençaient par toucher à Saint-Thomas. Cette île devait ce privilège à sa position géographique. Comme elle est placée au centre de tout l'archipel et au point le plus occidental, les bateaux à voiles pouvaient, après avoir touché à Saint-Thomas, se rendre à leur destination à l'aide des vents alisés du nord-est qui les avaient déjà poussés d'Europe aux Antilles. Mouillant à Saint-Thomas après une longue traversée, trouvant dans cette île un port franc et par conséquent des denrées à très-bon marché, tous les capitaines y ravitaillaient leurs navires. De plus, des corsaires, profitant des

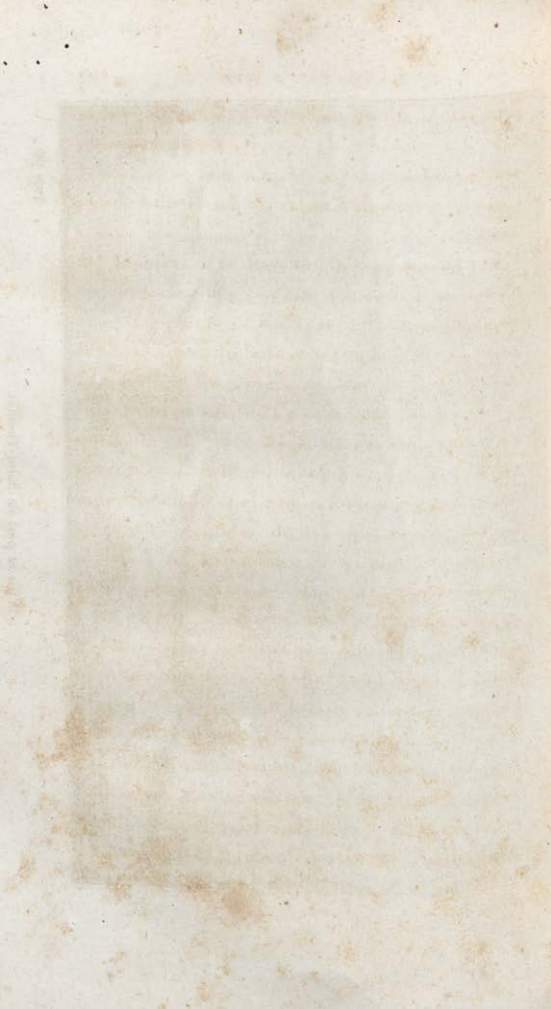
¹ Le boucaut valait treize quintaux.

nombreuses guerres qui sévissaient souvent dans les deux Amériques pour piller les vaisseaux des nations belligérantes, portaient toujours leurs prises à Saint-Thomas. Ces marchandises trouvaient acheteur, vu la modicité de leurs prix.

Ces habitudes firent de Saint-Thomas un des entrepôts les plus considérables de toute l'Amérique. La ville prit de grandes proportions. Elle recouvre encore trois collines formant trois groupes distincts de maisons reliées à la base par une rue longue, spacieuse et bordée de boutiques importantes. Des commerçants de tous les pays vinrent s'établir à Saint-Thomas, se réunissant entre compatriotes sur les mêmes collines, de telle sorte que les trois superpositions de maisons dont je viens de parler s'appellent encore la ville danoise, la ville anglaise et la ville française. Les maisons de commerce prirent une grande extension ; elles employèrent chacune un certain nombre d'esclaves nègres qui, habitant la ville elle-même, durent être soumis à des règlements particuliers. Deux coups de canon étaient chaque jour tirés de la forteresse qui domine le port, l'un à huit heures du soir, l'autre à cinq heures du matin. Dans l'intervalle nocturne de ces deux coups de canon, la circulation



L. Breton



était interdite aux esclaves dans les rues de la ville. La coutume de tirer les deux coups de canon s'est conservée jusqu'à nos jours ; c'est tout ce qui reste de l'esclavage dans cette colonie danoise.

Les créoles pendant la nuit se recevaient, se réunissaient dans les jardins, dans les promenades, et semblaient les seuls habitants de la colonie. Pendant la journée, au contraire, ils étaient aux affaires, et comme ces affaires se traitaient sur le sol restreint d'une cité, les esclaves dont les occupations n'étaient jamais agricoles se trouvaient mêlés à la population blanche. Souvent même des noirs, gratifiés de la confiance entière de leur patron, décidaient certains échanges de leur propre autorité et semblaient ainsi diriger eux-mêmes la maison de commerce à laquelle ils appartenaient. La race de couleur, placée ainsi dans une situation particulière, se civilisa à Saint-Thomas beaucoup plus vite que dans les autres Antilles. Assistant auprès de leur maître aux différentes transactions, les esclaves devinrent en peu de temps non-seulement plus instruits que les coupeurs de cannes des autres colonies, mais véritablement intelligents, doués d'initiative, laborieux, aimant le commerce,

parce que, initiés à ce commerce, ils en comprenaient tout l'intérêt.

Aussi les idées de liberté ne tardèrent-elles pas à voir le jour à Saint-Thomas, et si nous faisons abstraction de l'essai grotesque d'émancipation que fit la Convention française en 1794, on peut dire que ce fut dans ce petit îlot de Saint-Thomas, devenu par cela éternellement célèbre, que l'esclavage fut, pour la première fois, régulièrement et sagement aboli dans l'archipel des Antilles. Cette réforme importante se répandit plus tard dans les îles voisines, puis dans l'archipel tout entier. L'esclavage n'existe plus actuellement que dans l'île de Cuba ; encore y est-il aujourd'hui aboli en principe par l'application de la loi Moret ; il semble que cette grande et orgueilleuse colonie espagnole, appelée à juste titre la reine des Antilles à cause de sa fertilité et de son étendue, n'ait pas daigné pendant longtemps considérer du haut de sa grandeur une innovation partant de si bas et inaugurée sur une terre aussi restreinte.

L'abolition de l'esclavage n'a pas produit à Saint-Thomas les mêmes résultats désastreux que dans les autres colonies. Cela vient du genre particulier de commerce qui se faisait dans cette

île et de l'heureuse inspiration qu'eut le Danemark d'étouffer dès le début les ambitions des noirs affranchis en leur interdisant de briguer aucune fonction publique. La découverte de la navigation à vapeur, une paix longue et presque générale survenue dans les deux Amériques, qui empêcha le commerce corsaire ; ces deux causes principales et beaucoup d'autres moindres diminuèrent tellement le trafic qui se faisait à Saint-Thomas, que presque tous les blancs désertèrent l'île pour aller faire des plantations dans l'Amérique du Sud ou de la banque aux États-Unis. Par bonheur pour cette petite colonie danoise, l'île d'Haïti, vers cette même époque, fut reconnue par l'Europe comme indépendante. Tous les noirs de Saint-Thomas qui étaient paresseux ou ambitieux s'empressèrent de quitter ce territoire encore soumis à un joug européen, et allèrent débarquer à Port-au-Prince pour obtenir quelque fonction importante dans la nouvelle république ou manier à leur profit le suffrage universel. Tous les hommes de position douteuse si communs en Amérique et qui trouvent leurs bénéfices dans les aventures, le désordre, la licence, les révolutions, se dirigèrent aussi sur Haïti.

Saint-Thomas se trouva dès lors habité par un noyau de nègres d'élite, tous intelligents ou au moins laborieux. Ils continuèrent sur une petite échelle l'ancien commerce des blancs dont ils avaient été les esclaves. D'autres établirent de petites boutiques où ils vendirent à ces gros commerçants improvisés, et à la ville subsistant presque tout entière, du sucre, du riz, des fruits, des bœufs, du bois qu'ils allèrent chercher à la Guadeloupe ou à Porto-Rico, et se firent ainsi des positions indépendantes, quelquefois même assez brillantes pour étaler un véritable luxe, tant à la ville qu'à la campagne.

Dans ce luxe, à l'instar de Paris, mais d'un goût tout à fait caractéristique, le touriste français trouve des sujets d'observation vraiment fort réjouissants. Les femmes, qu'on se souvienne qu'il s'agit de femmes noirs, ne craignent pas d'adopter les coupes de robes usitées l'année précédente dans le high-life parisien. Elles choisissent de préférence des étoffes vert clair, jaune serin ou rouge écarlate, auxquelles elles ajoutent des agréments de différentes nuances, toujours voyantes et peu appropriées les unes aux autres. Elles cachent leurs cheveux crépus sous des per-ruques du blond le plus ardent, dont les boucles

viennent flotter sur leurs épaules décolletées, luisantes et de la teinte du jais. Elles portent des bas de soie couleur de peau européenne, à jour, ce qui produit sur leurs jambes un singulier arlequinage. Elles se coiffent des plus excentriques chapeaux, ornés de plumes de pie ou de paon menaçant le ciel, et attachées par des rubans écossais qui pendent par derrière jusqu'à leurs pieds. Qu'on se figure, au milieu de tous ces colifichets, le visage de la négresse la plus accusée couvert d'une grosse couche de poudre de riz blanche fixée à l'aide d'un corps gras; qu'on se figure encore ce visage devenu ainsi blanc, surmontant des épaules du noir le plus foncé, et l'on aura une faible idée du luxe préféré des lionnes riches de la ville de Saint-Thomas.

Mais c'est surtout le soir à la promenade ou le dimanche à la sortie de la grand'messe qu'il faut considérer cette société convaincue de son extrême élégance. Il faut voir les livrées bariolées des cochers, les coussins rose clair des voitures et les tapis qui, prenant leur point d'appui sous leurs maîtresses, pendent jusqu'à terre derrière les équipages. Ces tapis ont chacun des formes et des dimensions particulières; la plupart ont dû commencer leur carrière sous les pieds de

quelque déesse du faubourg Saint-Antoine à Paris, et représentent de gros lions ou de grands tigres dans le désert.

Ces dames ainsi agrémentées vont se promener à la suite les unes des autres dans les environs de la ville, tout comme au bois de Boulogne, et c'est plaisir de voir avec quel dédaigneux sourire elles répondent à l'humble salut du jeune dandy peut-être un peu moins poudré qu'elles, mais qui fait ressortir la noirceur de son visage par un chapeau à haute forme vert-pomme ou bleu turquoise, une cravate amarante et d'énormes pendeloques en or. On dit souvent en Europe que rien n'est choquant comme l'opulence sans goût. Cette phrase ne trouve pas son application à Saint-Thomas. Quand le manque de goût est poussé aussi loin, on ne peut pas se plaindre, tant on a ri.

En dehors de ces infériorités bien pardonnables, de ces petites faiblesses de vanité plus amusantes que répréhensibles, on peut dire que le nègre de Saint-Thomas est parvenu à un degré de civilisation fort convenable, et même, n'en déplaise aux Haïtiens, au plus haut degré de civilisation qu'il ait jamais atteint nulle part. Que d'abus, que de malheurs évités si l'émancipation

des noirs avait été partout aussi bien dirigée qu'à Saint-Thomas, et si ces derniers avaient partout su profiter aussi raisonnablement des libertés successivement accordées!

Les habitants de Saint-Thomas partagent l'amour qu'ont les Danois pour la propreté des villes. Afin de ne pas voir une seule journée la place du marché couverte de débris de légumes ou de résidus de comestibles, la vente n'est permise que le soir, de huit heures à onze heures : le reste de la nuit est employé à nettoyer. Ces boutiques nocturnes établies à terre et en plein air offrent même un tableau bizarre. Elles ne sont éclairées que par de petites lampes aux verres de couleur ; les acheteurs s'éclairent eux-mêmes par des lanternes en papier de teintes voyantes. Ces lueurs rouges ou jaunes, se reflétant sur le noir des figures, produisent les effets les plus excentriques. La place, pendant ces deux heures de vente, ressemble aussi bien à un ballet de féerie, à une orgie infernale, à un laboratoire de sorcière ou à une fête bachique qu'à un marché.

La maison la plus élégante de la ville de Saint-Thomas est occupée par un cercle de colons blancs. Ceux-ci, à la vérité, habitent en très-petit

nombre dans la ville ; mais bien qu'ils appartiennent à toutes sortes de nationalités, ils ont éprouvé le besoin de se réunir en se séparant des noirs, et de former une société à part.

D'où est venue cette séparation ? Provient-elle d'une fierté mal placée chez la race blanche ou d'une rancune mal éteinte chez la race noire ? Nullement. Elle est, à Saint-Thomas surtout, le résultat d'une sorte de convention tacite ou plutôt d'une préférence mutuelle chez les deux races.

Les blancs s'éloignent des noirs à cause de la différence de leurs goûts, de leurs habitudes, à cause de la supériorité de leur instruction, supériorité incontestable et incontestée par les nègres eux-mêmes et surtout, chose curieuse, par les nègres plus instruits. De son côté, le nègre désire aussi ne pas fréquenter le blanc ; et cela est compréhensible. Il sent lui-même l'infériorité de sa race.

Le nègre esclave ou serviteur, a auprès du blanc sa place bien marquée, bien définie ; il accepte facilement sa condition secondaire ; il se sent là, pour ainsi dire, à sa véritable place, et dans les rapports qu'il a avec son maître, celui-ci apporte toujours une amicale protection, celui-là un respectueux et cordial dévouement. Tandis

que le nègre libéré et plus encore le nègre civilisé, enrichi, occupe auprès du blanc une position délicate : légalement, il se sent son égal ; de fait, il reste persuadé de son infériorité. Son amour-propre le pousse à ne supporter aucune marque de dédain de la part des blancs ; son instruction le force à convenir de la supériorité de ces derniers ; c'est pourquoi il préfère vivre à part.

De plus, le nègre, à quelque degré d'instruction et de civilisation qu'il soit parvenu, reste toujours un enfant du désert ; il a besoin de ses aises, il a ses ébats particuliers, ses réjouissances, ses danses qui lui sont propres ; il garde son esprit léger, je dirai presque, puéril ; nos modes dont il s'affuble le gênent ; nos règles de société l'étonnent et l'ennuient. Aussi l'on peut dire que si le blanc évite le nègre par une sorte de vergogne, le nègre se sépare du blanc pour éviter toute contrainte ; il s'en éloigne par cette raison que tout homme se plaît surtout dans la société de ses égaux, que ce qui se ressemble s'assemble, et que le nègre se sent hors de sa sphère au milieu des blancs européens.

Cette séparation de la race blanche et de la race noire est si absolue, si nécessaire ; elle dé-

coule si naturellement du caractère, de la condition des représentants de chacune de ces deux races, qu'à Saint-Thomas où leurs rapports sont empreints de cordialité, cette séparation se fait d'elle-même, sans haine, sans récrimination, sans jalousie. Le blanc et le noir vivent chacun de leur côté parce qu'il plaît à chacun de vivre de son côté.

Quand le nègre est bon, éduqué, civilisé comme à Saint-Thomas, il est aimé, estimé du blanc; je dirai même qu'il sera recherché de préférence par le blanc pour les affaires, pour les associations. Quand le blanc, encore comme à Saint-Thomas, est juste, doux envers le nègre, soit dans ses rapports particuliers, soit dans son mode de gouvernement, il est aussi aimé, estimé et de plus respecté de la race noire. Mais en dehors des affaires sérieuses, dans la vie ordinaire, dans la vie de plaisir et de récréation, le blanc et le noir conservent chacun leurs goûts et désirent retrouver chacun leur existence à part.

Le blanc et le noir sont, à mon avis, deux hommes ayant chacun leurs qualités, et, dans une organisation sociale où le noir serait hiérarchiquement soumis au blanc ou plutôt dirigé par

lui et en même temps défendu par des lois douces, ces deux hommes réunis pourraient accomplir de grandes choses. Ils sont faits pour s'aimer, s'entr'aider; ils se complètent l'un et l'autre. S'ils se sont séparés dans leurs intérêts, si l'inimitié est survenue, c'est, comme je l'ai dit plus haut, à cause de la grande plaie des Antilles, la race de couleur. Là est la jalousie, là est l'envie, là est la haine

Si le blanc et l'homme de couleur se sont, à Saint-Thomas comme partout ailleurs, aussi séparés, ce n'est plus par une convention pacifique et réciproque, c'est parce qu'ils ont senti qu'il y avait entre eux une guerre ouverte, une guerre interminable, après laquelle l'une ou l'autre de leurs deux races devra quitter pour jamais le théâtre de la lutte. Il suffit qu'à Saint-Thomas les blancs aient fondé un cercle spécialement à leur usage, pour que certains hommes de couleur, de nuance peu accusée, bien entendu, essayent parfois de s'y faire adopter. Quand la méprise est reconnue, et elle ne tarde pas à l'être, les directeurs du cercle font appliquer le règlement et font signifier à l'intrus de s'en aller; de là des animosités, des hostilités, des rancunes sourdes et puis enfin la guerre; cette guerre dont

j'ai déjà trop parlé : guerre ouverte partout. Guerre à main armée en Haïti et à Saint-Domingue dont la race de couleur est sortie victorieuse ; guerre peut-être moins acharnée à Saint-Thomas parce que les blancs y sont en si petit nombre qu'ils sont à la vérité quasi dédaignés de leurs ennemis ; guerre sourde, occulte, sans armes, sans blessures, mais guerre terrible, ou, pour dire toute la vérité, guerre à mort à la Martinique et à la Guadeloupe ; guerre dans laquelle les ennemis de notre race ont déjà fait d'immenses progrès et d'où ils sortiront, comme en Haïti, victorieux si nous n'y prenons garde.

Certainement la découverte de la navigation à vapeur, la disparition des corsaires, l'indépendance proclamée en Haïti ; toutes ces causes et bien d'autres ont modifié la prospérité de Saint-Thomas. Cependant le commerce ne s'y est pas éteint complètement ; le port est si bon, le gouvernement des Danois est si doux, on trouve là tant de facilités pour entrer, demeurer, partir, échanger, que Saint-Thomas devra, à mon sens, se soutenir indéfiniment plus ou moins florissant tant que le système colonial ne sera pas amené à sa fin totale. Le pays manque d'eau et par conséquent de verdure, mais il est sain, et un climat

hospitalier est assez rare aux Antilles pour que les colons y affluent.

On rencontre là des gens de toutes nations, je dirai même, de toutes espèces. Quantité d'exilés politiques de tous les États agités des deux Amériques, et il y en a beaucoup, se réfugient à Saint-Thomas. Or, comme la langue danoise est peu répandue, chacun de ces arrivants étrangers a conservé son idiome et est parvenu à parler quelque peu la langue de son voisin. Il en est résulté une sorte de mélange bizarre, un langage particulier dans lequel trois ou quatre idiomes sont souvent représentés pour l'expression d'une même idée. On entend souvent, par exemple, des phrases composées de la sorte : « Volen sie venir at home ; io quiero vous sehen le plus quick que possible. »

Malgré ces bizarreries de langage, tout le monde se comprend et s'entend à merveille. Toutes les monnaies du monde ont aussi cours dans cette petite colonie. On échange les roubles ou les kreutzers contre les schellings et les dollars. Comme les comptes ne peuvent pas se faire ainsi exactement, c'est à qui, dans les contrats et dans les marchés, payera la petite différence. Ces assauts de politesse entretiennent les

bons rapports. On respire à Saint-Thomas une atmosphère de mœurs douces, de cordialité générale qui plaît, qui repose, qui donne à cette colonie un charme tout particulier qu'on ne rencontre nulle part ailleurs dans l'archipel des Antilles.

Malgré tous ces avantages, la vie à Saint-Thomas est assez monotone pour ceux à qui le cours du change est indifférent, qui ne spéculent ni sur la morue de Terre-Neuve, ni sur les mullets de Porto-Rico, ni sur les navigations illécites, ni sur les pirateries exercées encore un peu de nos jours contre les arrivants; aussi nous quitterons cet îlot et nous irons examiner, d'abord en Haïti, les hommes de couleur se débattant dans la liberté, fondant et détruisant des gouvernements, et enfin, à Cuba, le nègre gémissant encore sous le régime de l'esclavage.

CHAPITRE XIII.

LE CAP HAÏTIEN.

Navigation enchanteresse. — Le pilote et le colonel du port. — Aspect de la ville.

Après avoir considéré à la Martinique le nègre travailleur ou oisif; après l'avoir admiré à Saint-Thomas non-seulement libre, mais enrichi, agissant sous une autorité européenne et régulière, nous allons l'observer en Haïti affranchi de toute domination étrangère, constituant des classes sociales et fondant alternativement, hélas! comme un autre pays du monde, des royautes, des empires et des républiques dont il est lassé tour à tour. Nous quittons *Saint-Thomas* sur un joli petit bateau français qui, grâce à l'habileté de son capitaine, serpente au milieu des récifs qui entourent la colonie danoise, frise des îlots, franchit des rochers à fleur d'eau avec une véritable élégance. Rien n'est dédaigneux et moqueur comme la marche d'un petit bateau, surtout, ce me semble, à la sortie de *Saint-Thomas*. Mille

brisants se dressent alentour qui voudraient s'opposer à sa marche. Peu lui importe ; il les nargue même en les frôlant de sa coque agile. La mer le roule, le secoue, le ballotte. Il s'en rit, s'en amuse, trouve même son plus grand charme dans cette perpétuelle agitation qu'il appelle le bercement des flots ; et dans son intérieur quel ordre, quelle tranquillité ! On se croirait au milieu d'une cité de paix que personne n'assiège, tandis qu'on est dans une forteresse non-seulement bien faible, mais harcelée constamment et de toute part par le plus formidable, le plus inconscient et le plus implacable des ennemis.

Ce charmant petit bateau nous fait faire escale à Mañaguez, une des villes principales de l'île de Porto-Rico, colonie espagnole, la plus florissante des Antilles avec l'île de la Trinidad qui appartient à l'Angleterre. Je ne parle pas de Cuba, incontestablement la reine de cet archipel, mais que l'insurrection a placé dans un état précaire, je dirai même désespéré.

Presque tous les Français et même beaucoup de géographes connaissent la grande île qui est placée entre Porto-Rico et Cuba sous le nom de Haïti ou Saint-Domingue. C'est plutôt Haïti et Saint-Domingue qu'il faudrait dire, car cette île

est en somme, malgré tous ses anciens bouleversements politiques, séparée en deux portions bien distinctes, l'une anciennement française et actuellement indépendante, connue plus spécialement sous le nom d'Haïti; l'autre, autrefois espagnole, maintenant aussi indépendante et dénommée particulièrement par les habitants : Santo-Domingo. Ces deux pays n'ont de commun que leurs agitations politiques, le délabrement de leur agriculture et de leur commerce, la pitié jointe à la franche hilarité qu'ils inspirent à tous ceux qui les visitent.

Deux jours après avoir quitté Saint-Thomas, nous fendions les eaux qui baignent la portion espagnole de l'île. Nous apercevions à l'horizon les hautes montagnes dont elle est couverte et dont les silhouettes immobiles et bien dessinées contrastaient avec les cimes agitées et les contours changeants des flots qui nous entouraient. Si la mer, vue de la côte, offre un spectacle grandiose et imposant, la terre, vue de l'Océan, se dresse au milieu des flots si immuable, si tranquille, si fière et si dédaigneuse, qu'elle inspire peut-être encore, si c'est possible, un plus profond respect. La mer, et surtout la mer agitée, semble avoir toute la petitesse des personnes en

colère, tandis que la terre contre laquelle viennent se briser les flots est d'autant plus majestueuse qu'elle résiste sans efforts : elle n'oppose à cette furie, à cette agitation, à cette écume, que le calme et la stabilité.

Vers midi, une vapeur venant de la terre humide se répandit sur la mer. Très-lourde et très-compacte, elle ne s'élevait pas à une grande hauteur au-dessus de nos têtes et permettait aux rayons du soleil, en la traversant en partie, de parvenir jusqu'à nous. Ce brouillard translucide recevant perpendiculairement des rayons éblouissants, imbibé en quelque sorte du soleil des tropiques, devint si lumineux que nos yeux pouvaient à peine en soutenir l'éclat. Il resplendit de telle manière que rien ne se distinguait plus autour de nous, ni la mer, ni les montagnes, ni même l'avant du bateau. Jamais route ne fut à la fois plus éclairée et plus difficile à reconnaître que la nôtre. Nous naviguions dans un océan de clarté et nous étions si aveuglés par cette clarté même que nous nous serions brisés sur un récif avant d'avoir pu nous douter de sa présence. En s'avancant ainsi triomphalement dans cet océan de lumière, notre joli bateau semblait transfiguré. Si, au lieu de contenir de simples touristes

comme nous, il eût porté des explorateurs chrétiens tels que Christophe Colomb et quelques autres, on eût pu regarder ce phénomène comme une apothéose naturelle offerte par Dieu à ses propagateurs de l'Évangile dans des contrées encore inconnues. Quand ces belles féeries de lumière furent terminées, nous arrivâmes à l'entrée du port de la ville appelée le Cap haïtien, nous hissâmes le pavillon convenu pour demander un pilote ; nous tirâmes plusieurs coups de canon pour avertir de notre présence. Personne ne vint. M. le pilote était sans doute occupé ailleurs. Comme le soleil allait disparaître, notre capitaine se décida à entrer dans le port, se fiant à sa propre expérience ; encore put-il constater que deux ou trois bouées avaient été changées de place, je n'ose pas dire dans l'intention de briser quelques vaisseaux ; c'est ainsi que M. le pilote du Cap haïtien témoigne sa rancune à ceux qui, se souvenant de ses anciens services, croient pouvoir s'en dispenser à l'avenir en se fiant aux positions respectives des différentes bouées du port.

J'ai dit à dessein M. le pilote, au risque encore de blesser dans son amour-propre cet homme d'une honorabilité au moins contestable, comme

je viens de le prouver. Il a peut-être et même certainement un titre plus ronflant que celui de Monsieur que j'ai le malheur d'ignorer.

Le moins qu'on puisse être en Haïti, c'est d'être un monsieur; mais aussi tout le monde est monsieur. Il faut dire M. le portefaix, M. le pick-pocket, M. le bandit. Afin de prouver immédiatement à quel point les habitants de cette république ont la manie des honneurs, j'apprendrai au lecteur que pour dix-huit mille hommes de troupe environ que possède Haïti, au moins sur le papier, il y a presque onze mille généraux tant de division que de brigade. « Comment voulez-vous que notre gouvernement puisse tomber? me disait sérieusement à Port-au-Prince un monsieur, que dis-je? un général qui ne dédaignait pas dans ses moments perdus de se livrer à quelque autre occupation plus lucrative que celle de commander une armée haïtienne; comment voulez-vous que notre gouvernement puisse tomber? A la première émeute nous sommes bien décidés, nous nous réunissons cinq mille généraux, et nous chargeons l'ennemi à la baïonnette. »

Quand nous eûmes jeté l'ancre à la tombée de la nuit, devant ce beau demi-cercle de monta-

gnes qui forme la limite du bassin de la rivière Sainte-Rose, près d'un bois de palétuviers semblables à ceux de la Martinique, au milieu de cette splendide nature qui se souvient d'avoir été française, un homme, arrivé précipitamment en barque, escalada notre bord ; c'était M. le pilote qui venait réclamer son salaire pour avoir failli introduire notre paquebot dans le port sans accident. Un autre monsieur le suivit, vêtu d'une simple chemise et d'une moitié de pantalon, pieds nus, la tête coiffée d'un madras, et le tout surmonté d'un affreux chapeau de paille qui avait dû voir plusieurs fois le fond de la mer.

« Brave homme, s'écria l'un des passagers en toisant ce nouveau venu, veux-tu pour cinq francs descendre mes malles à terre ? — Adressez-vous à d'autres, répliqua celui-ci, et encore en langage créole, ce qui ajouta au grotesque de la réponse ; moi, je suis le colonel du port ; je viens vous dire que vous ne descendrez pas à terre sans ma permission, parce qu'il est trop tard. » Puis se rengorgeant dans ce qu'il avait de vêtements et de demi-vêtements : « Et il en sera ainsi, ajouta-t-il, parce que tel est mon bon plaisir. » — Cette petite scène nous fit pâmer de

rire, ainsi que plusieurs autres qui suivirent et dont j'épargne la narration.

Nous ne voyions encore dans tous ces faits et gestes que des divertissements de nègres, des singeries d'enfants émancipés, des caricatures faites à plaisir, des dignitaires d'un État policé ; nous pensions encore que ces gens-là se moquaient, et nous riions de bon cœur avec eux.

Hélas ! on rit moins ou plutôt on ne rit plus quand on pénètre dans l'intérieur de l'île ; quand on constate que tous les actes de la République sont dictés par de sérieuses vengeances ou rancunes politiques ; quand on se souvient des tueries de Français qui se sont faites là et des orgies sanguinaires de l'empereur Soulouque ; quand on considère l'abandon des campagnes, la dévastation des villes, et qu'est-ce que cela encore ! quand on voit surtout que, chez ces gens-là, le mot indépendance signifie oisiveté coupable, que le mot liberté cache les mots vol et assassinat, et que ces anciens mulâtres, redevenus tous nègres ou presque tous, se livrent actuellement à toutes les cruautés du paganisme, à toutes les horreurs de la barbarie, et cela au nom de la liberté, quelquefois même au nom du christianisme.

Si quelqu'un pensait que je me fais trop accusateur; je lui répondrais qu'en Haïti, certains hommes, dont la réunion forme un groupe assez compacte pour porter le nom de secte, immolent chaque année à Noël un pauvre enfant qu'ils se partagent et qu'ils avalent pour honorer la naissance du Christ. Ce n'est peut-être pas par cruauté qu'ils agissent ainsi, je veux bien encore l'accorder, non sans efforts; c'est, en tous cas, par fanatisme aveugle, par dégénérescence des grandes idées chrétiennes abandonnées à des sauvages africains qu'on a faits subitement des messieurs, que dis-je! des citoyens, sans les instruire.

La preuve du fait dont je viens de parler, c'est que le 12 mars 1864, le *Moniteur*, journal officiel de la république d'Haïti, contient un article signé du président lui-même, où cette pratique religieuse est désapprouvée : franchement, c'est bien le moins!

Nous descendimes à terre le lendemain au lever du jour : la ville du Cap haïtien, appelée autrefois le Cap français, était la capitale, et la capitale florissante, de notre colonie. Cette ville a été brûlée en 1793 au moment de la révolte des noirs, puis a été complètement démolie en

1842 par un violent tremblement de terre. Aucun dégât causé par l'un ou l'autre de ces deux fléaux n'a été réparé. On ne voit partout que ruines et débris ; ici, les traces d'une rue ; plus loin, des fûts de colonne ; de toutes parts, des portions de maisons, des agglomérations de matériaux : c'est à peine si çà et là une liane ou quelque arbuste vient égayer de sa verdure ce lieu témoin de si grands effondrements matériels et politiques.

Un missionnaire, car il ne faut pas dire un membre du clergé haïtien, le véritable clergé haïtien ayant à tout jamais déshonoré ce titre ; un missionnaire, dis-je, voulut bien me servir de guide dans la ville et le pays du Cap. Cet homme aimable me faisait remarquer la répétition de sa formule en me promenant au milieu de ces ruines : « Voici, me disait-il, l'ancien hôpital, l'ancienne caserne, l'ancienne église, l'ancienne habitation du gouverneur. » Son cœur de missionnaire et de Français saignait devant chacune de ces anciennes choses, sur l'emplacement desquelles nous ne voyions que de vilaines pierres et une végétation relativement rabougrie qui tâchait de les consoler un peu.

Hélas ! mon cœur de Parisien saignait bien

plus encore, car cette tournure de phrase a pu frapper mon oreille dans une autre capitale du monde.

Quand un monument s'est écroulé à cause de son ancienneté, sa carcasse ruinée commande d'abord le respect comme tout vieillard. Puis, le temps étant une création de Dieu, son travail a je ne sais quoi d'artistique et de grandiose qui fait que toute ruine causée par lui est véritablement belle et inspire l'admiration ; de plus, cette ruine, n'étant pas dépouillée de sa fierté passée, éveille chez le contemplateur un sentiment poétique et plein de mélancolie en lui prêchant que tout s'en va et disparaît comme elle, même les plus belles choses. La terre, reconnaissant dans cette ruine du temps un grand mort qui cherche une sépulture, sait peu à peu reprendre ses droits ; elle grimpe par les fissures, par les interstices jusqu'au haut des vieilles murailles et donne naissance à une végétation d'un caractère particulier qui, s'élevant au-dessus du fait, apparaît comme un splendide trophée que le temps, le plus infatigable de tous les travailleurs, serait venu planter au sommet de son œuvre.

Au contraire, les ruines causées par des accidents même naturels comme les tremblements de

terre et plus encore causées par un incendie, ou une profanation humaine, n'inspirent que des sentiments de haine et de dégoût.

Subsistant ainsi à la place où fut autrefois la capitale de notre colonie haïtienne, ces ruines dont je parle sont pour les nègres un constant témoignage de leur servitude passée et pour les blancs un souvenir perpétuel de l'ancienne prospérité. Elles inspirent peut-être un sentiment de pitié comme ces pauvres jeunes estropiés qu'on rencontre en plus grand nombre après les guerres, victimes des ambitions et des dissensions humaines ; mais elles ne sont ni belles, ni poétiques, ni même pittoresques.

La végétation qui les entoure leur est absolument étrangère ; elle a pris racine ailleurs, et les lianes elles-mêmes ne se raccrochent pas à ces ruines de hasard : les pierres restent nues, blanchâtres ou noircies çà et là par la flamme. Ce n'est plus l'œuvre poétique accomplie par le temps. Leurs auteurs peuvent-ils même s'appeler des humains ? C'est le résultat du plus bas de tous les sentiments, l'envie, conduite par l'injustice et le désordre.

CHAPITRE XIV.

UN FORT HAITIEN.

Un spécimen de l'armée. — Splendeur pittoresque. —
L'île de la Tortue.

Une seule autorité a survécu à Haïti toujours respectée après tant de révolutions et de chutes gouvernementales, c'est l'autorité ecclésiastique ; aussi est-ce en compagnie d'un prêtre qu'il faut pénétrer dans l'intérieur de la République si l'on veut voyager en toute sécurité. Depuis le concordat signé en 1860 entre Haïti et la cour de Rome, tout le clergé de la République se recrute en Europe et presque exclusivement en France. Tous les prêtres qui habitent cette grande île des Antilles ont donc la peau blanche, et cependant, aux yeux des Haïtiens, ils font exception parmi les blancs. Le prêtre là-bas peut posséder au moins en communauté, il peut aller, venir, prêcher pour ou contre le gouvernement ; sa personne est inviolable de par la volonté des habitants. En temps de révolution, les personnes compromises se réfugient chez les prêtres, et

elles mettent leurs existences plus à l'abri dans cet asile que dans la maison d'un consul, y fussent-elles revêtues de tous les drapeaux européens.

Ce n'est pas qu'en Haïti, nous l'avons vu, on pratique et surtout on comprenne très-bien la religion catholique ; mais pour eux le prêtre est la personnification de la bonté, du désintéressement et du sacrifice. Le peuple nègre est un peuple d'enfants, et, comme tous les enfants, il a un grand sentiment de la justice, le plus précoce de tous les sentiments. Aussi pratique-t-il la reconnaissance envers le prêtre qui, de tout temps, même sous le régime de l'esclavage, le soignait, le consolait, le soulageait.

Quelques Haïtiens ont bien soupçonné les prêtres en 1831 de chercher à replacer le pays sous la domination française. Ils eurent alors l'idée baroque, afin d'anéantir leur crainte, d'exiger, dans un concordat proposé à cette époque, *les libertés de l'Église gallicane*. Je ne sais quels rapports liaient aux yeux de ces gens naïfs les libertés gallicanes à l'indépendance d'Haïti. Le concordat ne fut signé qu'en 1860, et les prêtres n'ont jamais cessé, surtout depuis cette époque, de jouir de la confiance et du respect des Haïtiens¹.

¹ Ce concordat a été un bienfait pour Haïti. Avant

Le guide bienveillant dont j'ai parlé tout à l'heure voulut bien m'accompagner pour visiter un fort qui domine la ville ou plutôt le petit ramassis de cases en bois qui forment maintenant ce qu'on appelle le Cap haïtien. Nous sautons sur de petits chevaux fringants, et nous partons au galop, suivant tantôt un sentier, tantôt le lit d'un torrent, pénétrant parfois en plein bois, au hasard, sans direction bien arrêtée. Après une demi-heure de cette course folle dans les flancs de la montagne Rouge, nous arrivons à une porte vermoulue, fermée à clef, mais se soutenant à peine entre deux constructions informes et à moitié démolies qui durent servir autrefois de piliers et de fortifications.

Nous appelons ; nulle réponse. Nous cognons ; même silence. Mon compagnon donne alors un

1860, le territoire de la République était le refuge de beaucoup de prêtres, indignes de ce nom, qui venaient traîner là leur existence coupable en abusant de la crédule naïveté des habitants. On peut lire dans le livre de M. d'Alaux de quelle manière et par quel prêtre a été célébré le sacre de l'empereur Soulouque. Depuis 1860, les missionnaires entretenus par l'œuvre de la Propagation de la Foi ne demandent que fort peu d'argent aux indigènes : ils ont ainsi gagné leur confiance et tâchent peu à peu de ramener ces pauvres affolés à des sentiments, je ne dis pas chrétiens, mais humains.

vigoureux coup de pied dans la porte : elle craque, faiblit, chancelle et tombe. Nous avançons. Une plate-forme qui pouvait servir autrefois de poste d'observation et dominant un magnifique panorama est à peu près tout ce qui constitue la partie la plus importante de cette formidable place que nous venons de prendre quasi d'assaut. Ça et là quelques monticules recouvrant peut-être d'anciennes casemates entourent cinq ou six canons, hélas ! français. Quant à la garnison, nous la cherchâmes longtemps. Ce n'est qu'à force d'appeler que deux soldats, et quels soldats ! sortirent d'une sorte de puits donnant accès dans une petite chambre souterraine qui forme toute la caserne. « Allons donc, un peu de courage, s'écrie mon compagnon ; comment ! un père et un Français viennent vous voir, et c'est ainsi que vous les recevez ! — Il fallait nous avertir de votre présence, répondit le plus grand des deux ; attendez un petit brin, nous allons vous faire honneur. » Et ils rentrèrent tous les deux dans leur souterrain. Je renonce à décrire leurs costumes, mille fois plus grotesques dans leur composition fantaisiste que la nudité elle-même : l'un n'avait qu'un soulier, puis une culotte rouge provenant d'une ancienne livrée de

domestique, et un chapeau Gibus. L'autre avait des bottes, une sorte de caleçon semblable à ceux dont on se sert dans les écoles de natation, un ancien habit noir de soirée, et sur la tête un madras rouge.

Quand cette vaillante armée fut rentrée sous terre, d'après le conseil de mon guide expérimenté, je tournai mes regards vers le splendide panorama qui m'entourait. Un grand cirque de montagnes marquait les limites du bassin de la rivière Sainte-Rose. Au sud, du côté du mont Rouge, ces montagnes se rapprochaient du point culminant où nous nous trouvions, mon guide et moi ; et nous pouvions distinguer sur les pentes, dans les ravins, aux points les plus éclairés comme dans les plus sombres replis de la montagne, la magnifique végétation dont tout ce pays est recouvert. Nous y retrouvions les mêmes essences d'arbres que dans les Petites Antilles. Sous nos pieds, à une grande profondeur, nous pouvions suivre du regard presque jusqu'à sa source les détours et les sinuosités de la rivière dont les eaux disparaissaient, çà et là, sous des touffes de bambous, des massifs de cocotiers ou d'épais ombrages de tamariniers. Cette gracieuse rivière daignait encore arroser le vil-

lage actuel du Cap haïtien et se perdait ensuite dans les flots bleus de la mer dont la fureur déchaînée à ce moment-là ajoutait encore à la majesté du tableau.

Après avoir contemplé quelque temps en silence, mon guide, visiblement ému, s'écria en me montrant toute cette nature : « Et dire qu'il y a si peu de temps, toutes ces belles choses s'appelaient encore la France ! » Peu à peu le soleil s'inclina vers l'occident et finit par disparaître derrière la montagne du Cap. Un crépuscule immédiat entoura la région où nous nous trouvions, tandis qu'à l'est, l'horizon couvert de montagnes plus hautes était encore vivement éclairé. Une vapeur légère, pareille à celle qu'on voit souvent chez nous en automne, une vapeur encore française peut-être, s'éleva peu à peu vers le ciel comme un souvenir, puis, s'arrêtant à une certaine hauteur, plana au-dessus de tout comme une espérance.

J'allais faire remarquer à mon guide le langage figuré de cette douce vapeur, quand celui-ci se sentit touché sur l'épaule. Nous nous retournons et nous voyons tous les soldats du fort nous regarder d'un air béat : ils étaient toujours deux comme précédemment, et tiraient à

eux par la baïonnette des fusils dont la crosse traînait à terre. Le plus petit, qui était beaucoup plus petit que l'autre, nous dit avec satisfaction : « Regardez bien, nous allons faire : Portez arme ! » Cette manœuvre une fois annoncée, les deux soldats s'alignèrent, et, en tenant toujours leur fusil par la baïonnette, crièrent ensemble d'une voix de stentor : « Soldats, portez arme ! » Après ce commandement, ils portèrent en effet leurs armes en ce sens qu'ils soulevèrent la crosse de terre, mais leurs positions respectives ne se ressemblaient en rien. Après ce mouvement, ils partirent tous les deux d'un si franc éclat de rire que nous ne pûmes nous empêcher, mon compagnon et moi, de nous mêler à leur hilarité. Ils témoignèrent peu après une telle fierté de leurs connaissances militaires que le fou rire nous gagna tout à fait.

Ce fut alors une chose vraiment drôle que l'aspect de ce fort dont les portes gisaient à terre sans que la garnison s'en fût encore aperçue et où les vainqueurs désarmés venaient de passer en revue les vaincus munis de deux beaux fusils : cérémonie qui s'était terminée par un éclat de rire général.

Si quelqu'un était tenté de croire ce récit

inventé par une imagination trop fantaisiste, j'affirmerais de nouveau qu'il n'est même pas exagéré. Tel est le véritable aspect d'un véritable fort de cette véritable république d'Haïti existant et reconnue dans le monde.

Nous donnâmes deux francs à cette sublime troupe, et nous demandâmes à son chef, avant de prendre congé de lui, quelle dignité il avait dans l'armée. — Moi, répondit celui-ci, en retranchant les *r* suivant l'habitude des nègres, moi, général de bigade. — Et votre camarade? — Lui, colonel. — Conclusion : pas de soldats. — Avant de quitter définitivement ce fort, j'allai caresser de la main chacun des pauvres canons qui se trouvaient là. Je les plaignais comme on plaindrait de malheureux prisonniers qui n'auraient pas mérité leur infortune. Je revins au Cap accompagné de mon aimable guide, tantôt riant, tantôt gémissant, et je montai sur le bateau qui devait nous conduire à Port-au-Prince.

Voilà donc un spécimen de l'armée d'Haïti, de ce corps qui n'est pas le plus grotesque ni le plus triste des corps constitués de cette république qui fut autrefois une colonie française et une des plus belles colonies du monde entier. Malgré sa petite étendue, elle comptait en 1789

sept mille huit cents habitations, cent mille colons et plus de cinq cent mille travailleurs nègres. De toute cette prospérité, de tout ce mouvement d'affaires il ne reste plus rien qu'un commerce dérisoire de café et de quelques autres produits locaux ne provenant ni de la culture ni de l'industrie. Le total de l'exportation et de l'importation d'Haïti pour le mois de novembre 1876 m'est par hasard tombé sous la main. Les denrées expédiées de Port-au-Prince avaient donné un produit brut de 312,400 piastres. Le rapport laissait supposer, ce dont il est permis de douter, qu'on pouvait doubler cette somme en comptant l'argent provenant des exportations faites dans les autres ports. Or, le même rapport chiffrait par un million de piastres le prix des denrées importées dans la République pendant le même mois; il résultait donc de ce rapport un déficit de 375,200 piastres pour un seul mois. Ceci ne donne qu'une faible idée de l'état financier d'Haïti que nous pourrons examiner en détail à la douane de Port-au-Prince.

Deux heures environ après avoir quitté le Cap haïtien, nous entrâmes dans le canal de la Tortue qui sépare l'île de ce nom du siège de la République. Cette île, qui a en effet la forme

d'une immense tortue, peut se mesurer environ par six lieues de longueur sur deux lieues de largeur. Elle fut au dix-septième siècle le repaire des fameux flibustiers dont les Français se servirent pour nuire aux Espagnols leurs rivaux qui occupaient la portion orientale de Saint-Domingue. Un siècle plus tard, la Tortue servit d'hôpital pour les lépreux, et un édit punit des peines les plus sévères ceux qui entretiendraient avec les ladres déportés dans cette île des rapports non autorisés par le gouvernement. Cette sage mesure détruisit si complètement la maladie de la lèpre en Haïti, que la Tortue devint inutile comme lieu de déportation. On retrouve cette île concédée le 26 avril 1767 à Adélaïde de Choiseul, femme du comte de Montrevel, puis vendue en 1785 à M. Labattut, négociant au Cap. Elle passa ainsi de main en main jusqu'à l'époque de l'indépendance d'Haïti, après laquelle elle fut laissée sans culture, abandonnée comme tout le reste de la colonie, habitée par un petit noyau d'indigènes qui vivent beaucoup de leur pêche et un peu de leurs rapines.

Je ne veux pas plus écrire ici l'histoire d'Haïti que je n'ai développé celle de la Martinique, mais encore une fois je veux montrer quels sont

les hommes qui savaient allier un sage libéralisme aux intérêts de la métropole et quels sont les hommes responsables du coup désastreux porté définitivement à notre patrie en 1805 par la perte de notre florissante colonie américaine. La fertilité des terres, l'extension du commerce, la quantité quasi fabuleuse des habitations et le nombre des colons avaient élevé les nègres, je ne dis pas au degré de civilisation de leurs pères de Saint-Thomas, mais cependant à un niveau plus satisfaisant dans cette île que dans les autres Antilles. Le gouvernement français s'était ému de voir des hommes sortis de la barbarie, intelligents, subir le joug dégradant de l'esclavage. Désireux de leur donner la liberté, mais craignant les abus d'une trop prompt réforme; de plus, voulant faire des nègres affranchis des sujets véritablement français, le gouvernement promulgua le 23 octobre 1775 une ordonnance d'après laquelle les maîtres pouvaient affranchir leurs esclaves sans payer l'impôt que l'État avait toujours réclamé jusqu'à cette époque. J'y remarque surtout une disposition vraiment patriotique. « Un nègre, y est-il dit, sera affranchi gratuitement si, sur la requête de son maître, il a servi dans les régiments de

Port-au-Prince, du Cap, ou un régiment d'artillerie. »

L'Assemblée nationale, en 1790, ne prit pas tant de précautions; elle promulgua un simple décret accordant les droits politiques à tous les hommes de couleur. M. de Cambefort, précisément le grand-oncle de mon compagnon de voyage, était alors gouverneur d'Haïti; il eut à surmonter les plus grandes difficultés résultant de cette décision, il eut à combattre les nègres révoltés et enrégimentés qui, se sentant soutenus par la métropole, ne craignaient pas de se livrer aux plus odieux excès.

L'Assemblée constituante, émue des troubles et des malheurs qui augmentaient chaque jour en Haïti, envoya trois commissaires, les citoyens Mirbeck, Roume et Saint-Léger, pour servir d'intermédiaires entre les deux partis et tâcher de ramener la paix. Ces citoyens surent manœuvrer d'abord fort habilement; car, peu de temps après leur arrivée, ils avaient fait respecter et chérir leur autorité parmi les blancs et reçu une députation des nègres révoltés. Mais un groupe assez compacte de factieux, redoutant ces rapprochements, avant-coureurs de la paix, redoublèrent d'intrigues; ils dirigèrent leurs efforts contre les

commissaires eux-mêmes. Ceux-ci, menacés et près d'être assassinés, s'embarquèrent précipitamment et revinrent en France.

Je passe sur les exploits dont M. de Cambefort, abandonné à lui-même, fut le héros. De nouveaux commissaires, envoyés par le gouvernement en 1792, instruits par le malheur de leurs prédécesseurs, crurent devoir agir d'après un autre plan pour éviter le même sort. Ils écoutèrent, caressèrent les factieux, et, en ne craignant pas de favoriser ce parti antifrçais, ils se déclarèrent dictateurs. Ces envoyés libéraux supprimèrent l'assemblée coloniale et signèrent quelques décrets favorables aux nègres.

Ils ne craignirent même pas de renvoyer en France M. de Cambefort avec un acte d'accusation. Des pièces authentiques nous font voir ce brave patriote arrêté à son arrivée et écroué à l'abbaye. Plusieurs années de dévouement comme gouverneur de la Guadeloupe, six années de travaux militaires en Haïti, une activité continue, un zèle infatigable, des sacrifices immenses (car, après le départ des premiers commissaires, M. de Cambefort avait souvent payé les troupes sur sa fortune particulière), des dangers sans cesse renaissants, des combats et des

victoires ne l'ont pas mis à l'abri d'une dénonciation publique et, faut-il le dire? des fers destinés au crime. Ai-je besoin d'ajouter que cet illustre défenseur d'Haïti termina ses jours sur l'échafaud? Franchement, il le méritait bien : la révolution n'aurait pas été logique si elle n'avait pas ajouté M. de Cambefort à la liste des grands citoyens qu'elle a frappés.

La pauvre colonie, une fois entre les mains de ces nouveaux maîtres, avait son sort marqué d'avance. Elle fut évacuée complètement par les Français en 1805, reconnue indépendante en 1825, et elle est devenue, après une royauté, deux empires et une série de républiques, ce que nous la voyons actuellement.

« Encore une ou deux révolutions, me disait sérieusement à Port-au-Prince un des ministres d'Haïti; encore une ou deux révolutions, et nous sommes aussi bas que la France! » Prenons garde, pour parler sérieusement, qu'une ou deux révolutions en France ne nous mettent aussi bas qu'Haïti.

CHAPITRE XV.

LE BUDGET D'HAÏTI.

Arrivée à Port-au-Prince. — Le drapeau haïtien. — Où en sont les finances. — Les hauts fonctionnaires.

Le lendemain de notre départ du Cap haïtien, je montai de très-bonne heure sur le pont du bateau, et j'assistai aux sublimes transformations qui accompagnent le lever du soleil. Sur l'Océan, l'œil, arrêté par rien, peut se promener à l'aise sur toutes les parties du firmament. Il peut contempler toutes les parures dont se revêtent les nuages et l'atmosphère pour saluer l'apparition du premier de tous les astres. Rien ne prouve, ce me semble, la largesse de la nature, comme un lever de soleil au milieu de la mer. Cette belle cérémonie n'est pas moins entourée de splendeurs au-dessus de la surface liquide, aveugle et déserte, qu'au-dessus de la terre peuplée au moins d'humbles admirateurs. Il n'y a que la puissance divine qui puisse gaspiller de

pareils trésors devant ce grand rien que l'on appelle la mer.

Le canal Saint-Marc, dans lequel nous pénétrâmes pendant le crépuscule du matin, est tellement encaissé entre les deux rives escarpées d'Haïti et de l'île de la Gonave, qu'il y fait encore sombre quand les sommets des montagnes sont déjà vivement éclairés. Le canal fait un petit détour ; aussi, lorsqu'on a pénétré dans la baie de Port-au-Prince, il semble qu'on navigue sur un lac immense borné de tous les côtés par des rivages splendides.

Le matin, quand nous arrivâmes dans cette baie, il était beau de voir ce cirque colossal formé par les monts du Pensez, de la Selle et de la Gonave, dont les sommets resplendissaient aux ardeurs du soleil levant, et dont les pentes allaient peu à peu s'assombrissant jusqu'à disparaître dans des flots noirâtres, paraissant d'encre ou de plomb. De tous les côtés, des brouillards légers s'élevaient du rivage, se jouaient dans les branches des grands arbres qui recouvrent tout ce beau pays, parvenaient au point lumineux, se paraient quelques instants des nuances les plus variées et les plus éclatantes, prenaient leur essor et finissaient par se

dissiper dans l'atmosphère à la chaleur du soleil tropical. La lumière descendit peu à peu dans le canal Saint-Marc, et notre petit bateau resplendit enfin lui-même au moment où il mouilla dans les eaux de Port-au-Prince. L'ancre fut jetée dans un petit golfe fort gracieux, rempli d'ilots et de palétuviers, comme les rivages de la Martinique, et connu plus spécialement par les habitants d'Haïti sous le nom de *golfe de la République*.

Deux vaisseaux de guerre haïtiens stationnaient dans le port. A l'arrière flottait le pavillon de la République. Il est composé de deux bandes de couleur bleu et rouge placées horizontalement. On peut encore voir là un reste mutilé de notre drapeau français.

Quand le drapeau tricolore de la France, dit M. Ardouin lui-même, Haïtien qui n'est pas suspect de partialité pour les blancs; quand le drapeau tricolore, dit-il, fut amené à Haïti, il représenta aux yeux des gens de couleur, naïfs et peu instruits, les trois races qui peuplaient la colonie : les blancs, les noirs et les mulâtres. Après l'indépendance, quand il fut décrété que les blancs n'auraient plus droit de cité à Haïti, on déchira logiquement la bande blanche du

drapeau ; et afin que la différence avec le drapeau français fût plus marquée encore, on plaça horizontalement les deux autres couleurs.

Toute la matinée, nous entendimes tirer de nombreux coups de canon. On en tirait des deux vaisseaux de guerre, on en tirait de la ville et aussi de la campagne, sans doute de quelque fort semblable à celui que nous avions visité dans les environs du Cap haïtien. Était-ce que la guerre venait d'être déclarée avec Santo-Domingo ? était-ce une révolution ? Rien de tout cela. Nous apprimes en descendant à terre que ces salves étaient tirées en l'honneur de M. Boisrond-Canal, président de la république d'Haïti, qui revenait de Jacmel dans sa bonne ville de Port-au-Prince.

On tire le canon en Haïti dans toutes les circonstances : ces nègres aiment le bruit, et ces républicains adorent les honneurs. Pour faire connaître en détail l'importance actuelle du coup de canon dans notre pauvre ancienne colonie, je citerai un article du journal *les Bigailles*, feuille locale, paraissant, comme elle le dit elle-même, *ad libitum*. Cet article, quelque peu raisonnable, évalue et déplore la somme que

dépense le trésor de la République à brûler de la poudre inutile :

« Trouver un pays où l'on fait un plus grand gaspillage de poudre qu'en Haïti, c'est vraiment difficile. On sait qu'une charge de poudre à canon coûte à l'État deux piastres. Or cette charge se répétant à peu près 56,468 fois l'an, ce gaspillage nécessite une dépense de 212,936 piastres ou 1,135,658 francs.

« Le 1^{er} janvier, date anniversaire de l'indépendance de l'île, 100 coups de canon sont tirés dans chaque commune, et Haïti en compte 68.

« Le 1^{er} mai, fête de l'agriculture, 100 coups de canon sont également effectués par commune.

« Pour répondre aux saluts des bâtiments de guerre étrangers, des consuls et autres grands visiteurs, il faut inévitablement des salves d'artillerie.

« D'après le dernier recensement, Haïti possède 540,000 âmes. Or, des 540,000 bouches haïtiennes, il est juste de déduire bon nombre de femmes et enfants, et d'évaluer à 20,000 personnes la population masculine en état de porter les armes. Sur ces 20,000 soldats, il n'est pas exagéré de constater 19,000 chefs de tous grades

aux premiers rangs desquels brillent environ de dix à onze milliers de généraux. »

Je ferai remarquer ici au lecteur, en passant, que la parole est à un Haïtien, et que le fait est parfaitement exact. Mais continuons :

« On voudra bien admettre avec nous que les porteurs d'épaulettes étoilées disent adieu à la vie tout aussi facilement que de simples mortels. Alors on conviendra qu'il n'y a rien d'exagéré, en portant annuellement à deux cents environ les décès de ces grands dignitaires *inscrits ou non inscrits au ministère de la guerre*. Mais pour chaque inhumation, comme il est écrit que les oreilles doivent être frappées par les bruyantes détonations des pièces de 4 ou de 8 ; attendu que 1° de quart d'heure en quart d'heure on doit saluer le décédé ; 2° qu'une salve d'artillerie de 17 échos doit être tirée à l'enlèvement du corps, au *libera nos a malo*, et aux abords du cimetière, cela donne environ 20,000 coups de canon pour les cadavres de chaque général.

« A la prestation de serment du chef de l'État, 101 coups de canon sont imposés à chaque commune.

« En supposant que le premier magistrat de la République fasse quatre tournées par an, il

fournit bien au pays, d'après les règlements, l'occasion d'entendre 5,000 coups de canon.

» Nous ne disons rien de nos troubles civils, qui malheureusement ne sont que trop fréquents, et des autres occasions que l'on trouve si souvent de faire du bruit avec des armes à feu. »

Cette dépense de plus de un million de francs, faite par le gouvernement d'Haïti, en pure perte, étonne davantage quand on considère l'état financier de ce malheureux pays et l'absence de ses ressources budgétaires. Le budget, voté par la Chambre des députés et par le Sénat, semble en équilibre en ce sens que sur le papier, le total des recettes et des dépenses se monte à la somme de trois millions de piastres. Mais il y a les ariérés à régler. J'en citerai quelques-uns :

1° La dette du papier-monnaie. Ce papier n'a plus cours dans le pays ; il n'a jamais été remboursé par le gouvernement. Il en reste environ pour la valeur de un million de piastres, et se trouve entre les mains de quelques négociants à Port-au-Prince.

2° Les dettes de la révolution des années 1868 et 1869. Toutes les dépenses faites par le gouvernement provisoire de cette époque ont été

réglées moyennant l'émission de bons qui ont eu cours aussi longtemps que ce gouvernement a fait le bonheur du pays, et qui n'ont plus été acceptés après la chute de ce gouvernement.

3° La dette française. Cette dette provient d'un traité passé en 1825 entre Haïti et la France. Notre pays consentait à reconnaître l'indépendance d'Haïti et devait recevoir en retour une indemnité de 150 millions de francs. Cette dette, bien que diminuée dans la suite de plus de la moitié par la seule largesse de la France, s'élève encore actuellement à 5 millions de francs. C'est pour essayer de toucher cette somme que notre gouvernement a saisi dernièrement les revenus de la douane à Port-au-Prince.

4° Les dettes des gouvernements de Domingue, Nissage, Saget, Geffrard, et autres patriotes du même genre. Domingue envoya à Paris son beau-frère Septimus Rameau, qui émit 41,650 obligations au capital nominal de 500 piastres, créant ainsi au gouvernement une dette de 20,825,000 piastres. En réalité, par suite des appétits audacieux de divers intermédiaires, il n'entra dans la caisse haïtienne que la somme dérisoire de 2,500,000 piastres. Je crois qu'il y a peu d'exemples dans ce monde d'un vol

aussi audacieux et d'une incurie aussi complète.

Cet emprunt ayant été contracté en France, c'est l'épargne française qui est frappée impitoyablement, car les obligataires n'ont pu encore toucher un centime d'intérêt et à plus forte raison ne reverront jamais le capital. A Paris, ces titres n'ont plus de cours sérieux. *Le Moniteur des tirages financiers* les cotait dernièrement 120 francs, mais il est certain qu'à ce prix il n'y a pas d'acheteurs.

Les Chambres haïtiennes s'étaient cru le droit de déclarer nulles et non avenues les dettes ainsi contractées. Le corps diplomatique et consulaire a protesté naturellement contre ce décret arbitraire. Une commission européenne d'enquête qui s'est occupée de l'état des finances estime que les dettes Domingue, Nissage, etc., s'élèvent à 80 millions de piastres.

Le Crédit général français a envoyé dernièrement un délégué pour faire reconnaître cette dette par le gouvernement actuel. Les Chambres ont nommé une commission pour faire le jour sur l'emploi des fonds ainsi réclamés. Quoi qu'il en soit, les coupons ne sont pas payés. Lors de mon séjour en Haïti, le délégué du Crédit géné-

ral n'avait encore rien pu obtenir ; je doute fort qu'il en soit jamais autrement.

Tel est en quelques mots et approximativement l'état financier de cette pauvre République. S'il se faisait des réformes, si l'on diminuait le nombre plus que grotesque des petits fonctionnaires inutiles ; si l'on contrôlait les actes des fonctionnaires d'un ordre supérieur ; si seulement le service de la douane, ce grand et seul sérieux revenu de l'État, était strictement surveillé, on pourrait espérer en l'avenir. Or la douane ne rapporte presque rien, et voici pourquoi :

La plupart des fonctionnaires ne touchent pas la moindre solde ; ils reçoivent seulement chaque mois leur feuille d'appointements. Persuadés, et avec raison, que cette feuille ne prendra jamais aucune valeur, ils la vendent à 50 ou 80 pour 100 de rabais aux divers négociants de Port-au-Prince, qui s'en servent au taux marqué pour payer leurs frais de douane. Ainsi l'importation en Haïti, au lieu d'enrichir le gouvernement, lui fait simplement rentrer ses feuilles d'appointements : l'État ne perçoit donc pour ainsi dire plus rien.

C'est aussi là une des causes principales de la démoralisation répandue sur toute la surface

d'Haïti. Les fonctionnaires financiers ne touchant, et encore par suite d'un trafic, que 15 ou 20 pour 100 de leurs appointements ne peuvent pas vivre. Comme ils ne sont pas surveillés, ils ne se privent pas de se réserver sur les fonds dont ils sont gérants leurs appointements propres.

Un de ces hauts fonctionnaires fort élégamment vêtu, tout couvert de bagues, de bijoux et de diamants, se plaignait un jour à moi de la mauvaise foi de tous les gouvernements qui s'étaient succédé à Haïti : « Notre président actuel, a-t-il ajouté, fait exception à la règle générale ; il est honnête, brave et galant homme, mais, hélas ! ceux qui l'approchent ne le valent pas, tout le monde le vole, c'est un pillage général ; aussi ne peut-il pas payer ses fonctionnaires, et nous sommes obligés, au milieu de toute cette rapine, de remplir gratuitement nos fonctions. — Cependant, ai-je repris, vous ne semblez pas mourir de faim, et les parures dont vous êtes couvert témoignent assez de l'aisance dans laquelle vous vivez. — Mais si j'étais assez bête, me répondit-il, pour ne pas faire comme tout le monde, savez-vous, monsieur, que je mourrais de faim sur la paille ? » En prenant de plus amples renseignements, j'appris que cet homme occupait de-

puis quinze ans les mêmes fonctions, de hautes fonctions financières, et que personne ne songeait à l'en chasser.

De plus, de nombreux négociants, dits Sobbers, trompent journellement le gouvernement par la contrebande en lui vendant des fournitures pour l'armée et la marine à des prix doubles, triples et quadruples. Il va de soi que dans ces trafics, tel ou tel ministre est complice des Sobbers, car autrement ces fraudes ne seraient pas possibles. Or les Sobs se font plus ou moins au grand jour, et il y a nombre de maisons à Port-au-Prince, au Cap, aux Gonaïves et à Jacmel, qui ne vivent que de ces opérations illégales et qui s'enrichissent au détriment du budget. Ces fournitures faites à l'État à des prix exorbitants ont donné lieu, le 23 décembre 1876, à une interpellation au Sénat. Je vois, par exemple, dans le rapport de la commission, que le beurre fourni à la marine a été vendu 7 fr. 50 la livre, au lieu de 2 fr. 50 qui était le prix courant à cette époque ; le café, 1 fr. 35, au lieu de 0 fr. 65. Mais cette interpellation a subi le sort de tant d'autres. Le ministre a répondu qu'il ordonnerait une enquête. Depuis ce jour (novembre 1876) on n'a plus entendu parler de cette affaire.

Il ne faut pas se figurer que ces individus soient méprisés par la population et traqués par les tribunaux. Il n'en est rien, et les premiers Sobbers de Port-au-Prince forment le high-life des habitants de la capitale. Ces maisons font mettre en magasin des cargaisons entières sans que l'État perçoive un centime, et pour arriver à ce résultat versent une modique somme dans la poche du personnel des douanes. Pour l'exportation des cafés et des cacaos, même procédé.

Si l'État d'Haïti avait un ensemble d'employés fidèles, il parviendrait peut-être à payer ses dettes, au moins les plus criardes; mais, ainsi que je viens de le dire, la plus grosse part des droits de douane ne passe jamais dans les caisses du trésor. Lors de mon passage, un des personnages financiers les plus hauts placés de la République était un ancien banqueroutier. Il a convenu avec ses créanciers, pendant mon séjour à Port-au-Prince, de s'acquitter de 25 pour 100 de ses dettes, dont moitié seulement payable après un an.

Le gouvernement, sans crédit, se livre aux usuriers qui lui font des avances à des taux inconnus en Europe, et qui appauvrissent le pays en l'endettant tous les jours davantage. Pour se

tirer d'affaires, l'État vient de créer, comme dernière ressource, une caisse dite d'amortissement qui doit fonctionner dès qu'elle possédera un capital quelconque. Il a été décidé que 15 pour 100 des *recettes extraordinaires* serait appliqué par an comme dotation à cette caisse d'amortissement. — On se demande, hélas! après un court examen de l'état des finances en Haïti, ce que l'État peut appeler *ses recettes extraordinaires*, et l'on doute fort que cette caisse d'amortissement puisse même entr'ouvrir jamais ses guichets.

Certainement le pauvre M. Boisrond-Canal, l'honnête président actuel d'Haïti, ce nouveau Cincinnatus chanté par les plus grands poètes de la République, fait tout ce qu'il peut pour amortir la dette. Le brave homme n'était pas fait pour un si aride labeur. Quand il était jeune, dit M. Lochard dans son poème épique sur la révolution de 1875,

C'était un amant de la splendide nature :
 Couché parmi les fleurs, dont l'haleine enivrante
 Le par'umait, au bruit d'une onde murmurante,
 Le poète charmé contemplait le trésor
 D'un manguier verdoyant, parsemé de fruits d'or.

Il ne contemple plus actuellement, hélas! le pauvre poète, qu'un budget fort grevé. — Il a

bien cherché déjà à diminuer la solde des officiers et soldats. D'après une loi promulguée le 21 octobre 1876, il doit seulement par an :

Aux généraux de division.	254 fr.
Aux généraux de brigade.	233
Aux adjudants généraux.	151
Aux colonels.	88
Aux commandants.	44
Aux capitaines.	27
Aux lieutenants.	22
Aux sous-lieutenants.	16
Et enfin aux soldats.	5 50

La ration de chaque militaire de garde est bien fixée *par semaine* à 2 fr. 75 pour les fantassins et à 4 fr. 10 pour les cavaliers.

Mais ces sages réductions, ne suffisent pas à équilibrer le budget, car on se souvient que la République possède plus de 11,000 généraux de division, et que sur 20,000 hommes de troupe, il y en a 19,000 gradés.

CHAPITRE XVI.

PORT-AU-PRINCE.

Aspect de la ville. — M. Boisrond-Canal. — Son palais.
— Sa situation. — La Chambre des députés.

Après cet exposé sommaire des finances d'Haïti, on peut se faire une idée de l'état du pays. La détresse est telle que depuis plusieurs années, aucun travail de voirie n'a été fait; aucune restauration d'édifice public n'a été commencée. Les rues sont pleines de boue et d'ordures. Et quelles rues! Il faudrait plutôt dire une suite de fondrières assez escarpées et assez creuses pour qu'il soit dangereux de s'y aventurer la nuit. Certains trottoirs dominant la chaussée de plus de deux mètres, et plusieurs rez-de-chaussée sont devenus de véritables sous-sols. Partout un mélange repoussant de poussière et de détritns, et parfois des cadavres d'animaux en putréfaction dont personne ne songe à débarrasser la voie publique. Aucune voiture ne pourrait circuler au milieu de pareilles iné-

galités ; on ne voit que gens à pied ou à âne, dominés par le brillant uniforme de quelque général qui va de temps en temps à cheval, nu-pieds, mais tout chamarré d'or et plumet au chapeau, constater au champ de Mars l'absence de son corps de troupes. — Toutes sortes d'animaux, mais surtout une grande quantité de cochons, contribuent seuls à débarrasser la voie publique des immondices qui y sont amoncelées. Comme très-souvent ces bêtes étaient volées par les passants et vendues au marché au bénéfice du larron, les autorités lancèrent dernièrement la circulaire suivante : « L'administration s'étant aperçue des attentats commis contre la liberté de la circulation des animaux dans les rues de Port-au-Prince, et particulièrement des cochons dont bon nombre sont chaque semaine égorgés et vendus au marché, vient de donner des ordres à la police pour qu'elle veille particulièrement à la préservation de ces animaux qui, tout en étant des propriétés particulières, ont aussi leur utilité publique. » Il n'y a plus rien à dire, ce me semble, après ce document sur l'état des rues à Port-au-Prince. Si un coup de pied m'a suffi pour faire tomber les portes d'une forteresse, un souffle suffirait ailleurs. Rien n'est

réparé; les casernes tombent en ruine comme de vieux châteaux inhabités. Ceci est encore compréhensible; mais le Panthéon! le Panthéon si rempli de grands hommes, comment le laisse-t-on s'effondrer? Il y a là le grand Christophe ¹, l'empereur Dessalines ², les illustres Alcindor, Figaro et les trois grands hommes Mamzelle ³, Rebecca ⁴, Ladouceur ⁵. Je ne parle pas des héros modernes, tels que Brice ⁶, le fameux Brice, qui, d'après le poète haïtien, dans la dernière révolution,

... s'était élancé la carabine en main;
Ainsi parut aux Grecs Achille furieux,
Lorsque étonnant l'armée et partageant les dieux,
Il venait arracher Iphigénie aux flammes.

Faut-il encore citer Pierre Monplaisir ⁷,

... qui fut grand, aussi grand que le sort?

Eh bien, ce Panthéon, cette demeure auguste, s'écroule comme les casernes; et la douane aussi s'écroule comme le Panthéon.

¹ Roi d'Haïti en 1844. — ² Empereur en 1804. —
³ Noir célèbre. — ⁴ Chef d'une conspiration contre Christophe. — ⁵ Confident de Christophe. — ⁶ Complice de Boisrond-Canal. — ⁷ Autre complice de Boisrond-Canal.

Je ne parle pas de la banque, qui fut attaquée et ruinée par les révolutionnaires, ni du palais des rois et des empereurs, qui là-bas aussi, j'ose à peine l'écrire, fut la proie des flammes, et dont il ne reste maintenant que les murs.

Au milieu de tout cela, l'homme le plus à plaindre de la République est le pauvre président, lui qui autrefois

... s'endormait paisible dans son aire,

Rêvant aux fleurs des champs que berce le zéphyr.

Cet homme doit répondre constamment aux réclamations des créanciers, aux exigences des fonctionnaires, aux interpellations des députés et des sénateurs. Comme récompense de ses travaux, il est parfois et même souvent exposé à des tentatives d'assassinat, et lorsque le coup a manqué, les journaux, et encore les moins mauvais, s'étonnent simplement « que des factieux puissent vouloir tuer le président », car, disent-ils cyniquement, « il ne nous semble pas qu'il ait encore mérité la mort ».

De plus, il est traqué, surveillé par le comité dit des jobs ou des jobeurs¹, le comité des

¹ Mots inusités, tirés du verbe *jobber*, faire des jobards ; signifient ici ceux qui attrapent le gouvernement.

guingois ¹ ou des grattes ² dont les membres se dressent constamment sur la route de M. Boisrond-Canal, un pistolet au poing et un poignard à la ceinture. Je n'ose dire les faits dont ces comités secrets se rendent coupables, mais je peux faire connaître avec quelle emphase ils racontent dans les journaux les moindres de leurs actes. Dernièrement, le comité des guingois et des grattes écrivit au comité des jobs. Ce que contenait cette lettre, dans quel but elle fut envoyée, personne en Haïti ne pouvait ni ne devait le savoir. Il était pourtant nécessaire que le public en connût l'existence, car on fit insérer dans le *Constitutionnel* du 21 octobre 1876 l'article suivant :

« Comité secret de surveillance des jobs.

« Le comité secret de surveillance des jobs vient de recevoir une lettre du comité secret de surveillance des grattes institué dans certaines villes de la République pour dénoncer les abus qui se font par les agents de l'administration. Avis à qui de droit. Il faut que les fonctionnaires sous le gouvernement actuel marchent droit comme des I, et qu'ils ne volent pas

¹ Ceux qui ne marchent pas droit dans la voie du bien.

² Vols : mots aussi inusités.



Pierre Monplaisir.

M. Boisrond-Canal,
président de la république d'Haïti.

Brice.



comme l'administrateur de Jacmel, dont on s'occupe en ce moment *très-grassement*. »

Qu'est-ce, aux yeux de ces gens-là, que de s'occuper *grassement* d'un administrateur tombé en leur pouvoir? Bien qu'il soit très-difficile de s'en faire une juste idée, je ne sais pourquoi l'on est tenté d'en frémir en y réfléchissant.

La manière d'agir de ces comités de surveillance rappelle un peu les faits et gestes de l'ancien conseil des Dix de Venise. Seulement, au lieu de venir d'en haut pour surveiller le peuple, ces comités partent d'en bas pour épier le gouvernement. Ce qui m'étonne, c'est qu'on accepte d'être gouvernement sous un pareil despotisme. O ambition humaine! ô sordide anarchie, voilà donc ce que tu peux produire!

Accompagné d'un des plus gros commerçants de la ville de Port-au-Prince, je me rendis chez le président de la République pour avoir l'honneur de lui être présenté.

M. Boisrond-Canal habite maintenant une des maisons les plus simples de la capitale; elle ressemble absolument à toutes les autres, et il serait impossible de se douter, sans certaines marques extérieures, que c'est là la demeure d'un chef de pouvoir exécutif. Quand nous nous

présentâmes, huit ou dix soldats en haillons croisèrent la baïonnette, et un officier brillamment vêtu se précipita à la lumière d'un canon tout monté, tout chargé, et placé constamment sous la porte en cas d'événement grave. Mon guide présenta sa carte au pointeur, les baïonnettes se redressèrent, et nous pénétrâmes dans la maison.

Ce qu'il y avait là d'uniformes, de galons et de populace armée serait long à énumérer. Si j'avais jamais à ma porte une garde aux pareils visages et aux pareils vêtements, je m'empresserais de sauter par la fenêtre. On ne voit que gens en bras de chemise, casquettes en arrière, vêtements ouverts, le tout débraillé, sale, repoussant. Au lieu de paraître former un poste d'honneur à l'entrée d'un palais, ces hommes ressemblent à de farouches révolutionnaires épiant à la porte d'une conciergerie les moindres mouvements d'un condamné à mort.

M. Boisrond-Canal nous fit attendre quelques minutes dans un salon simplement meublé. Il parut enfin, et nous accueillit avec une grande courtoisie. Il portait un costume civil, sombre et convenable, qui reposait le regard après cette longue suite de déguisements militaires.

Plusieurs lui reprochent sa préférence pour le costume civil : « S'il déteste les galons, répète-t-on à Port-au-Prince, ce n'est pas la peine qu'il soit président ; qu'il cède sa place à ceux qui les aiment, et tout le monde sera content. »

M. Boisrond-Canal m'a paru un patriote convaincu, envisageant froidement l'état déplorable de son pays, et désirant s'employer sérieusement à le relever de ses chutes successives. « Si je peux parvenir à le pacifier, m'a-t-il dit, je finirai toujours par réparer les désordres financiers. Haïti serait le pays le plus riche et le plus florissant du monde sans les troubles intérieurs, sans les ambitions insatiables de certains particuliers, et sans les agitations des factieux. »

Je lui demandai s'il n'avait pas peur des soldats qui gardaient sa personne. A cette question qui aurait été ridicule partout ailleurs, il répondit : « Je ne suis pas toujours très-rassuré, mais j'ai beaucoup d'amis par la ville qui doivent m'avertir de toutes les menaces de révolution. Je vis ainsi plus tranquille, et j'espère, grâce à eux, avoir le temps, en cas d'émeute, de sortir sain et sauf de la maison nationale pour aller me réfugier dans un consulat européen. »

Peu d'hommes m'inspirèrent autant de pitié

que ce pauvre souverain. Si rien ne semble triste comme la misère dans un palais doré, il est cependant une chose peut-être plus lamentable encore, c'est la puissance menacée et la domination qui tremble.

Quelle organisation sociale, quelle constitution ont donc pu amener en Haïti un pareil état de choses? Je n'ai pas encore dit que le suffrage universel florissait dans cette république : il est facile au lecteur de s'en persuader après le tableau que je viens de faire de la prospérité du pays. Je pourrais raconter bien des choses sur la manière dont se font là-bas les élections, sur la légalité des votes, sur le dépouillement des scrutins, sur les validations ou les invalidations. Je préfère beaucoup ne rien dire. Certains Haïtiens, n'ayant jamais traversé l'Atlantique, pourraient répondre, de l'autre côté des mers, qu'en cette matière ils ne font que suivre l'exemple d'un autre pays du monde. Ils se tromperaient certainement ; mais comme ils en resteraient persuadés, je ne veux pas leur donner cet orgueil.

J'assistai à une séance de la Chambre des députés à Port-au-Prince.

De même que dans nos colonies françaises, la

couleur de la peau influe beaucoup ici sur les opinions politiques. Comme les blancs sont irrévocablement chassés d'Haïti, ce sont les hommes les moins foncés qui sont les plus conservateurs. Quoi qu'il en soit, les présidents ont souvent changé de couleur, entraînant dans leur fortune et dans leur chute, comme dans tous les pays à régime parlementaire, ceux qui partageaient leur manière de voir. Il s'ensuit qu'en Haïti, les fonctionnaires d'un gouvernement sont de la même couleur de peau que ledit gouvernement.

Ce serait un grand avantage là-bas pour les agents de la police, si police existait. Ils pourraient reconnaître tout de suite les partisans et les adversaires de l'autorité constituée. Il résulte aussi de ce parallélisme entre la couleur de peau et les opinions politiques qu'un homme ayant servi tel ou tel gouvernement ne peut pas, comme cela se pratique dans d'autres pays du monde, modifier ses haines ou ses affections selon le vent qui souffle. Ses opinions sont constamment affichées sur son visage. Ce serait là certainement une grande force pour la défense de la moralité politique en Haïti si cette pauvre morte était encore défendable ; ce serait aussi une raison de faire là-bas de grandes économies

sur le budget de la surveillance publique, économies qui peut-être relèveraient les finances haïtiennes, si ces malheureuses embourbées pouvaient encore être relevées.

Lors de mon passage, la couleur claire de la peau de M. Boisrond-Canal plaçait à droite les députés les moins foncés. Mais à mesure que le regard s'avavançait vers la gauche, il voyait peu à peu les visages s'assombrir, et enfin il pouvait constater que le bout extrême, le centre de l'irréconciliable opposition, offrait l'apparence d'un gouffre noir, insondable, semblable au fond d'une gueule toujours ouverte, toujours béante, de quelque monstre repoussant.

Comme jusqu'à présent je n'ai pas fait beaucoup l'éloge d'Haïti, je veux saisir cette occasion au passage et déplorer que chez nous on ait laissé usurper la couleur rouge, cette couleur si brillante, si étincelante de joie, si resplendissante, par un parti dont les idées, lorsqu'elles sont appliquées, ne présentent que des perspectives si lugubres et des avenir si noirs. Sous ce rapport, la Chambre d'Haïti me semble plus rationnelle, puisque les députés de la gauche ont tous ces mots affichés sur la figure : La révolution, c'est le deuil.

Quand la séance fut ouverte, M. le ministre de l'intérieur fit cette déclaration : « Messieurs, c'est avec une grande joie au cœur que je viens vous annoncer une bonne nouvelle qui intéresse la morale publique. L'année dernière, sur dix mille naissances, nous n'avions pu inscrire que deux cent quarante-trois enfants légitimes; nous avons pu cette année-ci en enregistrer deux cent quarante-sept. » Il s'ensuivit un beau discours, aussi attendrissant que grotesque.

Je ne dirai rien de la dernière partie de cette séance législative, bien qu'elle eût été très-agitée : mon récit pourrait paraître étranger à une narration de voyage.

CHAPITRE XVII.

DÉPART D'HAÏTI.

Un patriote sensé. — Considérations générales. —
Embarquement.

En rentrant chez moi pour faire mes préparatifs de départ, j'achetai un journal au hasard. Il contenait des réflexions si raisonnables sur Haïti, et concluant à une mesure si nécessaire pour la restauration du pays, que je préfère en citer quelques-unes plutôt que de développer des théories qui me seraient personnelles :

« S'il est une nation qui, au point de vue philosophique, puisse intéresser notre siècle, c'est bien la nôtre. Une race détruite jusqu'au dernier vestige nous avait précédés sur le sol que nous habitons. L'infâme trafic des négriers nous y a apportés comme esclaves. Nous avons expulsé nos oppresseurs, et aujourd'hui nous sommes peuples. Il a fallu de bien grands dévouements pour asseoir cette indépendance dont nous sommes si fiers, mais pouvons-nous prétendre

que nos constants sacrifices aient rapporté tous les fruits que nous avons droit d'en espérer ?

« La civilisation, où est-elle ? Jusqu'à présent un patriotisme mal compris semble se complaire à lui fermer toutes les voies. Les uns cherchent la cause de cette situation dans nos dissensions civiles, d'autres dans notre impéritie ; mais pour nous elle n'est réellement que dans le *principe d'exclusion qui est la base de notre politique*. Il est temps d'offrir une large hospitalité à l'étranger afin qu'il vienne nous prêter le salutaire concours de son intelligence, de son travail et de ses capitaux ¹..... »

Voici donc un Haïtien, et un Haïtien instruit, on peut le constater par la forme même de son langage, qui réclame pour son pays la présence du blanc. Il nous faut, dit-il, le concours de son intelligence : sombre, terrible, mais véridique parole, qui affirme en quelques mots ce que j'ai essayé de faire comprendre au lecteur.

Le nègre de Saint-Thomas, libéré, mais maintenu dans une situation secondaire, loin du fonctionnarisme, par les Danois, est parvenu à un degré de civilisation sinon brillant, au moins fort honorable.

¹ *Le Spectateur*, 6 décembre 1876.

Le nègre de la Martinique, élevé par nous au rang de citoyen électeur et éligible, s'est trouvé ébloui, étourdi de cette nouvelle situation, et s'est partagé tout de suite en deux catégories : les envieux, qui sont devenus des révolutionnaires, et les braves gens, qui, à force de se cacher, de s'annihiler, sont redevenus des Africains quasi sauvages.

Enfin, le nègre d'Haïti, parvenu à la suprême indépendance, n'a réussi qu'à s'avilir, à s'endetter sous des formes toujours changeantes de gouvernement, et actuellement, après avoir épuisé des empires, des royautes et des républiques ; après avoir abattu ses villes, ruiné ses campagnes, dégradé son pays, il en est réduit à rappeler le blanc qu'il avait à tout jamais banni de son territoire.

Nous avons besoin, dit le *Spectateur*, en parlant de l'Européen, de son intelligence, de son travail et de ses capitaux. Ceci veut dire que le nègre abandonné à lui-même n'est ni inventif, ni laborieux, ni économe. Ce sont, en effet, les trois reproches les plus sérieux qu'on puisse lui faire, et c'est lui-même qui en convient.

Le nègre, libre possesseur d'un pays, non-seulement ne pourra pas faire prospérer ce pays, mais ne le conservera pas tel qu'il lui a été con-

fié. Haïti, une des plus riches contrées du monde, en est la preuve la plus évidente, et je plaindrais l'île des Antilles qui voudrait en faire une nouvelle expérience.

Les nègres qui habitaient notre ancienne colonie au moment de son indépendance étaient presque tous d'anciens esclaves : ils connaissaient donc la manière de planter les cannes à sucre, de cultiver le café, de récolter le cacao. Rien ne s'opposait, après l'abandon de l'île par la France, à un essor merveilleux de prospérité venant seconder la nouvelle civilisation qui s'était implantée récemment en Haïti.

Loin de fructifier, toutes les usines disparurent peu à peu ; les cannes à sucre furent abandonnées ; aucune plantation nouvelle de caféier ne fut faite, au point qu'aujourd'hui, le peu de café récolté en Haïti est encore cueilli sur les anciennes plantations françaises ; enfin de négligences en négligences, de révolutions en révolutions, la pauvre île en est arrivée au point de dégradation où nous l'envisageons en ce moment. Aussi c'est devant cette lugubre histoire d'une terre exceptionnellement riche, défrichée à grand'peine et redevenue sauvage au bout de si peu d'années ; c'est devant ce triste tableau,

mais devant cette vivante expérience, que j'en reviens à mon avertissement relatif à nos belles colonies de la Martinique et de la Guadeloupe : Défions-nous là des gens de couleur !

Ils parleront bien haut ; ils revendiqueront leurs droits. Égaux à nous, je dirai même, supérieurs à nous à beaucoup de points de vue, placés par notre faute dans une situation bâtarde et fausse entre les blancs et les noirs, ils nous demanderont, avec beaucoup de raison apparente, pourquoi nous voulons les reléguer dans une situation secondaire. Eh bien, maintenant je ne crains pas de le dire : c'est pour leur bien que je le demande, et à l'appui de ma thèse je citerai l'île de Saint-Thomas.

D'ailleurs, je ne crains pas de l'affirmer : dans nos colonies des Antilles, non-seulement nous avons donné aux hommes de couleur une prérogative trop grande, mais nous leur avons donné une prérogative injuste. Dans les colonies anglaises et danoises, on en a fait des hommes libres, pouvant travailler et s'enrichir ; on en a fait des citoyens, mais des citoyens dépendant de la métropole ; des électeurs, jamais. Et d'ailleurs, puisqu'on en a fait chez nous des électeurs, pourquoi n'en a-t-on pas fait des soldats ?

Du moment qu'on adopte le suffrage universel ; du moment qu'on permet à un homme de contribuer par son vote à l'élection d'un gouvernement pour son pays, on devrait, ce me semble, contrôler le dévouement de cet homme à son pays par un service militaire. Nos nègres de la Martinique et de la Guadeloupe ont été des esclaves ; c'est vrai. Nous en avons fait des hommes libres ; c'est bien. Mais pousser le dévouement humanitaire jusqu'à admettre leur caprice, leur vote, sans exiger d'eux aucune preuve de patriotisme, aucun sacrifice pour le pays, je trouve cette mesure exagérée.

Or j'ai déjà dit plus haut quels grands inconvénients résulteraient d'une organisation qui ferait soldats les nègres et les hommes de couleur. Si on les laissait en garnison dans la colonie, l'indépendance même de la colonie serait compromise. Si on les répandait en France, cette importation pourrait amener de terribles conséquences pour la pureté de notre race. C'est pourquoi je réclame pour nos deux colonies qui s'effondrent un système à peu près analogue à celui de Saint-Thomas et de la Trinidad, adopté par les Danois et par les Anglais.

Que les gens de couleur soient libres, libres

de s'enrichir, libres de s'instruire ; qu'on crée même à leur usage une université, deux universités même, une dans chaque île ; mais qu'on leur donne le titre de citoyen français, je ne le voudrais pas, et cela par la raison qu'on ne peut pas en faire des soldats. Tous leurs votes sont dirigés contre les intérêts de la France en vue de l'indépendance de leur pays. Il faudrait donc, si l'on veut conserver les députations coloniales, ne donner qu'aux blancs la faculté de voter. Alors seulement on pourra écouter en France les conseils de nos députés des Antilles : le bien des colonies, leur prospérité s'alliant à l'indépendance nationale dicteront ces conseils ; jusque-là, nous ne recevrons comme députés que de futurs généraux haïtiens sous des apparences de républicains coloniaux français.

Il me tardait de quitter Haïti. Le spectacle de cette terre autrefois française et si prospère, devenue ce que nous l'avons vue, révoltait mes sentiments patriotiques. Voilà donc ce que fait partout l'anarchie : elle brûle les villes, détruit les monuments, gaspille les finances, arrête l'agriculture, et, chose curieuse, décuple les ambitions, crée des places et des honneurs, bien entendu rétribués, et peut jeter un pays glorieux,



Fort de Sans-Souci, à Haïti.

une colonie florissante, dans une situation précaire, quasi sauvage, telle que nous voyons la pauvre Haïti.

Je me rendis au port pour m'embarquer avec trois touristes français. M. le portefaix auquel l'un d'eux avait confié son petit bagage réclama à celui-ci une somme exorbitante. Comme mon compagnon protestait, l'Haïtien répliqua : « Vous ne savez donc pas à qui vous parlez ? Je suis représentant du peuple, et de plus, chef de parti. » Devant l'air convaincu de cet homme, nous commençâmes à rire franchement. Notre jeune compagnon garda, au contraire, son sérieux, s'inclina respectueusement en lui adressant ses compliments les plus sincères, ajouta à la somme convenue dix sous qui furent fort bien reçus (c'était le moins qu'on pût donner à un député, chef de parti, qui avait consenti à porter une malle), reprit sa valise et monta dans la barque. Au moment où nous quittâmes la terre, nous criâmes ensemble à tout le rivage : « Nos compliments, messieurs, et vive la république haïtienne ! » Alors tout ce qu'il y avait là de messieurs portefaix, de messieurs cireurs de bottes, de messieurs douaniers et autres messieurs civils ou militaires, nous répondirent à tue-tête par le

même cri de : Vive la République ! Pendant ce temps notre petite barque serpentait au milieu des jolis palétuviers qui bordent le rivage, et quelques minutes après nous nous promenions enfin sur les planches de l'élégant paquebot français *la Guadeloupe*, qui devait nous conduire à Santiago de Cuba.

CHAPITRE XVIII.

LES ESPAGNOLS A CUBA.

Le prélèvement d'impôts. — L'immigration chinoise. —
Les employés subalternes. — Les colons cubains.

Je ne décrirai pas au point de vue pittoresque la grande île appelée à juste titre la reine des Antilles à cause de sa fertilité. D'autres voyageurs se sont chargés encore tout récemment de la faire connaître. D'ailleurs les paysages qu'elle offre aux yeux du touriste sont très-inférieurs à ceux qu'on peut admirer dans les autres îles de l'Archipel. Cuba est une terre exceptionnelle pour la culture de la canne à sucre ; c'est une terre d'industrie, de rapport, par conséquent une terre de luxe où, pour parler plus vrai, d'ancien luxe, mais ce n'est pas une terre pittoresque.

Hélas ! auront déjà ajouté certainement plusieurs personnes, c'est aussi une terre d'esclavage ! Cela est vrai, et Cuba nous montre encore pour quelque temps un survivant exemple de l'ancienne organisation sociale aux Antilles.

Voilà, du reste, ce qu'offre de plus curieux un voyage dans cet archipel, c'est qu'on passe en une nuit, en quelques heures, d'un pays seulement libéral dans un pays anarchique, et de celui-ci sur une région non-seulement autoritaire, mais protectrice jusqu'en ces derniers temps du système odieux de l'esclavage.

Cependant, au lieu d'injurier, ce qui n'apprend rien, considérons froidement les principaux éléments de la société cubaine, et examinons successivement la conduite et les agissements du gouvernement, des planteurs et des esclaves.

Le gouvernement espagnol, vis-à-vis de l'île de Cuba, a d'abord beaucoup plus demandé qu'opprimé. Semblable en cela à la brillante cigale qui se regarde certainement, dans la hiérarchie des bêtes, comme très-supérieure à la prudente fourmi, le gouvernement espagnol n'a pas craint d'aller demander à sa colonie, surtout à mesure que les temps devenaient plus cruels, quelque grain pour subsister. Mais la colonie ayant eu la faiblesse d'accorder ce que lui demandait la métropole, celle-ci a constamment exigé davantage. Si l'insurrection a éclaté, si Cuba se ruine, si cette colonie s'effondre, je ne crains pas de le dire, c'est par la faute de l'Espagne.

On prélève chaque jour de nouvelles taxes sur les cigares de la Havane, de nouveaux impôts sur la fabrication du sucre. Les derniers gouvernants de la péninsule Ibérique n'ont pas craint de tirer plusieurs fois quelque quinze ou vingt millions de l'île de Cuba pour leur cassette particulière. Et pour payer tous ces services, nul honneur, nulle fonction publique n'a encore été jusqu'à aujourd'hui donné à un Cubain : tout ce qui administre, tout ce qui tient au gouvernement, à quelque distance que ce puisse être, arrive toujours d'Europe.

L'Espagne a conservé la coutume jusqu'à nos jours d'envoyer à Cuba ses fonctionnaires fidèles qui ne sont pas favorisés de la fortune pour les récompenser de leurs services.

Par ordre supérieur, le gouvernement colonial a coutume de témoigner encore quelque considération à l'Espagnol ayant émigré à Cuba ; mais les enfants de cet émigrant sont regardés comme des Américains, des colons, c'est-à-dire sinon des ennemis, au moins des machines à enrichir la métropole. Et comme les actes de l'autorité européenne n'ont jamais été contrôlés par personne, on peut présumer jusqu'où ont été poussés les excès. Actuellement, les exigences

d'une guerre civile doivent contraindre certainement les Espagnols à des mesures excessives, mais certainement on ne se doute pas en Europe jusqu'où elles ont été portées.

Lors de mon passage, le capitaine général et la municipalité prélevaient comme impôt régulier sur chaque sucrerie trente-cinq pour cent en or des revenus, c'est-à-dire, en tenant compte du cours habituel du papier-monnaie, à peu près soixante-dix pour cent; impôt perçu six mois d'avance d'après l'évaluation anticipée de la récolte. Or, on sait qu'un ouragan, et il y en a beaucoup à Cuba, peut en quelques instants anéantir une récolte qui offrait les plus belles espérances. Le capitaine général prélevait encore un impôt de un quart de piastre en or par esclave.

Ces taxes se levaient à l'aide de plusieurs intermédiaires; or, pour montrer de quelle manière les subalternes espagnols profitent des places qui leur ont été données par la métropole, je ne citerai qu'un fait :

Je reçus un jour une lettre de France très-régulièrement affranchie suivant les réglemens internationaux, apportée à Cuba par un paquebot français, mais déposée naturellement après

son arrivée dans cette île à la poste espagnole. Je dus donner dix francs à l'employé pour obtenir ma lettre. Quand je réclamai à l'autorité, il me fut répondu que c'était ainsi pour tout le monde, et qu'on pouvait me citer telle importante maison de commerce qui payait soixante mille francs par an aux employés subalternes de la poste pour retirer ses lettres d'affaires, lesquelles avaient cependant été légalement affranchies en Europe.

Je passe les vexations ou plutôt, disons le mot, les demandes d'argent sans nombre qui sont adressées aux voyageurs au passage de la douane, au visa du passe-port, à l'occasion des domestiques nègres qu'ils introduisent dans la colonie ou qu'ils en font sortir, et pour mille autres choses. On peut alors s'imaginer à quel chiffre doivent s'élever les réquisitions journalières faites aux propriétaires de sucreries par ces mêmes employés subalternes.

En outre des impôts réguliers, déjà si gonflés par les vices de perception, les pauvres colons ont encore à payer les contributions souvent réclamées par les insurgés, contributions exigées sous menace d'incendie. La plupart se résignent à céder, mais en cachette ; car, si le gouverne-

ment du capitaine général apprenait pareille faiblesse, la sucrerie serait immédiatement confisquée pour être administrée ou vendue au profit de l'Espagne.

Afin de rester impartial, il faut ajouter que ce droit de confiscation résulte du mode de concession employé par l'Espagne au commencement de la colonisation.

Quand le gouvernement de la péninsule Ibérique planta son drapeau à Cuba, il se trouva propriétaire du sol tout entier. Il partagea alors l'île en une quantité de cercles tangents qu'il ne vendit pas, mais dont il concéda la jouissance à diverses familles moyennant une rente annuelle. Les petites portions triangulaires délimitées par des lignes courbes qui se trouvaient comprises entre trois grands cercles furent seules vendues. Il est résulté de ce système que les grandes habitations, les centres industriels les plus importants, ont continué jusqu'à nos jours à appartenir en fonds au gouvernement.

Quelques-uns des grands cercles ont bien été vendus récemment à des particuliers. Si en confisquant ceux-ci le gouvernement commet un acte injuste, en confisquant les autres, c'est-à-dire en interrompant un simple usufruit, une

vraie location, il commet plutôt un acte d'autorité qu'une spoliation.

Mais je veux montrer jusqu'à quels excès se livrent, sans doute à l'insu de leur gouvernement, les autorités espagnoles qui administrent l'île de Cuba. Un malheureux planteur, menacé souvent par les soldats de l'insurrection, s'était vu forcé de leur abandonner quelque argent. Le gouvernement régulier, ayant ouï parler de cet acte, non-seulement dépouilla le planteur de ses biens, mais l'arrêta et, probablement pour faire un exemple, le fusilla. On s'aperçut trop tard que ce planteur était étranger. Ses parents réclamèrent par la voix de leur consul. Le gouvernement de Cuba, forcé alors de réparer cet acte arbitraire, promit trois cent mille francs d'indemnité. Mais lors de mon passage, le consul étranger, qui depuis plusieurs années réclamait le paiement de cette dette, n'avait encore pu toucher que cinquante mille francs et désespérait de recevoir jamais davantage.

Si le gouvernement espagnol de l'île de Cuba est aussi cruel envers ses administrés blancs, on peut apprécier quelle a été sa conduite envers les malheureux esclaves. Longtemps après que la traite des nègres avait été abolie partout, ce gou-

vernement la favorisait encore. Il est vrai que prélevant un impôt formidable sur le trafic, il y trouvait son profit.

Un négrier, poursuivi et arrêté par un vaisseau de guerre anglais, avait été transporté à la Jamaïque et condamné à mort par les représentants du gouvernement britannique. Échappé je ne sais comment aux mains de ses geôliers, ce négrier s'était réfugié à Cuba. Au lieu d'y être arrêté, il y trouva certaines facilités pour la continuation de son commerce. Mais comme il était activement surveillé par des croiseurs anglais, il reçut des autorités cubaines des papiers parfaitement réguliers, le désignant sous un nom d'emprunt, joints à un certificat qui, portant son véritable nom, le déclarait guillotiné.

Ce certificat de guillotine donné à un brigand pour le garantir des gendarmes est une innovation tout américaine.

Mais le sans gêne et la cruauté avec lesquels on agit à Cuba peuvent surtout se constater en ce qui concerne l'émigration chinoise : les sujets du Céleste Empire tentèrent, il y a quelques années, d'émigrer à Cuba, comme ils avaient déjà émigré au Pérou et en Californie. Le gouvernement ne craignit pas de s'emparer de tous

ces Chinois à mesure qu'ils arrivaient et de les vendre à son profit comme esclaves, malgré leurs vives réclamations. La vérité parvint enfin je ne sais comment jusqu'aux oreilles du Fils du Ciel; aussi envoya-t-il une députation à Cuba pour exiger qu'on rendit la liberté à ses sujets.

On répondit que les Chinois seraient dorénavant assimilés aux engagés volontaires; or, ils le furent si peu sincèrement que, après l'expiration de leur engagement, on les considéra comme retombés sous la puissance du gouvernement, qui malgré eux les engagea de nouveau. L'ambassade, comprenant l'insuccès de sa mission, déclara que pas un seul sujet chinois ne débarquerait à l'avenir sur une terre espagnole : c'est ce qui arriva.

Quant aux malheureux abandonnés, les plus jeunes et les plus robustes passèrent au pouvoir de différents propriétaires par des ventes successives; les autres devenant une charge, on en fit des galériens pour une peccadille. J'avoue que la vue de ces infortunés, travaillant sans salaire, chargés d'une lourde chaîne, m'inspira une vive compassion. Peut-être que plusieurs parmi eux étaient réellement coupables; mais

après ce que l'on vient de lire, il est facile de se persuader qu'il y avait au moins un innocent.

Je me souvins des Chinois, de leur parfaite bonne foi qui assure, sans contrat écrit, l'exécution de tout engagement, et je fus indigné de voir souffrir ces mêmes gens victimes de la mauvaise foi d'Américains peut-être, mais d'Américains de ma race.

On ne convoite pas seulement, du reste, à Cuba les sujets du Céleste Empire. Je m'étais adjoint à la Martinique un domestique hindou. Comme la reine des Antilles en possède fort peu, un haut fonctionnaire en eut envie et me proposa de l'acheter; je refusai; il doubla le chiffre de ses offres; je refusai de nouveau et j'ajoutai que je perdrais par le fait même d'une vente de cette nature ma qualité de Français. Il me répondit qu'il serait facile d'obtenir du gouvernement cubain un certificat rétrospectif attestant que cet Hindou était né dans la colonie espagnole.

De retour à la Martinique, quand je racontai cette histoire à mon domestique, il en frissonna longtemps.

Je ne veux pas trop m'étendre sur les actes arbitraires du gouvernement espagnol à Cuba. Passerai-je cependant sous silence le monopole

qu'il s'était arrogé de la farine et du seigle? Il y a déjà de cela longues années, il ne vendait pas un sac de farine, et quelle farine! moins de vingt-cinq piastres, quand tous les commerçants avaient la preuve qu'il aurait pu en faire venir des États-Unis, et de bien meilleure qualité, pour huit et même sept piastres.

On pourrait croire, d'après ce que je viens de raconter, qu'un gouvernement si rapace est riche et qu'il fait face aux dépenses occasionnées par l'insurrection; bien au contraire. Lors de mon passage, on payait la solde arriérée de dix mois des plus hauts fonctionnaires. Les employés subalternes et les militaires ne recevaient depuis bien longtemps que des promesses. Aussi l'insurrection n'a-t-elle pas besoin de livrer des batailles et de courir grand risque pour atteindre son but. Elle n'a qu'à attendre. Faute d'argent et faute d'appui, les Espagnols seront obligés d'abandonner Cuba ¹.

J'ai dit faute d'appui, parce qu'il n'y a pas un Cubain, et je parle ici des blancs, pas un planteur, pas un Européen établi dans cette ile qui ne

¹ Des nouvelles récentes sembleraient annoncer la fin de l'insurrection : elle ne peut être, à mon avis, que momentanément endormie.

soit au moins au fond du cœur dévoué à l'insurrection. Bien différente de la révolution armée d'Haïti ou des tentatives sourdes des gens de couleur dans nos colonies françaises, la guerre de Cuba a été fomentée par des blancs. Actuellement encore l'armée de l'indépendance est au moins dirigée par des blancs, si elle n'est pas exclusivement composée de gens de cette race.

Bien différents des gouvernants espagnols, les planteurs cubains se sont fait aimer de leurs subordonnés, de leurs esclaves ; et la preuve, c'est que dans les sucreries où le planteur règne encore, tous les esclaves, qui cependant bien facilement pourraient se mêler à l'insurrection, sont restés près de leurs maîtres. Les noirs enrégimentés sont pour la plupart les anciens esclaves des sucreries confisquées ou abandonnées. On peut donc affirmer que dans un délai plus ou moins long, et cela doucement, sans soubresaut, le gouvernement espagnol devra abandonner Cuba, où il eût pu facilement prendre d'indestructibles racines.

En effet, régissant des planteurs, je ne crains pas de le dire, beaucoup plus sages, plus débonnaires, plus humains pour les esclaves que ne

l'ont été les maîtres des autres Antilles, il pouvait maintenir plus longtemps l'esclavage que partout ailleurs et ne l'abolir que petit à petit, raisonnablement et sans secousses. De plus, ces colons sachant se respecter eux-mêmes en se tenant rigoureusement à l'écart de leurs esclaves, le gouvernement n'avait pas à craindre, comme partout ailleurs, une population de couleur toujours envieuse, toujours désireuse de revendiquer des droits que je ne peux trouver que justes, toujours portée vers l'indépendance. L'Espagne se trouvait donc dans les conditions les plus favorables pour conserver toujours et dans un état exceptionnellement florissant sa belle colonie des Antilles. Elle ne l'a pas compris, et c'est un grand malheur non-seulement pour elle, mais pour nous.

En effet, au-dessus de toutes les petites jalousies que se portent entre elles les îles de l'archipel, Cuba a conservé une sorte de prestige : comme la plus grande et aussi comme la plus fertile, elle domine réellement en reine sur toutes les Antilles. La proclamation de son indépendance aura un terrible retentissement dans toutes les autres îles, et à ce moment-là, gare aux métropoles qui n'auront pas su prendre des précau-

tions suffisantes pour la conservation de leurs colonies!

En blâmant comme je l'ai fait le gouvernement espagnol, je n'ai pas voulu parler en faveur de l'insurrection : c'eût été m'élever contre tous mes principes. J'ai voulu seulement mettre la vérité en lumière, déplorant que la métropole de la reine des Antilles, alors qu'elle avait en main toutes les facilités pour s'opposer au mouvement insurrectionnel général qui se fait sentir dans tout l'archipel, ait au contraire favorisé ce mouvement par sa conduite et par ses abus.

J'ai parlé de la bienveillance des colons blancs de Cuba envers leurs esclaves ; j'ai parlé du respect qu'ils avaient conservé d'eux-mêmes en ne mettant pas au monde une nombreuse population de couleur ; cependant les lois réglementant les rapports entre les blancs et les noirs ont toujours été plutôt moins sévères en Espagne que dans les autres pays. La fierté castillane a surtout été la cause de cette heureuse continence.

Grâce à cette conduite, le planteur cubain a conservé tout son prestige aux yeux de ses esclaves, il a toujours été ponctuellement obéi et il a pu diriger sa maison avec une extrême douceur. J'ai séjourné assez longtemps dans une su-

crerie possédant quinze cents esclaves, parmi lesquels un seul avait les fers aux pieds. Encore les lui avait-on mis pour l'exemple. C'était un vieux paresseux récidiviste pour la conservation duquel le maître n'aurait fait aucun effort s'il avait tenté de s'évader.

C'est vraiment merveille de voir quel ordre, quelle ponctualité, quel air de tranquillité et de bonheur règnent dans les sucreries de Cuba, qui ont pu, malgré les troubles politiques de la colonie, continuer à fonctionner. De longs murs blanchis extérieurement à la chaux entourent les cases des esclaves. Celles-ci, alignées à la suite les unes des autres, ne prenant du jour que par la cour intérieure, à la mode africaine, servent chacune de demeure à un ménage de nègres ou à une réunion d'esclaves du même sexe. Comme ces noirs proviennent tous du même pays, ils ont les mêmes types, les mêmes mœurs et aussi le même langage. Il est donc tout simple qu'ils s'accouplent entre eux, et les nombreux mariages contractés tout naturellement entre personnes qui se conviennent, contractés même la plupart du temps légitimement par les soins du maître, quand les époux sont des nègres anciens¹, ces

¹ C'est-à-dire, nés à Cuba. On appelle nègres nou-

nombreux mariages, dis-je, attachent ces esclaves à la sucrerie, leur font aimer le foyer auprès duquel ils vivent, et entretiennent parmi eux une moralité salubre qui les excite au travail et par conséquent au rachat de leur liberté, comme nous le verrons dans la suite.

Cette bonne tenue des sucreries cubaines est si générale qu'il serait fort difficile de citer un cas où le maître aurait failli à sa dignité et où il aurait autorisé en quelque sorte la désobéissance des esclaves en se rapprochant d'eux jusqu'à choisir des maîtresses dans leurs familles. Les gens de couleur, que l'on rencontre en très-petit nombre à Cuba, sont en général des enfants d'anciens planteurs des autres colonies réfugiés dans l'île par suite des diverses révolutions ou de leur banqueroute particulière, et placés dans les sucreries de la grande colonie espagnole comme mayorals ou conducteurs d'esclaves.

La plupart du temps, ces gens déclassés, malheureux, sans principes, sans autorité, ne parviennent à se faire obéir que par une grande dureté et quelquefois même une grande cruauté. Les esclaves ne manquent jamais alors de réveaux ceux qui, nés en Afrique, ont été implantés en Amérique.

clamer auprès du maître, qui juge et ordinairement pardonne. Cette circonstance, se renouvelant assez souvent, redouble l'affection des serviteurs pour le colon cubain, et il règne vraiment, entre le maître et sa maison, une *réciprocité* de bon vouloir, des sentiments de mutuels secours qui feraient de cette colonie une source impérissable de richesses sans les circonstances dont j'ai parlé plus haut.

On comprend alors que tous les propriétaires soient au fond du cœur dévoués à l'insurrection. Le gouvernement espagnol n'est pour eux qu'une entrave sans leur être d'aucun secours. Ils sentent quelles seraient leurs richesses sans cette pieuvre absolument inutile, qui, à force de sucer leurs ressources, les laisse dans une faiblesse absolue, si prochainement elle ne cause leur ruine.

Beaucoup de personnes croient en Europe que l'insurrection cubaine a été fomentée par les États-Unis : cette république aurait, dit-on, l'intention d'acheter, tôt ou tard, la reine des Antilles à l'Espagne, ou de se l'annexer par la force. Je crois d'abord que si les États-Unis avaient proposé à l'Espagne de lui acheter Cuba, la couronne ibérique aurait accepté cette offre avec empressement ; mais de plus il semble impossible,

après ce que je viens de dire, que les États-Unis puissent désirer Cuba. Les députés du Nord qui siègent en majorité à Washington verraient avec un vif déplaisir s'augmenter à la Chambre américaine le nombre des représentants esclavagistes; or Cuba n'en enverrait que de cette opinion.

J'ai dit au commencement de ce travail combien il est facile, non pas avec des gens de couleur, mais avec de véritables nègres, de manier le suffrage universel à son profit. Les propriétaires cubains, aimés, honorés de leurs serviteurs, arriveraient sans aucun doute à se faire tous élire députés : l'annexion de Cuba aux États-Unis pourrait donc changer complètement la politique abolitionniste de cette grande république, je veux dire de cette république d'une grande étendue. Les députés du Nord se garderaient bien de courir un pareil risque.

Il est donc indiscutable que Cuba travaille en ce moment pour sa propre indépendance, et elle y travaille avec d'immenses chances de succès dans un avenir plus ou moins éloigné, après des soulèvements et des apaisements successifs. Une fois cette indépendance obtenue, que fera cette île? Quel gouvernement se donnera-t-elle? Voilà la grande question.

Pour se rendre populaires parmi les noirs, les chefs de l'insurrection ont promis l'abolition de l'esclavage. Puissent-ils introduire sagement cette innovation ! L'absence de population de couleur rendra peut-être la mesure moins désastreuse pour Cuba qu'elle ne l'a été dans les autres colonies. Les nègres affranchis se trouveront dans des conditions particulières, puisqu'ils ne sont en présence que de blancs qu'ils regardent tous comme supérieurs à eux. L'abolition de l'esclavage leur donnera la liberté sans modifier en somme leur position de subordonnés qu'ils acceptent volontiers vis-à-vis des blancs.

Ainsi l'indépendante Cuba pourra peut-être, à cause de ces circonstances, sortir vraiment victorieuse de la lutte, en ce sens qu'ayant triomphé des armées européennes, grâce à la justice de sa cause, elle aura su en même temps conserver ses richesses et en acquérir de nouvelles, grâce à la douceur de ses habitants vis-à-vis des esclaves, à leurs bonnes mœurs et au respect qu'ils auront conservé pour leur propre race.

CHAPITRE XIX.

LES ESCLAVES.

Leur existence. — Leur possibilité de s'affranchir. — La Havane. — Un mot sur le tabac.

Ce qui précède a montré que, si ce n'est de la liberté, l'esclave cubain n'est vraiment privé d'aucune chose nécessaire : la meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est que les cas de désertion sont très-rares, même en ces temps troublés où les noirs pourraient si facilement rejoindre l'armée insurrectionnelle sous la protection de laquelle leur fuite resterait certainement impunie.

L'esclave, nous l'avons vu, est logé dans la sucrerie ; il est aussi habillé et nourri aux frais du maître. S'il est malade, il va à l'infirmerie de l'habitation, où un médecin spécial lui donnera les soins les plus minutieux. On peut en être d'autant plus sûr que l'existence de chacun de ces noirs intéresse le planteur, la mort de l'esclave apportant une diminution notable dans le capital de la sucrerie. Pendant la récolte, les

esclaves ont, je dois le dire, une existence fort laborieuse : ils se lèvent dans presque toutes les sucreries à cinq heures du matin, mangent un peu et commencent immédiatement à couper les cannes à sucre, à faire marcher la machine jusqu'à neuf heures, où ils déjeunent. A dix heures, ils travaillent de nouveau jusqu'à midi, se reposent deux heures, travaillent encore jusqu'à quatre heures, où ils prennent un nouveau repas, et continuent enfin jusqu'à neuf heures du soir à jeter dans la machine les cannes qu'ils ont agglomérées pendant le jour.

Mais en dehors de cette époque qui ne dure que trois ou quatre mois, ces esclaves n'ont véritablement pas grand'chose à faire : ils cultivent pour eux-mêmes le petit champ qui leur est donné à leur entrée dans la sucrerie et que le maître ne manque jamais d'agrandir pour récompenser la bonne conduite. Ils peuvent même trouver le temps, s'ils sont industrieux, de se faire commander quelque ouvrage particulier par les habitants de la ville voisine, et amasser ainsi quelque argent. Comme ils n'ont aucune dépense à faire, leurs économies, s'ils sont raisonnables, peuvent finir par former en plusieurs années une somme assez ronde et atteindre en-

fin, s'ils sont nouveaux achetés, le quart du prix payé effectivement par leur maître pour leur achat, ou, s'ils sont anciens, le quart de leur valeur vénale estimée par les autorités.

Quand ils possèdent enfin cette somme, ils la remettent entre les mains du planteur, devant un magistrat; et alors il leur est permis, d'après la loi, de vivre libres pour acquérir le complément de la somme entière qu'ils doivent payer pour leur rachat. Ce rachat complet leur devient ainsi facile s'ils savent être économes et ne pas se laisser éblouir par leur nouvelle situation. Ils peuvent gagner beaucoup d'argent en se faisant cochers de fiacre à la Hayane ou dans quelque grande ville de la colonie, commissionnaires, portefaix, que sais-je? En Amérique, les petites industries ne manquent pas.

Cette possibilité de rachat donnée aux esclaves cubains s'ils sont laborieux, économes pendant quelques années, est pour eux d'un grand soutien moral. Ce soutien est d'autant plus réel que c'est vraiment possible à tout esclave persévérant qui désire sérieusement sa liberté de parvenir à l'acquérir. La preuve que j'en peux donner, c'est qu'il est arrivé plusieurs fois dans des sucreries différentes que des esclaves mariés

et pères de famille se sont non-seulement libérés eux-mêmes, mais ont racheté leur femme et leurs enfants.

Beaucoup de ces braves gens, paraît-il, craignant dans l'enivrement d'une liberté nouvelle de ne pas se souvenir de leurs familles qu'ils auraient laissées dans l'esclavage, ont commencé par libérer chacun de leurs enfants, puis leur femme, et ont terminé par eux-mêmes. Sublime conduite en vérité, dévouement admirable que je ne m'étonne pas de rencontrer dans la race nègre, et que les lois justes d'un pays devraient savoir largement récompenser.

D'autres nègres, aussi désireux d'acquérir la liberté, mais moins persévérants dans leurs efforts, se contentent de mettre tous les quinze jours un peu d'argent à la loterie de la Havane. Cette loterie, qui rapporte inutilement au gouvernement de fortes sommes, devient une institution, j'ose à peine l'écrire, presque morale, à cause du courage qu'elle entretient dans le cœur de beaucoup d'esclaves. Ces derniers savent que du jour au lendemain, ils pourront gagner leur rachat tout entier, et s'imaginent à chaque nouveau tirage, les pauvres gens ! qu'ils n'ont plus que quinze jours à rester dans la servitude.

Quelquefois, tous les esclaves d'une même sucrerie se cotisent pour prendre un billet à chaque tirage, restant ainsi solidaires, et s'unissant dans une destinée commune¹. Il paraît qu'une fois un billet pris de la sorte est heureusement sorti de l'urne, et que le personnel tout entier d'une sucrerie s'est d'un seul coup libéré de l'esclavage.

Malgré cette aspiration légitime vers la liberté, l'esclave de Cuba ne souffre pas. Il ne faut pas se le dissimuler, en dehors de certaines personnalités intelligentes, actives, dévouées, et alors je peux l'affirmer, douées de presque toutes les qualités, le nègre est ordinairement apathique, matériel, sans grand désir et surtout sans ambition.

On lui demande, il est vrai, quelque travail dans la sucrerie qu'il habite, mais on lui donne aussi un logement et une nourriture assurés. Pour le nègre, c'est beaucoup. S'il est paresseux pour le travail physique, il est aussi dénué d'entreprise et d'initiative. Libre, il lui faudrait également travailler et de plus songer au lendemain ;

¹ Chaque billet vaut 40 francs, mais on peut ne prendre qu'une moitié, un quart et jusqu'à un dixième de billet. Le gros lot de chaque loterie atteint une valeur varie entre 150 et 200,000 francs.

esclave, il est sans inquiétude. Il a trouvé une femme esclave comme lui dans la même sucrerie ; il s'est créé un intérieur. Il vit en somme au milieu de ses semblables, je dirai même de ses compatriotes. Cette situation convient à sa nature.

D'ailleurs, il dédaigne absolument les pareils qu'il a laissés en Afrique. Il les sait plus ou moins sauvages, belliqueux, anthropophages. En arrive-t-il de nouveaux, c'est à peine s'il leur parle.

Ignorant absolument la géographie, il ne se doute pas des conditions nouvelles qui ont été faites à ses semblables d'Haïti ou de la Martinique. D'ailleurs, comme je l'ai dit, dans ces nouvelles conditions, il lui faudrait songer à son avenir, à sa propre subsistance et au soutien de sa famille ; il préfère bien rester là.

Certes, de pareilles considérations ne me font pas défendre quand même le système odieux de l'esclavage. Je constate seulement qu'en dehors de certains nègres, d'une nature supérieure, toujours doués alors d'une grande valeur morale, et qui sont de très-rares exceptions, lesquels peuvent toujours se libérer, les dispositions de tous les autres sont celles que je viens de dire.

Il n'en est pas moins vrai qu'il faut abolir l'esclavage, mais il n'en est pas moins vrai aussi qu'au lieu de l'abolir brusquement et d'une manière générale, il eût bien mieux valu étendre petit à petit les facilités de rachat, élever peu à peu le niveau intellectuel de l'esclave, secouer graduellement son apathie, sa paresse, jusqu'à lui faire désirer sérieusement sa liberté; et alors, pour qu'il parvienne à obtenir cette liberté, exiger de lui un effort. Agissant ainsi, nous aurions fait œuvre humanitaire; nous aurions appelé à la dignité d'homme pensant, agissant, libre enfin, une race depuis longtemps dégradée, avilie par une longue et cruelle servitude en Afrique, et qu'un simple transport en Amérique, joint à un esclavage plus doux, n'avait pas encore suffisamment élevée. Dégradée d'abord par le joug, puis rendue misérable et mendiante par une liberté trop immédiate et trop hâtive, cette race, au lieu de devenir intelligente et active, est restée par notre faute, dans nos colonies françaises, envieuse et jalouse. Au lieu de laisser tous ces quasi-sauvages à leur niveau, ou d'élever leur intelligence à la hauteur de celle de la race blanche, nous leur avons seulement laissé entrevoir la civilisation avant de leur accorder

la liberté. Nous leur avons donné une éducation seulement partielle, et alors, avec cette liberté, restés soumis comme à la Martinique, ils nous jalourent ; émancipés complètement comme en Haïti, ils nous parodient.

Je me rendis de Santiago de Cuba à la Havane sur un petit paquebot espagnol qui longeait la côte sous le Vent. Comme la mer dans ces parages est toujours calme, les bateaux qui font ce service sont pareils à ceux que l'on emploie aux États-Unis pour la navigation sur les fleuves. Ils valent fort peu, sont très-mauvais marins, mais, en revanche, présentent un confortable exceptionnel pour le passager, et sont munis de machines si bien faites que l'on s'aperçoit à peine de leur présence, tant les trépidations sont minimales, il faudrait plutôt dire nulles.

Rien n'est délicieux et reposant comme cette navigation. Couché à l'ombre sur le pont du bateau, on aperçoit au loin les sinuosités de la côte de Cuba ; puis tout autour de soi, une quantité innombrable de petits îlots recouverts de palétuviers : région malsaine entre toutes, mais région délicieuse aux regards du voyageur à cause de son calme absolu ; région mélancolique peut-être à cause de sa physionomie de maré-

cage et de complète inutilité, mais dont la mélancolie diffère essentiellement de celle des contrées du nord à cause du brillant soleil qui darde ses rayons au-dessus d'elle.

Une soirée, soirée de pleine lune, la configuration de la côte ou le peu de profondeur de la mer força notre capitaine à s'éloigner davantage de la terre. Nous la perdîmes complètement de vue. Les petites îles verdoyantes disparurent elles-mêmes. Nous ne distinguâmes plus que le ciel et l'eau. Par suite de la chaleur de la journée ou de telle autre cause que je ne chercherai pas à expliquer, il s'éleva de la mer peu à peu non un brouillard, ni même une vapeur, mais une sorte de voile humide pareil à une gaze légère qui se répandit bientôt au-dessus de nos têtes et jusque dans les hauteurs de l'atmosphère, sans nuire à sa translucidité.

Ce qu'il y eut de particulier dans ce phénomène, ce fut que la mer, le ciel et tous nos horizons devinrent absolument semblables. Et comme nous pouvions croire, à cause de la légèreté de cette vapeur, que notre vue s'étendait très-loin, nous plongeons nos regards en haut, de tous les côtés et même en bas, conservant de toute part la même illusion de vide ou plutôt

d'immensité absolue. Notre petit bateau nous parut alors être devenu aérien, voyageant sans point d'appui au milieu de l'éther pour se rendre d'une étoile à l'autre.

De misérables touristes que nous étions peu auparavant sur un des plus petits corps célestes de notre système planétaire, il nous semblait que nous étions devenus de gigantesques explorateurs des mondes. Lancés au milieu de l'infini, nous nous demandions à quelle étoile nous irions aborder.

Assis sur le bastingage à l'avant du bateau, devant le grand vide qui nous entourait, j'aurais eu facilement le vertige, si, dans mon ambition de touriste universel, je n'avais déjà perdu la notion du haut et du bas. Tout était placé à mes yeux dans des positions relatives, mais nullement supérieures ni inférieures les unes aux autres. Comme nous n'avions pas de point d'appui, tout me semblait pouvoir être atteint sans monter ni descendre.

La rencontre d'un îlot de palétuviers qui paraissait être un météore, suspendu immobile dans l'espace par des lois particulières de gravitation, ramena mon esprit à la réalité, mais je restai longtemps à considérer ce bel effet de

lumière qui se reproduit assez souvent, paraît-il, dans les mers tropicales : extase qui précéda les trop positives désillusions du lendemain à la vue des effondrements que peuvent apporter, dans une capitale aussi brillante que l'a été la Havane, les dissensions humaines et la guerre civile. A mon arrivée dans cette ville, j'éprouvai une triste surprise.

Placée sur un des points les moins pittoresques de l'île, qui du reste, en général, n'est pas abondamment favorisée de la nature, la Havane pourrait certainement être citée parmi les villes les plus laides du monde entier. Mal dessinée, nullement entretenue, incomplètement bâtie, elle ne possède ni le charme matériel, ni la beauté confortable des villes modernes florissantes. Sans monuments, sans architecture, presque sans histoire, elle n'offre au touriste ni poésie ni attrait.

Les rues ne sont pas assez droites pour être belles, ni assez tortueuses pour être pittoresques; elles ne sont pas assez larges pour être majestueuses ou simplement commodes, ni assez étroites pour être mystérieuses et ombragées. Les fondrières, assez nombreuses dans la ville pour que les voitures ne puissent circuler que dans un

très-petit nombre de rues privilégiées, ne proviennent ni d'anciennes excavations, ni de la présence d'anciens monuments enfouis ou dégradés : elles sont simplement le résultat de l'incurie d'une municipalité, de la pénurie d'un trésor national. Les places, qui ont acquis, je ne sais comment, une réputation universelle, sont presque toutes bordées de terrains vagues, boueux, inutiles, que dis-je ? recueillant les immondices de toutes les maisons voisines.

Si l'on avait fini de bâtir la Havane selon un projet qui peut-être un jour a été conçu, on n'en aurait jamais fait qu'une ville très-ordinaire. Actuellement elle n'offre aux regards du touriste qu'une ébauche misérable.

Autrefois, dit-on, peu de capitales du monde offraient une pareille animation. Les jeunes gens suivaient à cheval dans les belles promenades de la ville la volante, c'est-à-dire la voiture traditionnelle du pays, où se prélassait la dame de leur pensée. Actuellement il n'y a plus à la Havane ni promenade, ni société, ni même volante. D'ailleurs, comment ce divertissement pourrait-il avoir lieu, puisque les femmes des quelques rares familles qui habitent encore la capitale de Cuba ne sortent jamais, si ce n'est le soir ?

Elles cherchent ainsi à conserver leur teint, ce teint qui, à l'exemple des places de la ville, a acquis une réputation universelle et que je défie bien à qui que ce soit d'avoir jamais aperçu sous les couches de poudre et de peinture qui recouvrent constamment les visages de ces infortunées. Si les femmes du monde ne sortent jamais, les femmes du peuple ne s'occupent, paraît-il, que de travaux d'intérieur, car on n'aperçoit d'ordinaire dans les rues absolument que des hommes. Cette circonstance ajoute encore à la tristesse de la malheureuse ville, qui s'effondre avant son complet achèvement.

Une autre cité, Matanzas, semble, par son aspect, avoir été, du temps de la prospérité de l'île, le séjour de l'élégance bien plutôt que la capitale même. Actuellement, elle est sans vie, presque inhabitée, mais elle renferme de spacieuses et élégantes maisons, de jolies places, des rues confortables qui prouvent que là a dû exister non-seulement la vie large que procure la grande fortune, mais aussi une recherche luxueuse bien supérieure à tout ce que j'ai pu voir dans les autres parties de la reine des Antilles. La Havane, même du temps que j'appellerai sa splendeur, a toujours dû être surtout un

centre d'affaires, un grand entrepôt de sucre et de tabac.

Je ne pouvais pas me dispenser, en parlant de la Havane, de prononcer le mot de tabac. Il règne chez nous *une ignorance bien complète et bien naïve* sur les diverses espèces de cette production. Pourquoi employons-nous toujours pour désigner les divers crus de tabac, comme nous le faisons, du reste, pour les crus de thé, des désignations étrangères à leur qualité? Nous croyons, par exemple, différencier des espèces de thé en les appelant thé de perle, thé à pointes blanches. En réalité, cette distinction résulte de l'époque de la cueillette, et non d'une différence du cru.

De même pour les cigares : que de gens s'imaginent désigner les espèces de tabac en distinguant les londrès, les trabucos ou les impériales! Cette différence dans les noms ne résulte en réalité que des formes variées du cigare, et non de la qualité des tabacs. Toutes les fabriques, les bonnes comme les mauvaises, produisent des londrès, des trabucos, des exceptionnelles, des conchas et des cigares de beaucoup d'autres formes. Pour désigner complètement un cigare, il faut joindre trois expressions : la

première doit indiquer la forme; du cigare la deuxième, sa fabrique ou, pour ainsi dire, son cru; enfin la troisième doit faire connaître la couleur du cigare, c'est-à-dire le mode de sa fabrication et par conséquent le degré de condensation de la nicotine. Par exemple, quand on dit d'un cigare : C'est un exceptionnals d'Upmann, madero, on a réellement et complètement désigné le cigare dont on veut parler.

Il y a à la Havane plus de cent fabriques de cigares; mais sept ou huit seulement sont regardées comme de premier ordre. Parmi celles-ci, les unes passent pour ne faire que de très-bons cigares; d'autres ont obtenu leur réputation grâce à une spécialité pour la confection de laquelle elles n'emploient que le meilleur de leurs tabacs. La fortune de telle fabrique est quelquefois si exclusivement attachée à la réputation de tel cigare, que dans les années de mauvaise récolte elle préférera chômer et par conséquent se priver de revenu que nuire à sa célébrité en fabriquant avec des tabacs inférieurs.

Les principales marques sont : Upmann, Figaro, Cabañas y Carvajal, Moralès, la Legitimidad, Villar y Villar, Partagas et plusieurs autres dont le nom m'échappe. Parmi les cigares

les plus renommés de chacune de ces fabriques, je citerai l'exceptionnelles d'Upmann, le gonzalo de Figaro, l'imperialès de Cabañas, le non plus ultra de Moralès, le para la noblezza de la Legitimidad, le regalia comme il faut de Villar y Villar.

De ces cigares, quelques-uns sont envoyés en France, d'autres n'ont pas encore obtenu droit de cité. Quant à la couleur, on peut les préférer maduros oscuros ou colorados claros : ceci est affaire de goût et de tempérament ; mais trouver d'un goût désagréable un seul des cigares que je viens de citer, ce serait s'avouer profane en la matière et indigne d'apprécier une des plus suaves et des plus délicates productions de la nature.

Le cigare joue un très-grand rôle à la Havane dans les relations amicales et même dans certaines affaires, dans certains traités de commerce privé. Des hommes ne s'abordent jamais sans s'offrir mutuellement un cigare ; une perle qu'ils tiennent, disent-ils, du fabricant lui-même, lequel l'avait fait confectionner pour son usage personnel. A la fin des repas, surtout, il se fait un échange considérable de ces produits havanais. Chaque convive se croirait déshonoré s'il

n'avait quatre ou cinq cigares à offrir à chacun des hommes qui ont diné non loin de lui; et comme tout le monde agit de même sorte, il se fait à ce moment de la journée une exhibition de ces petits cylindres noirs à faire envie aux recettes buralistes françaises les plus considérables.

En dehors des femmes de la haute société créole, tout le monde fume à Cuba. La préférence même est donnée aux cigares les plus gros, les plus longs et les plus noirs. Il n'y a pas de petit garçon, de femme ou petite fille du peuple qui de temps en temps ne savoure ce produit havanais. On rencontre même souvent sur les places, dans ce qu'on est convenu d'appeler les promenades, des groupes de nourrices allaitant leurs bambins, et tenant en même temps dans la bouche, moitié fumant, moitié chiquant, un des plus énormes et des plus sombres cigares qui puissent voir le jour à Cuba.

CHAPITRE XX.

LES BLANCS EN AMÉRIQUE.

Les Espagnols. — Les Danois. — Les Anglais. — Les Américains en général.

Il ne faudrait pas conclure de ce que l'esclavage existe encore à Cuba que l'Espagne ne songe pas à cette grande réforme de l'affranchissement. Elle a promulgué dernièrement une loi appelée « loi Moret » et publié des décrets sous les gouvernements de Prim et de Serrano qui libéraient dans l'île de Porto-Rico tous les nègres à naître. Ces mêmes décrets libéraient aussi à Cuba tous les nègres à naître lorsqu'ils atteindraient l'âge de vingt ans et aussi tous les hommes déjà esclaves parvenant à l'âge de soixante ans.

Si l'île de Porto-Rico fut traitée dans ces innovations avec une grande libéralité, c'est que les noirs ne sont dans cette première colonie qu'en très-petit nombre relativement aux blancs ¹.

¹ 30,000 environ sur 700,000 habitants. Et encore les esclaves libérés durent-ils s'engager à servir pendant trois

A Cuba, au contraire, les noirs sont en grande majorité.

On peut donc prévoir dès maintenant le jour où l'esclavage s'éteindra complètement, mais sans secousse, et par conséquent sans résultat désastreux, dans son dernier repaire.

On peut dire que dans toutes ces colonies des Antilles, chaque métropole a commis des fautes graves et en a subi les conséquences. Si l'Espagne, par les décrets dont je viens de parler, semble avoir aboli l'esclavage d'une manière prudente et sage, elle s'est fort mal conduite envers ses colons qu'elle a tenus trop à l'écart et qu'elle a traités trop vite d'étrangers. L'Espagnol, né en Amérique, n'était plus à ses yeux un Espagnol : elle l'appelait dédaigneusement un Cubain, et elle le regardait comme un instrument aux dépens duquel on ne saurait trop enrichir le trésor européen. Qu'est-il arrivé? L'insurrection, laquelle finira presque certainement par obtenir gain de cause malgré des défaites même impor-

ans leurs anciens propriétaires après leur libération, et cela, par contrat sous la surveillance de l'administration du pays. — De cette manière, les colons, avertis longtemps à l'avance de la nouvelle organisation, purent prendre des mesures pour remédier au dommage qu'elle aura dû leur causer.

tantes ou des sommeils apparents même prolongés.

Les Danois, par leur mode d'affranchissement, ont fait œuvre humanitaire. S'ils n'ont pas dédaigné leurs colons comme les Espagnols, ils n'ont pas su du moins prendre suffisamment leurs intérêts. Aussi les blancs ont-ils abandonné presque tous les colonies danoises.

Nous avons vu ce qu'est actuellement Saint-Thomas. C'est une colonie tranquille, mais dont les revenus sont presque insignifiants. Habitée, on peut dire exclusivement, par une population de couleur, cette île ne pourra manquer d'être abandonnée tôt ou tard par le Danemark, qui dépense là plus d'argent qu'il n'en recueille.

L'Angleterre seule, la colonisatrice Angleterre a su faire de ses propriétés aux Antilles des terres véritablement florissantes : elle a aussi aboli l'esclavage, même avant nous ; mais ayant préalablement constaté à Sainte-Lucie et surtout à la Dominique le mal que pouvait amener une égalité absolue des races, elle a su, après le quasi-abandon de ces deux colonies, prendre à temps dans les autres îles plus riches les dispositions suivantes.

Elle a laissé aux noirs la liberté la plus abso-

lue pour agir et faire fortune ; mais elle les a placés cependant sous une salubre dépendance politique. Afin de ménager les ambitions des hommes de couleur ; afin d'éviter leurs réclamations, elle les a placés spécialement sous la protection de son gouvernement, et elle a dit aux blancs : Dans vos rapports de société, dans vos alliances, demeurez au-dessus de la race noire ; mais dans votre commerce, dans vos affaires, soyez équitables ; car, s'il y a procès, je donnerai toujours de préférence raison aux noirs, par nécessité administrative.

Il résulte de cette mesure que les blancs, et ils ont souvent besoin qu'on y prenne garde en Amérique, ne commettent aucun abus. Les noirs, se sentant protégés dans leur commerce, n'envient aucune fonction publique, qui, d'ailleurs, ne leur rapporterait que de minces appointements. Ils n'envient même pas de devenir électeurs. Ils ont à s'occuper de choses bien plus sérieuses. D'ailleurs, la sage Angleterre n'accepte pas dans sa Chambre des communes même un délégué blanc de ses colonies des Antilles. Les noirs étant, comme je l'ai dit plus haut, de véritables enfants, ont comme les enfants le sentiment de la justice. Ils n'abusent

pas de la protection que leur accorde le gouvernement; ils en usent et parviennent tranquillement, grâce à elle, au seul but vers lequel ils tendent et vers lequel, du reste, aspirent tous les Américains : la fortune.

La sage Angleterre a su ne conserver presque exclusivement dans ses colonies que des Africains intelligents et laborieux. Les nègres de la Jamaïque ont une réputation telle dans toutes les Amériques, que, partout où il y a un travail difficile à accomplir, on va chercher des ouvriers dans cette florissante colonie anglaise. Là où l'Angleterre a manqué de bras, comme à la Trinidad, par suite d'émigrations, je dois le dire, un peu facilitées, elle a fait venir des Hindous, des sujets anglais habitués à ses mœurs, à son gouvernement, acclimatés par avance dans leur pays au soleil des Antilles.

Grâce à ces mesures prudentes, économiques et, on ne peut pas le contester, humanitaires, l'Angleterre a su faire de ses propriétés en Amérique, et particulièrement de la Trinidad et de la Jamaïque, les deux plus riches, plus tranquilles, plus florissantes colonies des Antilles.

J'ai dit tout à l'heure que souvent en Amérique il fallait prendre garde aux abus commis

par les blancs. Cela est incontestable, et il serait injuste, après m'être élevé, comme je l'ai fait dans ce travail, contre les nègres et surtout contre les hommes de couleur, si je ne parlais pas aussi des motifs qui ont pu souvent exciter la haine de ces gens-là contre les représentants de notre race. Oui, il y a eu des abus et il y en a encore beaucoup.

La manière dont les deux Amériques ont été peuplées, les différents genres de gouvernement qu'elles se sont donnés peuvent prouver *à priori* la vérité que je viens d'émettre. Remplie d'émigrants européens qui cherchaient la fortune, lesquels n'ont rencontré là-bas, pour s'opposer à leurs efforts, ni constitutions, ni lois, ni polices sérieusement organisées, ni rien de ce qui protège chez nous la justice, la morale et la société, cette terre d'Amérique devait être témoin d'actions regrettables, et c'est ce qui est arrivé.

On rencontre certainement beaucoup de personnes et beaucoup de familles honnêtes, car heureusement il y en a partout; mais aussi que ne rencontre-t-on pas de gens tarés et de gouvernements plus ou moins anarchiques!

On heurte souvent dans le nouveau monde l'Américain hâbleur qui a toujours cent magni-

fiques inventions à appliquer et qui parfois réussit à se faire donner quelque argent *pour lancer une affaire.*

Le type de l'Américain pleureur est aussi assez répandu : il est constamment occupé à fonder quelque établissement humanitaire, mais, hélas ! toujours à mille lieues environ de l'endroit où on le trouve. Ces établissements sont alternativement de pure charité quand mon héros s'adresse aux femmes ; ils peuvent rapporter de dix à quinze pour cent quand ce même quêteur s'adresse aux hommes. Celui-ci meurt assez ordinairement de faim, mais il a dans sa malle une quantité de rouleaux de pièces d'or pour jeter quelque poudre aux yeux, des chartes de concession émanées de plusieurs gouvernements pour fondation d'hôpitaux ou autres établissements humanitaires ; puis on y trouverait aussi, pour les jours où il redevient l'homme purement charitable, pour les époques où sa larme est facile, des soutanes, des robes de moine, des bonnets de pope russe et des sermons protestants.

Il y a aussi l'Américain politiqueur : celui-là revêt toutes sortes de formes ; on le rencontre sous des aspects différents. Il est parfois agent électoral ; alors il ne manque jamais au billard

ses cinquante carambolages de suite, fait des parties de cent dollars dont il ne reçoit pas le prix, boit vingt coktels sans se sentir indisposé, et parle dix-huit langues comme s'il les avait composées.

Au-dessus de ce dernier politiqueur se trouve celui d'un rang plus élevé qui trafique dans la conspiration. Il a su se faire une popularité suffisante pour pouvoir ébranler un gouvernement, mais il se garderait bien de le renverser complètement. Ce politiqueur acquiert de l'argent le plus souvent à *se faire éloigner*, manège qu'il répète assez volontiers alternativement d'une république à une autre, et aussi en gagnant des personnalités considérables avec lesquelles naturellement il partage.

Il y a enfin le politiqueur de premier ordre, celui qui parvient aux fonctions les plus importantes; de celui-là il y aurait beaucoup à dire, mais je n'en parlerai pas.

Le seul point commun de tous ces politiqueurs, celui auquel on peut les reconnaître, c'est qu'ils ont dans chacune de leurs poches des naturalisations parfaitement en règle d'une quantité de pays différents : si besoin est de paraître Vénézuélien, ils ouvrent la poche à droite; s'il y a

avantage, au contraire, à paraître sujet de la grrrrrande république des États-Unis, ils vident la poche à gauche..... Dans une famille où je fus magnifiquement reçu quelques jours, j'entendis le fils de la maison dire à son père que, désirant plus tard se fixer en Europe, il avait l'intention de se faire naturaliser Français.

« Tu veux donc, lui répondit celui-ci, habiter l'Espagne ou l'Angleterre? »

— Au contraire, je pense résider à Paris.

— Alors, mon enfant, fais-toi naturaliser Anglais ou Espagnol : il faut toujours s'arranger pour être étranger partout où l'on réside. »

Je ne finirais pas si je voulais raconter tous les faits dont on est témoin pendant un court séjour en Amérique, et qui choquent nos sentiments de patriotisme, d'honnêteté et de morale. Je me trouvais un jour dans l'un des salons les plus connus de l'une des petites républiques de l'Amérique du Sud, quand entra un homme qui, il est vrai, n'avait enfreint aucune loi, mais dont les actes odieux, révoltant tout sentiment délicat, étaient sus et racontés par tout le monde.

Je m'étonnais devant un des invités de la présence de cet homme, quand il me fut répondu tranquillement : « Vous êtes bien naïf ou bien

sévère, monsieur ; cet homme est né avec la conscience large, ce n'est pas sa faute, on doit lui pardonner. »

Mais pour ma dernière anecdote qui caractérise vraiment les mœurs américaines, je citerai un habitant d'une colonie européenne des Antilles, et l'acte dont il se rendit coupable au moment de l'abolition de la traite des nègres. Cet individu, quand on me l'a montré, était estimé, honoré, fort bien posé dans son île. A l'époque où il débarqua en Amérique, la Californie n'était encore qu'au commencement de sa prospérité. San-Francisco pouvait à peine prendre le titre de petite ville. Mon héros, n'ayant pas l'argent nécessaire pour établir une sucrerie, quitte sa femme et son enfant, part pour la Californie, apprend en détail les rubriques de l'Église catholique, revêt une soutane, se fait donner une cure importante, feint d'exercer le saint ministère, n'omet, bien entendu, aucune des parties qui pouvaient être lucratives, et revient avec des fonds au sein de sa famille établir et faire fructifier la sucrerie tant désirée.

Plus tard, ce pseudo-curé posséda une goëlette chargée d'aller lui chercher des esclaves en Afrique. Quand la mère patrie décréta tout à

coup, comme en France, l'abolition de la traite des noirs, cette goëlette se trouvait en pleine mer. Quelque temps après, elle fut signalée à l'horizon. On tenta de faire débarquer les nègres. Le gouvernement de l'île s'y opposa. On fit une seconde tentative de contrebande qui échoua. La goëlette fut alors signalée à l'autorité, surveillée et même poursuivie. Alors mon héros, craignant de payer une forte amende ou de perdre la liberté, envoya une embarcation au capitaine de sa goëlette avec ces simples mots : « Revenez vite, et quant au reste, faites-le couler. »

Voilà la conscience, hélas ! et le savoir-faire de certains colons implantés en Amérique.

CHAPITRE XXI.

UN HUMBLE CONSEIL.

Triste constatation à faire. Certains exemples à suivre. —
Suprême effort à tenter.

A présent qu'impartialement j'ai fait quelque peu connaître ce que valent, ce que font et ce que veulent aux Antilles les blancs, les noirs et les gens de couleur, j'ajouterai : de tout cela que résulte-t-il pour nos colonies françaises ? 1° Une triste constatation à faire dans nos colonies des Antilles, car je ne veux parler que de celles-là ; 2° certains exemples à suivre, et enfin 3° un suprême effort à tenter.

La triste constatation à faire, le lecteur l'a déjà devinée : c'est que, dans tout l'archipel des Antilles, il n'y a pas de colonies aussi mal administrées que les nôtres ; il n'y en a pas où les travailleurs soient plus malheureux, malgré nos bruyantes prétentions humanitaires ; il n'y en a pas enfin dans lesquelles la métropole ait donné à une race incontestablement ennemie de ses

intérêts une arme aussi terrible que le suffrage universel.

J'ai dit qu'il n'y avait pas de colonies plus mal administrées; et en effet, quelle est la filière de cette administration? En tête il faut placer nos assemblées législatives, votant, ou bien des lois coloniales sans en bien apprécier souvent toute la portée (elles en ont donné la preuve), ou bien votant des lois françaises devant être appliquées aux colonies, ce qui est à mon avis plus déplorable encore. Ces lois sont souvent là-bas d'une application si difficile qu'elles sont *légalement* commentées d'une manière plus ou moins despotique par le gouverneur de la colonie et appliquées comme celui-ci le juge convenable.

Ce pauvre gouverneur se trouve ainsi placé d'une manière bâtarde entre de nombreuses promulgations de lois souvent contraires aux intérêts coloniaux et une sorte d'arbitraire mal défini qui ne peut être, aux yeux de tout le monde, que déplorable ou insuffisant.

Il est vraiment triste de constater combien notre bruyant libéralisme a peu su créer de saines et véritables libertés. Nous avons remplacé l'esclavage par l'extension des engagements soi-disant volontaires, le code noir et les anciennes

commissions coloniales par ce despotisme à la fois déguisé et entravé que je viens d'exposer.

J'ai dit qu'il n'y avait aucune île des Antilles où les travailleurs soient plus malheureux que dans les colonies françaises : cette vérité découle assez de mon récit pour que je n'y revienne pas. Je veux cependant ajouter que la métropole en cette matière doit profiter des expériences acquises dans le passé. Si l'abolition de l'esclavage, telle qu'elle a été décrétée tout d'un coup, a été une grande faute, l'abolition du système actuel, décrétée de même sorte, serait un véritable désastre. Que la métropole avise ; qu'elle crée des lois protectrices des engagés volontaires ; qu'elle surveille les engagements ; qu'elle élève des hôpitaux, mais qu'elle ne prive pas ses colonies surtout d'un moment à l'autre des seuls bras qui leur restent.

Enfin j'ai ajouté qu'il n'y a pas d'îles aux Antilles dans lesquelles la métropole ait donné à une race incontestablement ennemie de ses intérêts une arme aussi terrible que le suffrage universel : si encore ce suffrage était, je ne dis pas honnêtement, mais légalement appliqué. Si l'on pouvait exiger dans les élections des majorités absolues ou relatives comme le voudrait la loi ;

mais non : l'élection reste entre les mains d'un petit noyau d'habitants. Que résulte-t-il ? Le député doit naturellement afficher les opinions de ses électeurs ; or, comme ce nombre restreint de votants est exclusivement composé de gens de couleur, il s'ensuit nécessairement que le député de chaque colonie pense et agit dans le but de l'émancipation contre les intérêts de la France.

Ce raisonnement est bien clair. Ou la métropole ignore la vérité, ou, si elle ne remédie pas à un pareil état de choses, c'est à n'y rien comprendre.

J'ai dit en second lieu que nous avons certains exemples à suivre : nous avons en effet dans les différents systèmes coloniaux anglais un vaste champ d'observations.

On remarquera d'abord dans la constitution coloniale de l'Angleterre que pas une de ses possessions d'outre-mer n'envoie de représentant à la Chambre des communes. On remarquera aussi que son gouvernement des Indes résidant à Londres est absolument distinct des parlements.

Le chef suprême de l'empire des Indes représente seul dans le parlement anglais les intérêts de tout l'empire : c'est le secrétaire d'État pour

les Indes. Il est nommé par le gouvernement. Il fait partie du ministère. Il préside un conseil de quinze personnes choisi parmi les sommités militaires, diplomatiques, civiles, judiciaires et commerciales, connues par leur grande expérience des affaires indiennes. Ce conseil siège à Londres, s'occupe des affaires qui lui sont envoyées par les autorités locales : c'est ce qui constitue le « home government of India », c'est-à-dire le gouvernement des Indes dans la mère patrie, ou pour parler plus nettement, le trait d'union entre les réclamations indiennes et les grands intérêts britanniques.

La direction locale est confiée à un gouverneur général nommé par le « home government », et il est responsable devant lui de tous ses actes. A ce gouverneur est adjoint un conseil suprême, sorte de ministère composé de six membres : le commandant en chef des troupes résidant dans l'Inde fait de droit partie de ce conseil ; deux autres membres sont nommés par la reine, et les trois conseillers restants par le secrétaire d'État. Ce conseil exécutif devient législatif par l'addition de douze membres choisis parmi les magistrats et négociants des Indes. Six de ces nouveaux conseillers sont choisis par le gouverneur,

et six par le « home government ». Les lois votées dans ces assemblées extraordinaires doivent, bien entendu, comme toutes les lois, être ratifiées par le gouvernement suprême des Indes qui réside à Londres et promulguées par la reine.

Il n'y a, ce me semble, qu'à exposer ce système colonial pour en comprendre l'intelligence et la haute valeur économique. Je passe rapidement sur les autres parties de cette organisation. Comment ne pas faire remarquer cependant que le gouvernement local a le droit de voter des lois atteignant les sujets anglais qui résident dans des États alliés ?

Comment pourrais-je taire encore que les services de police sont confiés à un corps spécial, et soumis à une administration civile composée des magistrats, des receveurs financiers et des ingénieurs ? De cette manière, chaque corps travaillant à une force armée sous ses ordres immédiats, et de plus, comme cette force armée chargée d'une mission spéciale et toujours délicate est absolument distincte des soldats de la reine, de l'armée d'occupation, celle-ci ne sort jamais de sa véritable mission purement patriotique et ne perd jamais de son prestige aux yeux des populations. L'existence de l'armée indigène soumise

aux sous-gouverneurs entretient parmi les colons le sentiment de leur nationalité et les habitue à défendre par eux-mêmes leurs propres intérêts.

On cherche vainement une lacune en lisant ce système colonial anglais dans les Indes, et l'on ne s'étonne plus que nos voisins aient obtenu dans leur belle colonie asiatique une prospérité qui est devenue légendaire.

Il ne faut pas répondre que la Martinique et la Guadeloupe sont des terres trop restreintes pour qu'on puisse y établir un pareil système. Toutes les colonies anglaises, sauf l'Australie et le Canada, sont à peu près régies de la même manière : elles possèdent toutes un gouvernement local se composant d'un gouverneur général, assisté d'un ou de deux conseils réunissant des hommes compétents dans toutes les branches de l'administration et chargés d'expédier les affaires du pays.

Dans la Guyane, par exemple, pourtant d'étroites proportions, le Corps législatif se compose de cinq membres officiels et cinq membres non officiels. Les cinq membres officiels sont de droit : le gouverneur, le président du tribunal, le procureur général, le trésorier général et le

secrétaire du gouvernement. Tous, bien entendu, sont nommés par la couronne. Les cinq membres non officiels sont nommés à vie quand des sièges deviennent vacants : ils sont élus par les cinq membres officiels et choisis parmi les candidats présentés par le collège des électeurs, lequel se compose de sept membres élus par les habitants, mais les seuls habitants de race blanche.

Au-dessus de tous ces gouvernements locaux, se trouvent toujours le secrétaire d'État pour l'Inde et le « home government » résidant à Londres : ce gouvernement ratifie ou ne ratifie pas les actes des gouvernements locaux, et le secrétaire d'État est seul responsable des administrations coloniales devant le parlement anglais.

En Australie et au Canada, l'Angleterre a été beaucoup plus libérale, probablement parce que ces deux colonies ne contenaient presque pas de sujets noirs. A chacun de ces pays, en dehors du gouverneur qui est nommé par la reine et qui représente le pouvoir exécutif, la métropole britannique a accordé une autonomie entière. Ils possèdent tous les deux un parlement nommé d'après le cens anglais : ce parlement administre les finances, vote le budget, lève et entretient une armée.

Cependant, en accordant toutes ces prérogatives aux colons de l'Australie et du Canada, le gouvernement a mis une sage restriction : il a réservé à la Chambre des communes d'Angleterre de revoir toutes les lois votées, et le droit de *veto* sur celles qui lui sembleraient devoir mettre les sujets anglais de ces colonies dans des conditions sociales différentes de celles dans lesquelles vivent les Anglais qui n'ont pas quitté la mère patrie.

Dernièrement, par exemple, l'Australie avait autorisé les mariages entre beau-frère et belle-sœur qui sont prohibés par la loi anglaise : le parlement de Londres cassa cette loi, se fondant sur ce qu'il n'était pas juste qu'un sujet anglais jouît d'une plus grande liberté en Australie qu'en Angleterre, et sur les inconvénients qui résulteraient de cet état de choses : en effet, un sujet anglais marié avec sa belle-sœur en Australie aurait pu voir, une fois de retour à Londres, son mariage déclaré nul et ses enfants devenir illégitimes.

Actuellement l'Angleterre n'entretient plus de troupes en Australie ni au Canada. Pour agir ainsi, il faut que la métropole britannique soit bien sûre de ces colonies, et je comprends que,

devant de pareilles fidélités, elle n'ait pas craint d'accorder les libertés que je viens de dire. Mais, hélas ! nous n'en sommes pas là ; et loin de pouvoir compter sur une soumission inébranlable de nos sujets d'outre-mer, il faut, au contraire, tenter un suprême effort si nous voulons conserver les deux colonies qui nous restent aux Antilles.

Le premier point sur lequel doit se porter l'attention du réformateur, c'est le suffrage universel : ce suffrage, comme je l'ai déjà plusieurs fois prouvé, est essentiellement injuste et dangereux, en outre qu'il fonctionne d'une manière illégale et véritablement grotesque. Cette institution antipolitique ne semble pas difficile à supprimer. Je l'ai dit en effet : dans les élections cantonales, quarante-cinq votants viennent aux urnes sur cinq mille électeurs, et aux élections législatives, quatre cents à peine remplissent leur devoir de citoyen sur quinze ou vingt mille inscrits.

La seconde réforme, très-urgente aussi, à mon avis, que doit faire la métropole, c'est de réveiller chez les créoles blancs le sentiment patriotique ; et pour cela il y a deux moyens : accorder à ces créoles une grande influence dans la direction des colonies, leur donner même, à l'exemple de

l'Angleterre, de grandes positions honorifiques et lucratives, puis enfin les assujettir seuls au service militaire.

J'entends objecter que ces mesures, ces attributions exclusives pourraient consacrer et envenimer les haines de races. A cela je répondrai que ce serait à tout le moins une juste représaille, car en Haïti, sous prétexte de conserver l'indépendance, toutes les lois sont basées sur ce principe de la différence des races. Les blancs sont exclus non-seulement des positions honorifiques, mais même du territoire; pourquoi chez nous, si nous sommes assez paternels pour tolérer la race de couleur, ne l'excluons-nous pas du moins du fonctionnarisme et de l'armée? Un grand nombre de Français avaient des possessions importantes en Haïti. Ces Français ont été dépouillés de leurs biens par la race de couleur. Ils ont, de plus, été chassés de leurs propriétés et même du territoire de la république; ils ont été indemnisés d'une manière dérisoire: pourquoi la France, qui permet à cette race ennemie de posséder sur son territoire, lui laisserait-elle assez d'importance politique pour voir à présent son autorité menacée et sa sécurité compromise?

Une habitude très-répondue en Espagne et surtout à Cuba consiste à dire à son hôte au moment où on le reçoit : « Tout ce qui est ici est à vous. » Cette formule n'entraîne jamais d'abus, parce que la chevalerie de l'hôte qui reçoit égalant la chevalerie de l'hôte qui est reçu, celui-ci n'accepte jamais l'offre qui lui est faite. Par ses lois et ses institutions dans ces colonies des Antilles, la France a véritablement dit à la race de couleur : « Tout ce qui est ici est à vous. » Or, nous savons par l'exemple d'Haïti comment cette race pratique et même reçoit l'hospitalité. Mettons-nous donc sur nos gardes ; et en rendant en somme le bien pour le mal, en permettant aux gens de couleur d'exister et de s'enrichir chez nous, croyons donc enfin que nous avons assez fait !

Quant aux noirs, conservons actuellement ceux qui se rendent utiles, favorisons leur travail, surveillons leurs engagements qu'on appelle volontaires, protégeons-les dans leurs maladies, leur vieillesse ou leurs infirmités comme les anciens colons, mieux encore que les anciens colons ; mais cependant, dès qu'ils sont enrichis, dès que, suivant leur désir, ils commencent cette existence de *farniente* dans des huttes, cette vie

quasi sauvage dont j'ai parlé au commencement de ce travail, facilitons, à mon avis, leur émigration soit au Sénégal, terre française où ils seront sûrs de conserver la liberté, soit en Haïti, la véritable patrie américaine des nègres affranchis.

La présence du nègre fainéant dans les colonies est non-seulement inutile, mais nuisible. Elle n'est d'aucune utilité, parce que le nègre indépendant, riche si l'on veut, ne sera jamais ni entreprenant ni civilisateur : l'Afrique et Haïti en sont la preuve.

Quand les gens de cette race conquièrent un pays, quand ils arrachent leur indépendance, leurs divisions intestines font croire un instant à une certaine vitalité parmi eux. Il semble qu'il y ait là un élément de progrès ou au moins d'activité qui pourra un jour s'appliquer sur quelque noble entreprise. Puis, peu à peu, tout ce mouvement avorte, et ces hommes, soit qu'ils retournent à la barbarie ou qu'ils marchent à la plus complète anarchie, finissent toujours, tant ces deux résultats sont pareils, par former une grande nullité collective sur un terrain qu'ils ont rendu stérile. Ce peuple ressemble en cela à ces sources abondantes et limpides qui jaillissent parfois sur les plages de la mer. L'eau filtrée par

les sables semble par sa clarté et sa fraîcheur devoir apporter sur terre une grande fécondation : elle ne tarde pas, hélas ! à disparaître dans le grand néant de la mer après un cours sans ombrage, sans charme, sans utilité.

J'ai dit de plus que la présence de ces noirs inactifs aux colonies pouvait être nuisible : leurs femmes, en effet, servent à renouveler sans cesse cette population de couleur qu'il serait si utile de voir disparaître aussitôt que possible pour la conservation de notre race. Ce n'est pas moi qui signale ce grand fléau pour l'avenir : Napoléon I^{er} l'avait craint déjà et mentionné. D'ailleurs, n'est-ce pas une chose lamentable de penser que sur une terre française, il existe une société tout entière qui vit et se reproduit sans alliance légitime, sans aucun lien de famille ? C'est à peine si à la Martinique on compte un enfant légitime sur deux ou trois cents naissances ; je ne parle pas d'Haïti, bien entendu, où l'on en inscrit un sur mille. Je le répète, cette population de couleur peut non-seulement nuire à nos grands intérêts coloniaux, mais elle proteste par sa seule présence contre tout sentiment moral, sociable et humain.

Une fois ces premières et grandes réformes

accomplies, nous pourrions facilement établir dans nos colonies un système politique et social qui les fasse prospérer.

Je ne saurais en proposer un meilleur que le système anglais.

La France, pouvant en constater les bons résultats à la Trinidad et à la Jamaïque, devrait au moins suivre cet exemple jusqu'à ce qu'elle découvre de nouvelles et heureuses réformes à apporter.

C'est par ce dernier avertissement que je veux terminer ce travail.

Je montai sur le paquebot qui devait nous ramener en Europe, mon compagnon et moi, le cœur un peu attristé par ce que je venais de voir aux Antilles, mais aussi plein d'enthousiasme pour cette splendide nature si pittoresque et si riche en ressources. Notre traversée manqua absolument de charme : la mer, furieuse depuis le jour de notre départ jusqu'à celui de notre arrivée, nous ballottait si fortement que plusieurs fois nous conçûmes quelque crainte. A mesure que nous avancions, la mer devenait plus houleuse, l'horizon plus vapoureux, l'atmosphère plus froide.

A notre arrivée à Saint-Nazaire, les arbres en-

core dépouillés de leurs feuilles nous semblèrent de piteuse mine. J'aurais presque eu regret, devant ce village triste et encore sans importance, de remettre les pieds en Europe si je n'avais pensé que je foulais une terre non-seulement industrielle, car notre ancien monde peut aussi revendiquer cette qualité, mais surtout la patrie des grandes créations artistiques.

Certainement une belle nature enchante, mais elle n'inspire, à mon sens, que des extases trop vagues. Vive l'Europe qui, par ses monuments, ses statues, ses tableaux, démontre que l'homme s'avance à la recherche du beau idéal, et qu'il a déjà réussi, grâce à quelques rares hommes de génie, sinon à l'apercevoir, au moins à le soupçonner entre deux chefs-d'œuvre !

NOMS SCIENTIFIQUES

DE

QUELQUES ARBRES MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Palétuvier.	<i>Rhizophora mangle.</i>
Sablier.	<i>Hura crepitans.</i>
Tamarinier.	<i>Vangueria edulis.</i>
Avocatier.	<i>Persea gratissima.</i>
Arbre à pain.	<i>Artocarpus incisa.</i>
Cocotier.	<i>Acrocomia sclerocarpa.</i>
Palmiste ou palmier colonne.	<i>Oreodoxa oleracera.</i>
Goyavier.	<i>Psidium aromaticum.</i>
Manguier.	<i>Mangifera Indica.</i>
Tamarin.	<i>Tamarindus Indica.</i>
Pomme cannelle.	<i>Annona obtusifolia.</i>
Pomme cythère.	<i>Passiflora pedata.</i>
Vanillier.	<i>Duranta plumieri.</i>
Flamboyant.	<i>Poincinia regia.</i>
Mancenillier.	<i>Hippomanes mancinella.</i>
Fromagier.	<i>Bombax ceiba.</i>
Liane puante.	<i>Clerodendrum squammatum.</i>
Liane serpent.	<i>Phytolacca edulis.</i>
Arbre des colibris.	<i>Bauhinia porrecta.</i>
Fougères arborescentes. . . .	{ <i>Lomaria procera.</i>
	{ <i>Meniscium palustre.</i>
	{ <i>Diplazium striatum.</i>
	{ <i>Davallia dumosa.</i>

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.	v
PRÉFACE.	vii
CHAPITRE PREMIER. — TRAVERSÉE.	
Le paquebot. — Sa cargaison humaine ; sa machine. — Une farce de l'Océan. — Arrivée à la Marti- nique.	1
CHAPITRE II. — FORT-DE-FRANCE.	
Les palétuviers pendant la nuit. — La savane. — La baie de Fort-de-France. — Réveil de la ville.	17
CHAPITRE III. — UN MOT SUR L'ESCLAVAGE.	
La cause de son existence aux Antilles. — Ce qu'il était. — Ce qu'on en a fait. — Ce qui l'a remplacé.	31
CHAPITRE IV. — POPULATION DE COULEUR.	
Classification de ses membres. — D'où elle vient. — Où elle va. — Ce qu'elle est.	49
CHAPITRE V. — LA SOCIÉTÉ DE FORT-DE-FRANCE.	
A quoi elle est tombée. — Les mulâtresses. — Une élection au conseil général.	62
CHAPITRE VI. — POPULATION NÈGRE.	
Un peu de botanique. — Les cases des nègres. — Leurs prétentions nobiliaires. — Les cannes à sucre.	72

CHAPITRE VII. — POPULATION LABORIEUSE.

Banque coloniale. — Les engagés volontaires. — Un jury colonial. — Quelques aperçus de réforme. 91

CHAPITRE VIII. — LE CAMP DE BALATA.

Le chemin du Carbet. — Le trigonocéphale fer de lance. — Le spectacle de la nuit dans une forêt tropicale. 115

CHAPITRE IX. — LA FORÊT VIERGE.

Les bains Didier. — L'imbroglio végétal. — Mélange de races. — Le morne rouge. 138

CHAPITRE X. — SAINT-PIERRE.

Deux lacunes. — La chapelle de Christophe Colomb. — Retour à Fort-de-France. — L'hôpital militaire. 159

CHAPITRE XI. — DÉPART DE LA MARTINIQUE.

De l'influence d'un paquebot dans le port. — Péripéties de l'embarquement. — Un mot sur la Guadeloupe. 173

CHAPITRE XII. — L'ÎLE DE SAINT-THOMAS.

Situation des gens de couleur. — Le commerce. — Les dandys. — Rapports actuels des différentes races. 196

CHAPITRE XIII. — LE CAP HAÏTIEN.

Navigation enchanteresse. — Le pilote et le colonel du port. — Aspect de la ville. 213

CHAPITRE XIV. — UN FORT HAÏTIEN.

Un spécimen de l'armée. — Splendeur pittoresque. — L'île de la Tortue. 225

CHAPITRE XV. — LE BUDGET D'HAÏTI.

Arrivée à Port-au-Prince. — Le drapeau haïtien. — Où en sont les finances. — Les hauts fonction- naires.	239
--	-----

CHAPITRE XVI. — PORT-AU-PRINCE.

Aspect de la ville. — M. Boisrond-Canal. — Son pa- lais. — Sa situation. — La Chambre des députés.	254
---	-----

CHAPITRE XVII. — DÉPART D'HAÏTI.

Un patriote sensé. — Considérations générales. — Embarquement.	266
---	-----

CHAPITRE XVIII. — LES ESPAGNOLS A CUBA.

Le prélèvement d'impôts. — L'immigration chi- noise. — Les employés subalternes. — Les co- lons cubains.	275
--	-----

CHAPITRE XIX. — LES ESCLAVES.

Leur existence. — Leur possibilité de s'affranchir. — La Havane. — Un mot sur le tabac.	294
--	-----

CHAPITRE XX. — LES BLANCS EN AMÉRIQUE.

Les Espagnols. — Les Danois. — Les Anglais. — Les Américains en général.	311
---	-----

CHAPITRE XXI. — UN HUMBLE CONSEIL.

Triste constatation à faire. — Certains exemples à suivre. — Suprême effort à tenter.	322
Noms scientifiques de quelques arbres mentionnés dans ce volume.	339

TABLE DES GRAVURES

Forêt de palétuviers.	20-21
Fontaine Gueydon à Fort-de-France.	72-73
Population oisive. — Charmeur de serpents. — Vieil Hindou.	78-79
Personnel d'une sucrerie à la Martinique.	98-99
Mulâtresse en grand costume.	174-175
Ville et port de Saint-Thomas.	198-199
Pierre Monplaisir. — M. Boisrond-Canal, pré- sident de la république d'Haïti. — Brice.	258-259
Le fort de Sans-Souci à la Martinique.	272-273



BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0073720

